Projet USAID/COMFISH
PENCOO GEJ
Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal

Plan de travail annuel
(1 octobre 2013 - 30 septembre 2014)

Accord de Collaboration Non 685-A-00-11-00059-00

Soumis à :

L'USAID/Sénégal

Par :

L'Université de Rhode Island (URI)

En partenariat avec :

Le Centre de Ressources Côtières / Université de Rhode Island
L'Agence des États-Unis pour le Développement International / Sénégal
Le Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes
Le Fonds Mondial pour la Nature, Programme marin pour l'Afrique de l'Ouest
Le Centre de Suivi Ecologique
L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture/ Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
La Fédération Nationale des GIE de Pêche

CONTACTS

Khady Sané Diouf
Directrice USAID/COMFISH
Cité Djily Mbaye – Yoff
Téléphone : (221) 33-820-51-94
Fax : (221) 33-820-83-88
Email : rsdiouf@orange.sn

Brian Crawford
Directeur du Programme International
Du Centre des Ressources Côtières
Université de Rhode Island
Narragansett RI 02882 ETATS-UNIS
Téléphone : 401-874-6225
Fax : 401-874-6920
Email : brian@crc.uri.edu

James Tobey
Chef de Projet
Au Centre de Ressources Côtières
Université de Rhode Island
Narragansett RI 02882 ETATS-UNIS
Téléphone : 401-874-6411
Fax : 401-874-6920
Email : tobey@crc.uri.edu

Cindy Moreau
Gestionnaire administrative et financière
Centre des Ressources Côtières
Université de Rhode Island
Narragansett RI 02882 ETATS-UNIS
Téléphone : 401-874-6488
Fax : 401-874-6920
Email : cindy@crc.uri.edu

Kathy Castro
Centre de Pêche
Université de Rhode Island
Kingston RI 02881 ETATS-UNIS
Téléphone : 401-874-5063
Email : kcastro@mail.uri.edu

Dr. Oumou K. Ly
Chargée de la supervision technique et administrative
Bureau de la Croissance Économique
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone: (221) 33-869-61-00 Ext. 3150
Email : oly@usaid.gov

Beatrice Conde Deverson
Directrice de la Passation des Marches
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone : (221) 77-724-41-90
Email: bconde@usaid.gov

Bernadette Daluz
Specialiste Senior en Passation des Marches
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone : (221) 33-869-61-00 Ext 3273
Email: bdaluz@usaid.gov

Francis Carayol
Analyste financier
USAID/SENEGAL Ngor Diarama
Téléphone : (221) 33-869-61-00 Ext 3424
Email: bdaluz@usaid.gov

LISTE DES SIGLES ETACRONYMES

ACCC	Adaptation to Climate and Coastal Change in West Africa
AO	l'Agent de l'Accord (USAID)
AOTR	l'Agent Représentant Technique de l'Accord (USAID)
APL	Action Project locaux
AMP	Aires Marines Protégées
APTE	Assainissement, Pêche, Tourisme, et Environnement
BRPs	Points de référence biologique
CCLME	Projet de la protection du grand écosystème marin du courant des Canaries
CDP	Comité de Pilotage
CL	Convention Locale
CLP	Comités Locaux de Pêche
CLPA	Conseil Local de la Pêche Artisanale
CNCPM	Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
CONIPAS	Conseil Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal
CoMNAC	Comité national sur le changement climatique
COPEM	Conseil des ONG et OP actives dans l'Environnement Marin
CRC	Centre de Ressources Côtières
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CST	Comité Scientifique et Technique
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classées
DITP	Direction des Industries de transformation de la Pêche
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
ENDA	Environnement et Développement en Afrique-Energie
FENAGIE	Fédération Nationale des GIE de Pêche
GDRH	Gestion des Ressources Halieutiques, Banque Mondiale
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
IUPA/UCAD	Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture - Université Cheikh Anta Diop
LPS	Lettre de Politiques Sectorielles des Pêches et de l'Aquaculture
MPAM	Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes
MSC	Marine Stewardship Council
NAPA	Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique
PAP/PGP	Plan d'Aménagement des pêches/Plan de Gestion des pêches
PMP	Plan de Suivi et d'évaluation de la Performance
PRAO	Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest de la Banque Mondiale
URI	Université de Rhode Island
UCNP	Unité de Coordination Nationale du Programme (USAID/COMFISH)
USAID	Agence pour le Développement International des États-Unis
USG	Gouvernement des Etats Unis
V&A	Evaluation de la Vulnérabilité et Planification de l'Adaptation au Changement Climatique
WAMER	West Africa Marine Ecoregion
WWF-WAMPO	Fond Mondial pour la Nature -Bureau du Programme Marin pour l'Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 5

1.1 CONTEXTE DU SECTEUR DE LA PECHE 6
1.2 LA STRATEGIE DU PROJET USAID/COMFISH 12
1.3 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET 14
1.4 DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION 15
1.5 CREATION D'UNITES DE GESTION DURABLE : LE CONCEPT DEVELOPPE PAR LE PROJET USAID/COMFISH DANS L'ELABORATION DES PLANS DE GESTION PARTICIPATIFS 21

2. RESUME DES RESULTATS ATTEINTS 27

3. ACTIVITES DE LA QUATRIEME ANNEE 43

4. GESTION DU PROJET 70

4.1. PARTENAIRES STRATEGIQUES ET BENEFICIAIRES DU PROJET 70
4.2. STRUCTURE DU BUREAU, ORGANISATION DU PERSONNEL ET ORGANIGRAMME 72
4.3. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES: GESTION ET ADMINISTRATION DE ROUTINE 75
4.4. BUDGET 75
4.5. GESTION DE LA PERFORMANCE 76
4.6. SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET DE CONFORMITE 77

5. ANNEXES 77

ANNEXE 1: USAID/COMFISH RESULTS FRAMEWORK 78
ANNEXE 2: EMMP: MITIGATION PLAN 83

1. INTRODUCTION

Le projet Gestion concertée pour une Pêche durable au Sénégal (*USAID/COMFISH*) est une initiative de cinq ans (14 février 2011 - 30 septembre 2016) financée par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID). II est mis en œuvre à travers un Accord de Coopération entre l'USAID et l'Université de Rhodes Island (URI). Les principaux partenaires de la mise en œuvre du projet sont entre autres: les structures gouvernementales, le secteur privé, les organisations non-gouvernementales intervenant sur le littoral et dans le secteur de la pêche, les centres de formation universitaires (l'UCAD, l'IUPA, l'IFAN, l'ISE), les institutions de recherche (CRODT, L'IRD) et plusieurs autres structures.

Le but du Projet *USAID/COMFISH* est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans sa tentative de réformer le secteur de la pêche tel que mentionné dans la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture, en renforçant les conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance et en promouvant l'utilisation d'outils et d'approches efficaces de gestion. Ces outils vont s'adresser à la fois aux aspects sociaux, institutionnels, et biologiques contribuant à un changement de comportement durable et favorisant un environnement sain pour une gestion rationnelle des ressources halieutiques au Sénégal. Aux niveaux institutionnel et juridique, des organes de gouvernance locale ont été prévus dans le Code de la Pêche de 1998 et à travers la création des Comités Locaux de Pêche (CLP) et des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA). Cependant, bien que la durabilité biologique de certains stocks ait fait l'objet de recherche, elle n'a pas encore été totalement intégrée dans les plans d'aménagement participatifs. Par conséquent, les mécanismes actuels de cogestion au niveau local ne prennent pas totalement en compte les critères de durabilité contenus dans la Lettre de Politique Sectorielle, et la plupart des pêcheries ne sont donc pas encore gérées de manière durable au Sénégal. C'est tout le sens de l'intervention du projet USAID/COMFISH qui veut mettre l'accent sur la mise en place des conditions préalables nécessaires à la création des unités de gestion durable (UGD) qui impliquent une parfaite intégration entre les aspects bioécologiques, environnementaux et les aspects humains (socio-économiques, juridiques et institutionnels) ainsi qu'une prise en compte des interactions entre ces différents éléments dans le processus d'élaboration des stocks prioritaires.

Le présent document dénommé « Plan de Travail Annuel 4», décrit les activités de la quatrième année fiscale du Projet *USAID/COMFISH* couvrant la période du 1 octobre 2013 au 30 septembre 2014 et devant contribuer à l'atteinte des objectifs globaux du projet.

Le Plan de Travail comprend plusieurs composantes. La première section décrit le contexte de la pêche au Sénégal, les objectifs ainsi que les résultats clés attendus à la fin du projet. La deuxième section décrit les résultats des trois premières années d'exécution du projet. La troisième section donne une description détaillée des activités à mettre en œuvre durant la quatrième année du projet. Le Plan de travail inclut également un chronogramme d'exécution des activités, des indicateurs et des cibles annuelles, ainsi que des résultats par type d'activités. Pour chaque type d'activités, la personne responsable et les partenaires associés sont indiqués.

Par ailleurs, ce Plan de Travail décrit la structure de coordination du Projet, la stratégie de suivi-évaluation, le cadre de rapportage et de suivi de la performance du projet et présente un résumé du budget. L'Annexe A du document comprend le plan de suivi de la performance du projet qui décrit les cibles et les résultats à atteindre pour chaque indicateur de performance défini. L'annexe B décrit le plan de suivi environnemental en conformité avec la réglementation sénégalaise et américaine.

1.1 CONTEXTE DU SECTEUR DE LA PECHE

La pêche joue un rôle clé dans la société et l'économie nationale du sénégal par la diversité et l'importance de sa contribution aux indicateurs macroéconomiques et sociaux. En effet, selon le Ministère des Pêches et des Affaires maritimes, 400 000 tonnes de poissons ont été débarquées en 2012 représentant une manne financière de 300 milliards de francs CFA. La pêche représente à elle seule 12,3% des recettes d'exportation et représente 1,3% du Produit Intérieur Brut (PIB national),même si l'évaluation du PIB pêche ne prend pas en compte les activités post capture, notamment le mareyage, la transformation artisanale et industrielle, de même que la pêche continentale**.** En 2011, les exportations sénégalaises des produits de la pêche sont estimées à 147907 tonnes pour une valeur d'environ de 254 milliards de recettes générées.

La contribution de la pêche au budget de l'Etat s'effectue via la vente de droits de pêche aux exploitants nationaux (licence de pêche industrielle et permis de pêche artisanale), les redevances annuelles de mareyage (local et à l'exportation) et les contreparties financières issues des autorisations de pêche accordées aux étrangers. En 2011, la contribution au titre de la vente des licences de pêche industrielle aux nationaux s'élève à 691 865 353 F CFA. La contribution au titre des permis de pêche artisanale est marginale et se chiffre à de 3,09 millions de F CFA.

Les redevances annuelles de mareyage à l'exportation s'élèvent à 13 410 000 FCFA dont 7 470 000 F CFA pour les soixante-treize établissements à terre en activité et 5 940 000 FCFA pour les soixante-six navires agréés à l'exportation.

Le niveau de contribution des licences de *pêche* dans les recettes publiques a baissé sur la période 2005 - 2011. Cette tendance s'explique principalement par la suspension du protocole de l'accord de pêche Sénégal/UE et le gel des licences de pêche démersale côtière qui représente plus de la moitié des montants de la vente des licences de pêche industrielle. La contribution de la pêche étrangère s'élève en 2011 à 839 265 469 FCFA et est essentiellement composée de la contrepartie financière liée aux autorisations exceptionnelles accordées aux chalutiers pélagiques.

La pêche contribue également à la sécurité alimentaire. En effet, la consommation de poisson per capita au Sénégal qui est de 26 kg se situe au dessus de la moyenne mondiale et classe notre pays parmi les plus gros consommateurs de poisson en Afrique, comparé à certains pays comme la Tunisie (10,1 kg), la Mauritanie (10 kg) et le Maroc (7,5 kg). La pêche emploie de manière directe ou indirecte environ 600 000 personnes.

Ces différentes contributions au niveau macroéconomique justifient la place privilégiée de la pêche dans les stratégies nationales de développement, notamment la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) pour la période 2013 – 2017.

L'intérêt accordé à ce sous-secteur s'est traduit par des investissements publics et privés importants à terre et en mer. La pêche a ainsi connu une croissance forte et rapide de 1960 à 2000 et son poids économique et social est aujourd'hui l'un des plus importants du pays.

La pêche est toutefois confrontée ces dernières années à une crise aigûe liée à une dégradation et une surexploitation des ressources halieutiques, à des investissements mal orientés et à une surcapacité de capture et de traitement à terre. La conséquence de cette situation est la baisse des revenus des acteurs du secteur, une chute de l'emploi et une baisse de la contribution économique et financière du sous-secteur.

C'est dans ce contexte que des réformes ont été retenues et partiellement mises en œuvre par le Gouvernement avec l'aide des partenaires techniques et financiers. Leur mise en œuvre est cependant freinée par de nombreuses contraintes, notamment une faiblesse persistante de la régulation de l'accès aux ressources halieutiques, les faiblesses dans le contrôle et la réglementation des activités situées le long de la filière, l'inadaptation du cadre institutionnel et juridique de gestion de la pêche, l'insuffisance en nombre et en qualité du personnel de l'administration chargé d'encadrer le sous-secteur, etc.

Le maintien du statu quo dans la gouvernance actuelle du sous secteur va se traduire inexorablement par l'effondrement de la production avec toutes les conséquences qui en découleront, à savoir : la crise sociale, la perte des recettes d'exportation et le transfert probable d'une partie des capacités de capture du Sénégal vers les eaux déjà pleinement exploitées des autres pays de la sous région.

La relance du secteur de la pêche nécessite la levée de ces contraintes majeures qui entravent son développement. Celle-ci va passer inéluctablement par un diagnostic participatif du secteur et la mise en place d'un plan d'action efficace et opérationnel intégrant les péoccupations de l'ensemble des acteurs du secteur et des solutions objectives devant booster ce secteur. Ceci, le gouvenement du Sénégal l'a compris en organisant un Conseil interministériel de la pêche en juin 2013, dont nous espérons que la mise en oeuvre des recommanadtions, permettra une meilleure gouvernance du secteur apte à régénérer la rente halieutique, rémunérer plus décemment ses acteurs de base, couvrir les besoins alimentaires et contribuer davantage à l'économie nationale.

Défis et contraintes du secteur de la pêche

Dans le contexte actuel, les principaux défis adressés aux gestionnaires de la pêche sont : l*a gestion responsable et durable de la pêche* et l'assainissement des filières de transformation artisanale et industrielle. En relevant ces défis, le secteur de la pêche pourra d'une part renouer avec sa vocation naturelle de sous-secteur de création de richesse et de contribution à la sécurité alimentaire, en droite ligne avec les orientations de la SNDES et de la SCA ; et d'autre part, contribuer de façon significative à l'accroissement de la valeur ajoutée créée sur toute la filière pêche et la consolidation de la capacité d'exportation. Ainsi, le sous-secteur de la pêche consolidera son rôle traditionnel de contributeur décisif à l'économie nationale, notamment par l'emploi et son apport en devises.

Pour atteindre cet objectif, les contraintes majeures à lever sont énumérées ci-dessous :

Faible régulation de l'accès aux ressources halieutiques : au niveau de la pêche artisanale, la faible régulation de l'accès à la ressource est liée aux facteurs suivants : (i) l'inefficacité de l'application du permis de pêche et son inadaptation au regard de l'objectif majeur de régulation de l'effort de pêche artisanale, (ii) les insuffisances dans le suivi du dispositif d'immatriculation des pirogues, (iii) la faible application du code de la pêche liée à la faiblesse des effectifs du personnel d'encadrement du secteur, à l'inapplicabilité de certaines dispositions, au faible caractère dissuasif des sanctions prévues par le code de la pêche ainsi que le manque de sensibilisation et de vulgarisation des textes réglementaires. Pour la pêche industrielle, les droits d'accès sont basés essentiellement sur le système des licences de pêche. Mais celui-ci ne constitue pas un outil assez efficace de gestion de la ressource (non limitation des captures).

Existence de surcapacités de pêche et la surexploitation des principaux stocks ; la surexploitation des ressources halieutiques entraine leur raréfaction croissante, l'accroissement de la quantité des poissons de petite taille dans les débarquements, l'exacerbation des conflits autour de l'accès à la ressource (conflit récent entre les pêcheurs de Mbao et Thiaroye), l'éloignement des zones de pêche. Elle entraîne également une baisse de la rentabilité économique et financière des flottilles

artisanale et industrielle, une baisse de l'approvisionnement en poisson du marché intérieur et la rareté de la matière première dans les industries de transformation avec pour conséquence la fermeture d'entreprises de pêche, etc.

Faiblesse du contrôle et de la réglementation des activités post capture de la pêche artisanale et industrielle; elle est liée à la faible présence du personnel d'encadrement dans les sites de pêche artisanale, au manque d'application de la réglementation régissant l'autorisation et l'exercice de la profession de mareyage. Cette situation se traduit entre autres par la présence incontrôlée d'étrangers dans cette profession et la concurrence illégale des usiniers vis-à-vis des mareyeurs nationaux sur les plages. L'absence de textes régissant les conditions d'exercice de l'activité de transformation artisanale est également notée. Ces faiblesses dans le contrôle favorisent le développement d'exportations irrégulières des produits frais et transformés dans la sous-région. Ces exportations ne sont pas retracées dans les statistiques officielles d'exportation. Au niveau de la pêche industrielle, la DITP, autorité compétente pour la certification des produits à l'exportation en général, vers l'UE en particulier, éprouve des difficultés pour exercer sa mission, notamment le contrôle sanitaire des entreprises de pêche. Ces difficultés sont liées à un déficit de moyens humains, matériels et logistiques et aussi à l'accumulation d'arriérés de paiement vis-à-vis de ses prestataires notamment les laboratoires. Ceci menace la sauvegarde de l'agrément du Sénégal pour l'exportation vers les marchés de l'UE.

Absence de politique appropriée régissant l'autorisation et l'implantation des unités de transformation des produits de la pêche : cette faiblesse se traduit par la non prise en compte du potentiel de la ressource dans la création des unités de transformation et de congélation des produits de la pêche ainsi que des ateliers de mareyage. En outre, il n'existe pas encore de choix de priorités entre d'une part la consommation locale et d'autre part les unités de transformation des farines de poisson dont l'approvisionnement est essentiellement constitué de petits pélagiques (chinchards, sardinelles, maquereaux). Ces espèces constituent la base de l'alimentation des populations. Ces dernières années, l'implantation d'industries de farine de poisson dans des sites de transformation (Mballing) est observée. Ce phénomène s'est traduit par une réduction considérable des espaces d'activité des femmes transformatrices et une concurrence déloyale.

L'existence d'une surcapacité des unités industrielles de traitement des produits de la pêche au regard de l'état de surexploitation du potentiel halieutique, entraîne la sous-utilisation des capacités existantes de production. En effet, les faibles quantités de poisson débarquées n'arrivent pas à rentabiliser les infrastructures de traitement et de conservation sous froid, des industries du sous-secteur.

Faiblesse des mécanismes de concertation et de participation des acteurs : elle est liée à plusieurs facteurs : (i) la faiblesse des organisations professionnelles en terme de légitimité et de représentativité. En effet, l'essentiel des instances de ces organisations ne sont pas renouvelées depuis plus d'une décennie et une large majorité des acteurs n'est pas membre de ces institutions, (ii) la faible fonctionnalité des CLPA et du CNCPM due à l'inadaptation de leur structuration et de leur rôle insuffisamment précisé dans l'aménagement des pêches. Ces institutions manquent également de moyens adéquats pour assurer leur fonctionnement, (iii) l'absence de cadre de concertation formalisé, périodique et régulier entre l'Autorité et les représentants des acteurs professionnels de la pêche.

Insuffisance et inadaptation du système de financement de la pêche : concernant la pêche artisanale le dispositif de financement mis en place par l'Etat (fonds de financement de la pêche artisanale) est actuellement marqué par des défaillances notables qui entravent son efficacité (taux élevé d'impayés, faiblesse des crédits alloués, lenteur des procédures d'octroi des prêts,

déconnexion des activités financées par le fonds par rapport aux nouvelles priorités du secteur de la pêche). La pêche industrielle ne dispose toujours pas de dispositif de financement adéquat comportant notamment des lignes de crédit spécialisées, des mécanismes de bonification et de garantie des prêts. Cela se traduit par la difficulté à financer les besoins en fonds de roulement des entreprises, les besoins d'investissement liés à la modernisation de l'appareil de production et à la valorisation accrue des produits transformés. La restructuration nécessaire de l'industrie de la pêche induisant des opérations de fusion et de partenariat, ne peut dans les conditions actuelles, être menée.

Faiblesse dans le système de suivi, contrôle et surveillance de pêche maritime : en dépit des efforts actuellement menés, les connaissances de l'état actuel de certaines ressources de la Z.E.E. sénégalaise sont encore insuffisantes et ne permettent pas une gestion avisée des pêcheries. Les faiblesses de la recherche halieutique relèvent de plusieurs facteurs notamment l'insuffisance notoire du personnel de la recherche halieutique en nombre et en qualité (le CRODT compte un effectif de 10 chercheurs), qui ne permet pas à l'institution de répondre valablement aux sollicitations des gestionnaires de la pêche en termes d'information à temps réel et d'avis scientifiques. La programmation de la recherche est encore inadéquate au regard du rôle qu'elle doit jouer prioritairement, en soutien à l'aménagement des pêcheries (faiblesse des échanges entre la recherche, l'administration et la profession). Compte tenu de l'importance des avis scientifiques pour la gestion des pêches, le Département a réalisé en 2010 une évaluation de la recherche halieutique dont la mise en œuvre des recommandations, reste encore timide. La structuration et le fonctionnement du système de surveillance des pêches, les appuis octroyés à ce domaine, mettent encore largement l'accent sur la pêche industrielle. Cette orientation donnée à la surveillance constitue une limite à son efficacité dès lors qu'elle ne prend pas en compte l'importance de la pêche artisanale qui effectue l'essentiel des prélèvements sur la ressource. C'est pourquoi des initiatives récentes visant à développer la co-surveillance des pêches artisanales (ou surveillance participative), ont été menées. Ces initiatives se traduisent par une forte implication des pêcheurs artisans dans la planification et la mise en œuvre des actions de surveillance dans les pêcheries artisanales à travers les CLPA.

Toutefois, l'efficacité de ces actions est limitée par des contraintes juridiques (manque d'habilitation juridique des pêcheurs pour constater les infractions) et opérationnelles (absence de motivation des pêcheurs impliqués dans les opérations de patrouilles, manque de moyens techniques).

Le système de surveillance des pêches est aussi actuellement handicapé par : (i) les défaillances notées dans le dispositif de surveillance côtière (manque de personnel requis, radars non fonctionnels, manque de moyens de communication (radio HF et VHF) et de navigation) ; (ii) l'obsolescence et l'inexistence des moyens lourds de suivi, contrôle et surveillance tels que les patrouilleurs de haute mer et les avions de surveillance.

Faiblesse dans la gestion des infrastructures publiques d'appui au secteur de la pêche *:* au cours des deux dernières décennies, l'Etat a mis en place de nombreuses infrastructures d'appui aux activités de la pêche artisanale (quai de pêche, complexes frigorifiques, aires de transformation artisanale). L'Etat a voulu associer et responsabiliser les collectivités locales ainsi que les organisations professionnelles (OP) dans la gestion de ces infrastructures, à travers la mise en place des GIE interprofessionnels. Ce modèle de gestion pose aujourd'hui de sérieux problèmes quant à la maintenance de ces infrastructures, le suivi de leur utilisation efficace. Certaines dérives ont été relevées dans la gestion des complexes frigorifiques, en particulier leur rétrocession à des exportateurs étrangers. Cette situation s'écarte de leur vocation initiale de facilitation de l'approvisionnement en produits halieutiques du marché national.

Inadaptation du cadre institutionnel et juridique de gestion de la pêche : **s**ur le plan institutionnel, les principales contraintes sont : (i) la non séparation des fonctions de développement et d'aménagement des pêches qui ne permet pas de donner une priorité dans l'action publique à l'aménagement des pêches, cela conformément aux orientations de la politique sectorielle; (ii) les dysfonctionnements notés dans l'organigramme du MPAM notamment le manque de clarté dans les relations entre services centraux et services déconcentrés, (iii) les chevauchements de compétence entre les Directions techniques. Certaines problématiques intimement liées à la gestion des pêches telles que le développement de l'aquaculture et la création des aires marines protégées (AMP) sont, au plan institutionnel, sous la tutelle d'autres Départements ministériels (Ministère de l'Environnement et du Développement durable). Cette situation nuit à la cohérence globale des politiques de pêche et d'aquaculture. Le ministère des pêches, face aux évolutions rapides du secteur a entamé une révision du cadre juridique des pêches en vue de son adaptation aux nouvelles réalités. Cependant, on note des lenteurs dans la finalisation de la phase de révision technique du code de la pêche et de son décret d'application (entamée depuis 6 ans). Ce qui fait que la plupart des dispositions contenues dans le code en révision seront dépassées avant même leur entrée en vigueur.

Faiblesse des budgets publics pour l'administration et la gestion de la pêche *:* les moyens budgétaires mis à la disposition de l'Administration des pêches ne lui permettent pas d'exercer ses missions dans de bonnes conditions. Le manque de moyens conduit à une insuffisance des appuis de l'administration dans la mise en œuvre des réformes envisagées dans le secteur des pêches. Par ailleurs, la dégradation des locaux abritant les services centraux et déconcentrés, l'insuffisance et l'obsolescence du parc informatique, la faiblesse des moyens logistiques, sont constatés dans certaines structures nationales et régionales.

Effets du changement climatique sur les communautés de pêcheurs et sur la ressource

Lors de la conception du projet *USAID/COMFISH*, l'adaptation des communautés côtières aux menaces physiques des changements climatiques était considérée comme l'objectif principal visé par la composante « changement climatique ». Ces menaces devaient inclure par exemple : l'érosion côtière, la perte d'habitats associée, la montée du niveau de la mer (de 0,5 à 1,0 mètre dans les prochains 50 -100 ans), les tempêtes marines de plus en plus fréquentes, l'intrusion d'eau salée dans les couches aquifères côtières etc. Ces menaces physiques sur les populations côtières ont été abordées pendant les années 2 et 3 du projet *USAID/COMFISH*.

Au fur et à mesure que le projet avançait dans le processus d'élaboration des plans de gestion sur les stocks prioritaires, il a paru indispensable de prendre conscience des impacts directs du changement climatique sur ces stocks. Il existe aujourd'hui au niveau de la Communauté internationale, un fort consensus sur le fait que le changement climatique, le réchauffement mondial en particulier, constitue une menace sur les stocks de poissons à cause de leurs effets sur la croissance, la reproduction, le recrutement et la migration de ces derniers. La FAO a également publié un document important qui identifie dans un cadre beaucoup plus large, des impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire. En effet, il est aujourd'hui établi que les changements climatiques peuvent avoir des effets possibles sur la réduction des captures de poissons débarquées.

Les impacts du changement climatique sur les débarquements et l'approvisionnement en poisson touchent également les communautés qui travaillent dans le secteur de la transformation, le mareyage, la distribution et l'approvisionnement des industries de transformation, les fabricants d'engins de pêche, les charpentiers et d'autres activités connexes de la pêche. De nos jours, les réductions observées dans les quantités débarquées sont mises sur le compte de la surcapacité et

de l'intensité de l'effort de pêche. Toutefois il est permis de constater, depuis au moins le milieu des années 1990, qu'il y a une combinaison de l'effet de l'augmentation de l'effort de pêche et les effets du changement climatique sur la productivité et la distribution des stocks. Ceci expliquerait par exemple la migration de certains stocks vers des nouvelles zones pour retrouver les températures initiales de leur environnement traditionnel. Plusieurs investigations ont été menées à ce sujet par le projet USAID/COMFISH en partenariat avec le CRODT, le CSE et l'Université de British Columbia (UBC) pour tenter de comprendre le phénomène afin de prévoir des mesures d'adaptations dans le processus d'élaboration des plans de gestion des stocks concernés.

La réponse du gouvernement aux problèmes du secteur de la pêche

Le dernier Conseil Interministériel sur la pêche a permis d'actualiser les contraintes et d'analyser le sous-secteur de la pêche en mettant en exergue un certain nombre de contraintes majeures à lever pour favoriser sa relance et lui permettre de jouer son rôle traditionnel de développement des localités côtières en particulier, et de l'économie nationale en général. La levée de ces différentes contraintes passe par la mise en œuvre de recommandations dans plusieurs domaines dont les plus importants sont relatifs à la *gestion durable des ressources halieutiques, la promotion des exportations de produits de la mer, la gestion des infrastructures d'appui à la pêche artisanale, la restructuration de l'industrie des pêches et financement de la pêche artisanale, l'adaptation du cadre institutionnel et juridique aux nouvelles orientations du sous-secteur, le suivi, contrôle, surveillance des pêches et sécurité des pêcheurs artisans , l'amélioration des connaissances des ressources halieutiques et le renforcement des moyens financiers et humains du Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes (MPAM).*

Le projet USAID/COMFISH a le mérite d'avoir anticipé cette réflexion stratégique qui a mené auxdites recommandations, depuis sa mise en place. En effet au niveau institutionnel et juridique, simultanément à la mise en œuvre des Conventions Locales, le projet USAID/COMFISH a entamé un processus de diagnostic et de sensibilisation sur les pêcheries en vue de l'élaboration participative de plan de gestion de la sardinelle, première espèce prioritaire dans la zone d'intervention du projet. Ce travail qui est basé sur la mise en place de l'unité de gestion durable de la sardinelle, est accompagné de tout un programme de renforcement des capacités institutionnelles des acteurs et des institutions de gestion, de recherche et de formation aussi bien au niveau local que national. Ce travail mené par le projet, s'intègre dans le cadre global du processus d'élaboration du Plan National d'aménagement des petits pélagiques du MPAM et a vu la participation de tous les acteurs actifs dans les pêcheries de sardinelles. A la demande de la Direction des Pêches maritimes (DPM), les concertations avec les différents acteurs qui se sont déroulées durant les trois premières années du projet dans ses zones d'intervention initiales (petite côte), vont s'étendre à partir de cette quatrième année aux nouvelles régions de Saint-Louis et Ziguinchor, pour prendre en compte l'échelle de l'UGD de la sardinelle au niveau national.

En ce qui concerne les changements climatiques, les différentes rencontres entre le projet USAID/COMFISH avec les directeurs nationaux de la pêche et de l'environnement, ont montré la volonté affichée de l'Etat du Sénégal à renforcer la prise en compte de ces aspects dans les politiques de pêche et de l'environnement. Le processus d'intégration de la concertation dans un cadre plus large comme la Commission Nationale sur les Changements Climatiques (COMNACC, créée par décret présidentiel et qui rend compte à la plus haute autorité, des actions et des mesures prises), est entamé et va se poursuivre durant cette quatrième année du projet.

1.2 LA STRATEGIE DU PROJET USAID/COMFISH

Poursuivre le processus de mise en place des Unités de gestion durable : Lors de ses premières prises de contact avec le Ministère des Pêches et des Affaires maritimes à travers la Direction des Pêches maritimes (DPM) en avril 2011, la question de la non-fonctionnalité des organes locaux de cogestion (CLP et les CLPA), a été soulevée et aurait pour causes principales:

- Le fait qu'il n'y ait aucune correspondance géographique entre les unités de gouvernance locale qui avaient le pouvoir d'identifier et de mettre en œuvre des mesures de contrôle de la pêche;
- Le fait qu'il n'ait pas de système au niveau local pour évaluer les stocks et créer des plans de gestion participatifs ayant une base scientifique;

Dans l'optique de corriger cette situation de fait, le concept d'Unité de Gestion Durable (UGD) a été proposé par le projet USAID/COMFISH. Cette année encore, le processus de mise en place des Unités de gestion durable se poursuit en accord avec la DPM qui reconnait la cohérence de la démarche pour la durabilité de l'exploitation de la ressource par l'introduction de plans de gestions participatifs. D'ailleurs, ce concept a fait l'objet d'une recommandation forte du Conseil Interministériel de 2013 évoqué sous la dénomination « d'Unités d'aménagement spatiale/territoriale ». Lesdits PAP (UGD) sont basés sur la performance des organes de gouvernance locale (CLPA), les stocks ciblés par les acteurs vivants dans ces CLPA et leur état d'exploitation fournis par les études scientifiques ainsi que les connaissances endogènes (des acteurs concernés), relatives aux bonnes pratiques de pêche. La mise en place des UGD se ferait aussi sur la base des CLPA et cadres de concertations inter-CLPA, structures de gouvernances locales déjà existantes et crées par la DPM à travers le Code de la Pêche de 1998. Ce qui signifie qu'aucun changement au niveau légal (Code de la Pêche 1998), ne sera nécessaire. Dans le concept d'Unité de Gestion Durable (UGD) on retrouve le stock exploité et l'ensemble des pêcheurs qui prélèvent du poisson sur cette unité de stock. Ainsi, pour illustration, l'UGD sardinelle, (première espèce prioritaire du projet) s'étendant au niveau national, sur toute la frange maritime de Saint Louis à Kafountine, couvre l'unité de stock exploité par les pêcheurs de ces différentes localités.

Elaboration et mise en œuvre des Conventions locales (CL). Les Conventions locales ont été identifiées comme les outils clés pour la mise en place des UGD. La mise en place de ces dernières constitue l'un des résultats phares du projet USAID/COMFISH. En effet, le projet USAID/COMFISH a été le premier à mettre en place des conventions locales approuvées dans le domaine de la pêche maritime. Ce sont des textes ayant une valeur juridique qui sont créés par chaque CLPA de manière concertée et participative. Les CL peuvent être mises en place par les CLPA en utilisant des procédures indiquées dans le Code de la Pêche de 1998. Les CL ont force de loi une fois qu'elles sont approuvées par les CLPA, les Préfets ou Sous-Préfets. A l'échelle de la zone d'intervention du projet, 06 conventions locales ont été finalisées, ce qui constitue une importante contribution à la gouvernance locale des pêcheries.

Dans la mise en œuvre des Conventions locales, un ensemble d'action a porté sur le renforcement des capacités des CLPA, organes de gouvernance locale du point de vue organisationnel :

- Mise en place des commissions,
- Renforcement des capacités des membres des commissions dans les domaines du suivi, contrôle et surveillance des pêcheries, des textes législatifs qui régissent la pêche, de la cogestion durable des pêcheries,

- Processus de l'autonomisation des CLPA intégrant des activités d'identification de mécanismes de financement durable des CLPA,
- Evaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques, etc.

Ainsi, la convention locale contribue pleinement au bon fonctionnement des UGD strictement liées à la performance des organes de gouvernance locale (renforcement des capacités des organes de gouvernance locale) mais aussi à une application effective des mesures de contrôle visant une pêche durable et basées sur : *i)* les connaissances des pêcheurs : (toutes les connaissances acquises par les pêcheurs depuis qu'ils exercent le métier de pêcheur). Si ce type de «connaissances» n'est pas pris en compte dans la mise en place des plans de gestion, ces derniers ne verront pas l'adhésion encore moins l'approbation des pêcheurs (qui sont les premiers à appliquer ces règles de gestion). Cependant, les connaissances des pêcheurs sont empiriques (surtout constituées d'anecdotes). Elles ne sont pas facilement quantifiables et ne peuvent donc pas aboutir à des plans de gestion sans équivoques. *ii)* d'où la nécessité d'harmonisation des connaissances des pêcheurs aux connaissances scientifiques.

Contribution des Convention Locales/Bonnes pratiques de pêche/Plans de gestion participatifs à la résilience aux effets du changement climatique. L'une des stratégies du projet est de mettre en place et d'encourager les bonnes pratiques de pêche, en vue d'appuyer le processus de mise en place de plans de gestion participatifs. Ainsi, des bonnes pratiques de pêches ont été recensées au niveau des communautés locales (au niveau national) et ont fait l'objet d'un partage avec les communautés et de reportage sous forme de magazine. Les conventions locales permettent d'une part aux acteurs de changer de comportement en adoptant ces Bonnes Pratiques de pêche (BPP) mais aussi d'assurer une conservation et une utilisation durable des ressources halieutiques afin de satisfaire les besoins croissants, divers et changeants des populations tout en préservant leurs fonctions productives, écologiques et culturelles au profit de la communauté.

Du point de vue climatique, les stratégies aussi bien communautaires qu'individuelles permettant de lutter contre les effets du changement climatique, sont relatives à la lutte contre l'érosion côtière, l'avancée de la mer, la raréfaction des ressources halieutiques par la promotion de BPP, etc. qui sont des incidences négatives sur la pêche et les conditions socio-économiques des acteurs qui en dépendent. Le contenu des plans d'adaptation élaborés par le projet sur la base des études d'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières des sites du projet, est presque similaire aux règles de gestion contenues dans les différentes conventions locales mais aussi aux résultats et recommandations des diagnostics et sensibilisations déroulés dans le processus des plans de gestion en cours. Cela signifie que la mise en œuvre des plans de gestion participatifs en cours, va contribuer dans une large mesure à accroitre la résilience des communautés ciblées, aux effets du changement climatique.

D'un autre côté, les études d'adaptation de la vulnérabilité ont pu déceler beaucoup de lacunes dans l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus nationaux politiques et stratégiques de prise de décision incluant (a) le manque de connaissances sur les capacités, les ressources et pratiques à la base de l'adaptation des communautés, (b) le manque d'outils efficaces pour informer les institutions locales et les communautés sur le changement climatique, (c) la non prise en compte du changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation au niveau du gouvernement central, local et des communautés et (d) le manque de connaissances scientifiques sur le changement climatique à l'échelle nationale et locale. Ainsi, le projet USAID/COMFISH intervient depuis ces trois dernières années pour appuyer le gouvernement sénégalais à une meilleure prise en compte du changement climatique dans les politiques étatiques, mais aussi permettre aux communautés côtières, à travers la mise en œuvre des plans d'adaptation

développés, de disposer de suffisamment d'outils nécessaires pour l'accroissement de leur capacité de résilience aux effets du changement climatique.

***Contribution à la conservation de la biodiversité marine et côtière*.** Le projet *USAID/COMFISH* contribuera également aux objectifs de la biodiversité tels que identifiés par l'évaluation de 2005 des menaces sur la biodiversité du Sénégal par l'USAID. Cette évaluation avait montré que la surpêche et les méthodes de pêche destructives constituaient des menaces directes pour la biodiversité marine du Sénégal et plus particulièrement pour les stocks en danger qui contribuent d'une manière significative aux exportations du pays. C'est dans ce cadre que le projet est en train d'identifier, de tester et de mettre en œuvre des politiques et stratégies capables de réduire ou d'éliminer les mauvaises pratiques de pêche et de promouvoir la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins.

Mise en place des conditions préalables nécessaires pour la gestion durable des pêcheries. L'un des objectifs de L'USAID/Sénégal est d'appuyer la croissance économique du Sénégal par l'amélioration des résultats du programme « Initiative Alimentaire pour l'Avenir (FTF) et va contribuer au développement des objectifs dudit Programme en mettant l'accent sur la durabilité de la productivité des écosystèmes marins, la réduction des pertes après captures, la promotion du commerce international à travers l'éco-labellisation (locale) et l'implication effective des acteurs de la pêche artisanale à travers une approche genre dans la chaîne des valeurs pour une augmentation considérable des bénéfices sociaux et économiques que ces derniers tirent de la pêche. Le projet USAID/COMFISH se focalise sur la mise en place de ces éléments qui constituent des préalables pour l'instauration d'une pêche durable au Sénégal.

1.3 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

L'objectif de l'USAID/Sénégal est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans sa tentative de réformer le secteur de la pêche tel que mentionné dans la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture afin qu'il continue à fournir des revenus et à assurer la sécurité alimentaire à la population croissante. Le Projet *USAID/COMFISH* va accompagner cette réforme, mais également promouvoir les objectifs de conservation de la biodiversité tout en prenant en compte les thèmes transversaux de la gouvernance améliorée, de l'approche genre et de l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Le projet *USAID/COMFISH* cherche à développer et dupliquer de nouveaux modèles de pêche durable pour aider le Sénégal à instaurer une gestion durable du secteur de la pêche artisanale. La plupart des ressources halieutiques étant partagées au niveau local (à l'échelle des CLPA) et entre le Sénégal et les pays voisins appartenant à la zone du CCLME (ex : la sardinelle et l'ethmalose : espèces prioritaires du projet), des activités seront entreprises pour aider à l'harmonisation de la gouvernance de la pêche artisanale au niveau local, national et sous régional, même si la plupart des activités du projet seront concentrées au Sénégal.

L'objectif à long terme (20-30 ans) du projet *USAID/COMFISH* est que les pêcheries du Sénégal ne sont plus surexploitées et fournissent (1) à la nation une source d'approvisionnement durable en protéines de haute qualité, (2) de telle manière que ceci contribue à la qualité de vie des communautés de pêcheurs artisans (3) et maintienne la capacité des écosystèmes côtiers et marins à produire des biens et des services utiles et voulus par le peuple sénégalais.

Le projet *USAID/COMFISH* contribuera à l'atteinte de quatre principaux résultats suivants:

RI 1: Les capacités institutionnelles et celles des acteurs sont renforcées à tous les niveaux de la gouvernance pour la mise en œuvre de la cogestion pour une gestion durable des pêcheries et l'élimination de la surpêche ;

RI 2: Des stratégies et politiques pour éliminer l'utilisation des pratiques destructrices et non durables sur les ressources halieutiques et sur la conservation de la biodiversité sont testées et appliquées ;

RI 3: L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques sont menés;

RI 4: La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs.

1.4 DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION

Au démarrage du projet, la zone d'intervention couvrait l'aire couverte par le CLPA de Cayar (la grande côte) et les CLPA de la petite côte (Joal/Fadiouth, Sindia, Mbour, Yenne/Dialaw, Rufisque/Bargny et Foundiougne). Ainsi l'ensemble des CLPA ciblés par les interventions du projet se situait dans les régions de Thiès, Dakar et Fatick. Cette zone concentre plus de 65% des pêcheurs des pêcheurs sénégalais actifs en termes d'effort de pêche et 70 à 80% des débarquements de petits pélagiques. Quelques actions ponctuelles sur les pêcheries de crevettes sont menées dans la Réserve de Biosphère du Saloum. La carte administrative ci-dessous (fig.1), matérialise ces zones d'intervention ainsi que le plan d'occupation des AMP de Cayar, Joal, de la réserve de Biosphère du Saloum, (constituant les aires protégées concernées par les interventions du projet).

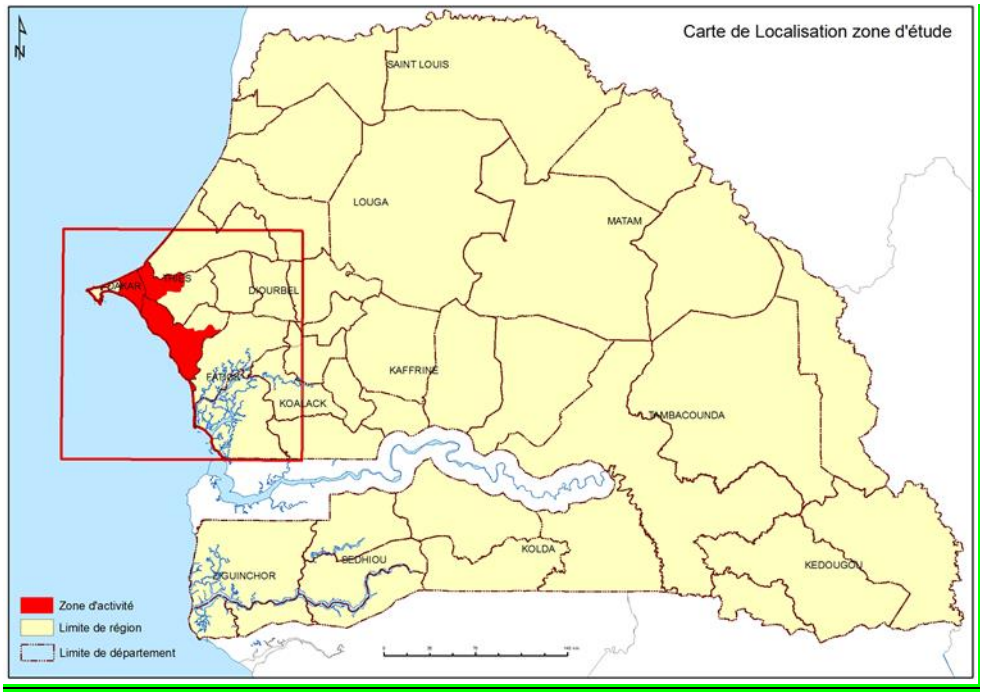

Figure 1: Carte administrative de la zone du projet (source: CSE)

La logique de l'élaboration du premier plan de gestion sardinelle à l'échelle de l'UGD a amené progressivement le projet USAID/COMFISH à étendre sa zone d'intervention dans les régions de Saint-Louis, Louga et Ziguinchor. Plusieurs sollicitations de la part de la Direction des Pêches

maritimes, de ses services déconcentrés et des acteurs à la base justifient cette extension des activités du projet. Dans la région de Sédhiou l'extension des activités du projet COMFISH, permettra aussi de renforcer les activités de pêche appuyé par le projet USAID/Woula Nafaa pour une gestion durable des zones de pêche dans la zone du Boudié/Balantacounda. La carte ci-dessous (fig.2) indique les nouvelles (phase 2) et les anciennes (phase 1), zones ciblées par le projet.

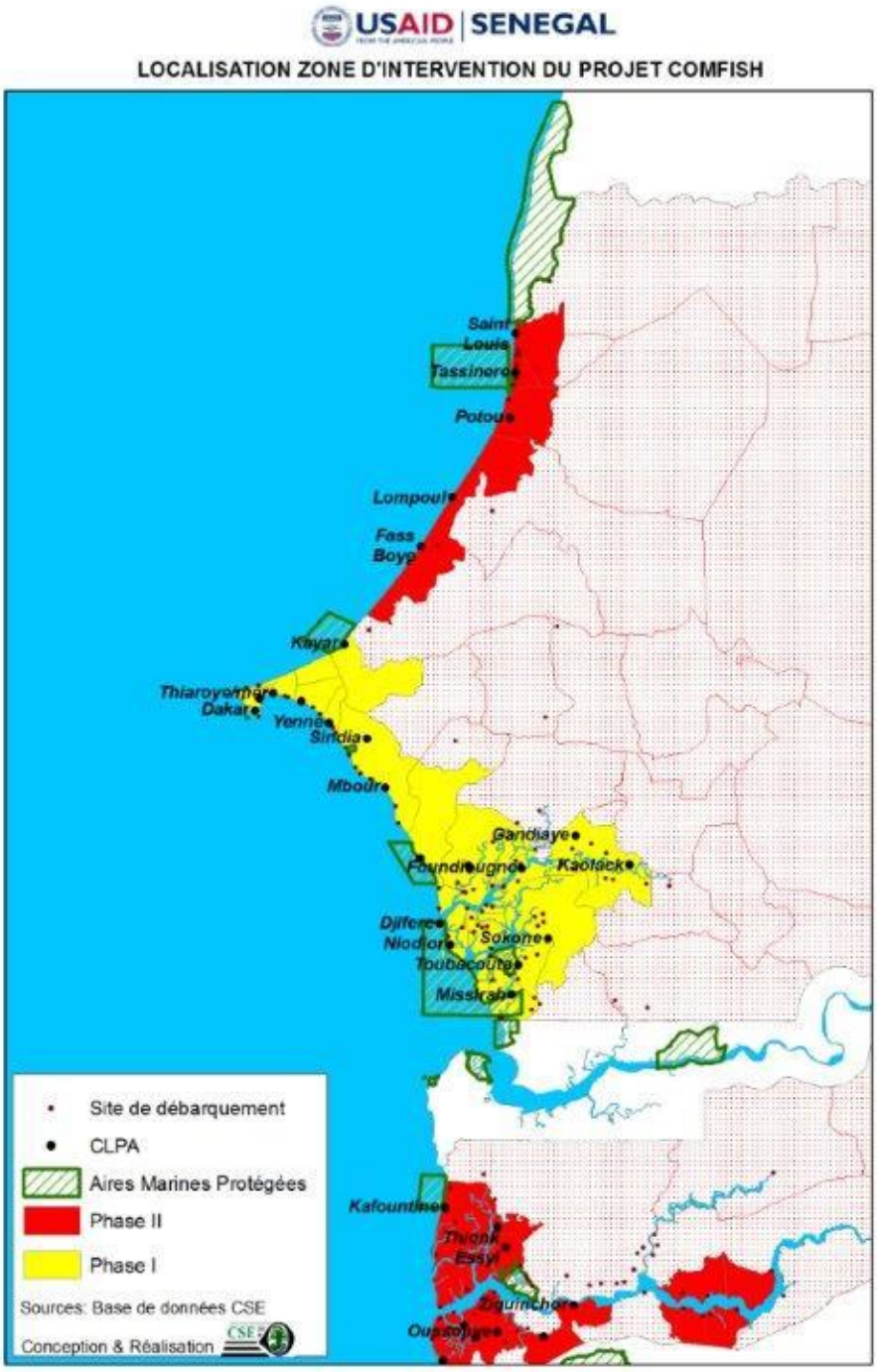

Figure 2 : Nouvelles et anciennes zones d'intervention du projet (source : CSE, 2013)

Les statistiques décrites ci-dessous et fournies par la DPM indiquent le développement dans ces nouvelles zones d'intervention d'une importante pêcherie de petits pélagiques en général et de sardinelles en particulier. Ainsi, pour être cohérent avec notre démarche UGD, il s'est avéré indispensable d'intégrer ces régions maritimes de Saint-Louis et de la Casamance dans le but de couvrir toute la surface de répartition biologique et géographique (nationale) des espèces que nous ciblons dans le cadre des plans de gestion participatifs (sardinelle et ethmalose).
Cette zone concentre la quasi-totalité de l'effort de pêche et des pêcheurs de sardinelles et d'ethmalose. En termes d'impact, toute mesure de gestion initiée sur les pêcheries de sardinelles dans ces zones pourrait concerner et avoir des impacts sur la quasi-totalité de l'effort de pêche déployée sur cette espèce (Rapports statistiques de la DPM).
Description de la zone de Ziguinchor. La région de Ziguinchor dispose de 86 km de côtes. L'écosystème de la région dispose de potentialités aquacoles importantes illustrées par un réseau hydrographique maritime et continental diversifié. Les plans d'eau de la région se caractérisent par une importante diversité biologique. La façade maritime marquée par un vaste plateau continental regorgeait d'importants stocks de poissons, crustacés et céphalopodes. Les espèces lagunaires sont essentiellement composées de sardinelles, d'ethmaloses, de brochets, tilapias, mulets, capitaines, otolithes, machoirons, crevettes, qui sont malheureusement surexploitées, auxquelles s'ajoutent les huîtres de palétuviers.
En 2012, la quantité de produits débarqués est de 48 373 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 18 137 845 465 F CFA. Pour les petits pélagiques, les débarquements les plus importants sont notés dans le site de Kafountine et estimés à 11 515 tonnes pour la sardinelle plate, 2234 tonnes pour la sardinelle ronde et 5835 tonnes pour les ethmaloses. Dans le site d'Elinkine, près de 88 tonnes de sardinelles et 133 tonnes d'ethmaloses sont débarqués. A Ziguinchor, un débarquement d'ethmalose de près de 337 tonnes sur le site de Boudody a été enregistré, en 2012,

Selon les autorités locales de cette région, un important redéploiement de l'effort de pêche national sur la sardinelle vers le centre de pêche de Kafountine a été noté ces dernières années. Ceci justifie notre intervention dans cette zone pour prendre compte ce phénomène dans le processus de mise en place de règles de gestion sur la sardinelle et l'ethmalose.

Description de la Région de Saint-Louis. La zone côtière de Saint-Louis est contiguë aux eaux mauritaniennes et présente d'énormes potentialités. C'est une zone poissonneuse, bien fournie en espèces pélagiques composées en grande partie par la sardinelle. La pêche constitue une source importante d'emplois et de revenus directs et indirects. Elle reste l'activité principale des populations des quartiers sis sur la langue de barbarie où elle mobilise la presque totalité de la population active (femmes et hommes âgés de 15 ans et plus). Ses impacts profitent non seulement aux résidents de la ville de Saint-Louis qui interviennent dans l'informel, mais aussi à plusieurs autres intervenants nationaux et même étrangers.

La pêche artisanale qui est le seul type de pêche pratiqué dans cette région, concerne des techniques variées : pêche à la ligne, aux filets maillants, aux casiers, à la senne tournante. Mais les engins les plus spécialisés à la capture de la sardinelle sont les filets maillants et les sennes tournantes qui constituent les 2/3 de la flottille artisanale existante à Saint-Louis.

Les accords de pêche signés entre le Sénégal et la Mauritanie, font bénéficier aux pêcheurs de Guet-Ndar environ, 300 licences leur permettant d'aller pêcher dans les eaux mauritaniennes. Ces accords ont l'avantage de réduire la pression exercée sur la ressource au niveau local. Mais vu la généralisation du degré de dégradation de la ressource dans la sous-région, un revers de la médaille pourrait être observé par le retour de ces embarcations dans un futur proche, ce qui ne manquera

surtout pas, d'aggraver le poids de cette pression qui pose déjà beaucoup de problèmes. Les mises à terre réalisées dans la région en 2012, sont estimées à 80.000 tonnes pour une valeur commerciale de 73 385 840 050 de francs CFA. Ainsi, les débarquements ont connu une hausse fulgurante par rapport à l'année 2010.

En termes de volume de débarquements, le CRODT estime à près de 200 636 tonnes les quantités débarquées sur la période 1981-2010 (source : *études statistiques sardinelle CRODT/USAID* ***COMFISH 2013).*** **Au niveau des nouvelles zones, les dernières statistiques recueillies situent les** quantités débarquées respectivement à 80 000 tonnes à Saint Louis (près de 40% des débarquements nationaux de sardinelles) et 13 749 tonnes pour Kafountine (près de 7% des débarquements nationaux de sardinelles). Pour les sites d'Elinkine, Louga et Ziguinchor les quantités débarquées sont très faibles en termes de pourcentage par rapport au niveau national et correspondent respectivement à 88 tonnes, 141,6 tonnes et 0 tonnes.
La zone d'intervention dans la région de Sédhiou couvre cinq communautés rurales et deux communes qui sont les communautés rurales de Djirédji, Bambali, Simbandi Balante, Djibanar, Kaour et les communes de Goudomp et Diattacounda. Elle est traversée par le fleuve Casamance et est limitée à l'Ouest par le bolon de Diagnon/Singuére (N : 12 36.205 ; O : 15 57.989) et le bolon de Farancounda (N : 12 39.233 ; O : 15 58.476) et à l'Est par le bolon de Massaria (N : 12 34.255 ; O : 15 36.868) et l'embarcadère de Niafor (N : 12 32.198 ; O : 15 38.965), soit quelques 44 kilomètres de longueur suivant le canal. Cette zone est marquée par une importante pêcherie de crevettes et d'ethmalose. Une convention locale y a été élaborée par USAID / Woula Nafaa pour une meilleure gestion des ressources halieutiques

En résumé, l'approche participative déroulée et les différents diagnostics effectués, ont orienté le projet à se concentrer d'avantage sur l'élaboration de plans de gestion sur les deux premières espèces prioritaires, choisies par les acteurs en début de projet et à circonscrire de manière claire le champs d'intervention à l'échelle de l'UGD. Il s'agit de la sardinelle (dont le plan de gestion participatif est en cours d'élaboration le long du littoral) et l'ethmalose dont les pêcheries sont concentrées dans les zones du Sine Saloum et de Casamance. Le tableau ci-dessous rappelle les caractéristiques de ces espèces.

Tableau 1: Caractéristiques des deux premières espèces prioritaires ciblées par le projet USAID/COMFISH (source: USAID/COMFISH)

STOCKS PRIORITAIRES/ STRATEGIES	Contexte et facteurs influant la pêche
Espèce: ***Sardinella aurita*** et ***sardinella maderensis*** **Nom local**: Sardinelles, Yaboï **Famille:** CLUPEIDES **Contribution du projet USAID/COMFISH**: Développer des plans de co-gestion locaux participatifs à l'échelle de l'UGD de la sardinelle au niveau national, en contribution au plan d'aménagement développé par la DPM. Ce travail se fera à travers : 1. le renforcement des capacités des acteurs et des CLPA et la mise en place de concertations inter CLPA basées sur les Conventions Locales; 2. l'amélioration du système de collecte des données (IUPA, CRODT), 3. le test et la mise en place d'outils simples pour l'évaluation participative des stocks, identification des impacts du changement climatique; et intégration des informations sur la pêche INN 4. Etudier la chaîne de valeur économique	Principale espèce débarquée par la pêche artisanale Sénégalaise Produit accessible et à faible coût, joue un important rôle pour la sécurité alimentaire Fait l'objet d'exploitation importante par la pêche industrielle l'impact de la pêche INN semble important et peut être sous-estimée Sensible aux menaces climatiques (température de la mer upwelling, vents, courant, etc.) se manifestant par des changements de comportement sur la migration et la reproduction. Principale espèce pour l'équilibre écologique et trophique de l'écosystème de la région. Effectue des migrations saisonnières larges qui s'étendent du Ghana au Maroc.

Espèces: ***Ethmalosa Fimbriata*** **Nom local**: ethmalose, *Cobo* **Famille:** Clupéidés **Contribution du projet USAID/COMFISH: Elaborer un plan d'aménagement participatif à l'échelle de l'UGD à travers le :** 1. Renforcer les capacités des CLPA ciblées par cette pêcherie (Delta du Saloum et la région de Casamance); 2. Développer des cadres de concertation au sein des CLPA (Conventions locales) et à l'échelle de l'UGD (concertation inter-CLPA); 3. Améliorer le système d'information et d'évaluation sur les stocks (IUPA); 4. faire une évaluation du stock, au cas où le stock serait partagé avec la Gambie : étudier possibilité de concertation entre les deux pays	Affinité pour les estuaires et les deltas. Préférence pour l'environnement marin pour individus plus âgés Certainement une seule population couvrant l'estuaire du Saloum et de la Gambie. En mer, cette espèce semble rester très près de la côte sur des fonds inférieurs à 15- 25 m. Potentiel exploitable 9 à 10,000 tonnes dans estuaires du Saloum et de Casamance. Intense activité de pêche en Gambie et dans les estuaires du Sine Saloum, Faible pression notée sur la partie de stock présente dans la bande côtière maritime.

Pour une meilleure illustration de l'UGD sardinelles, le CSE complétera durant l'année quatre, la cartographie du stock de sardinelles à l'échelle de l'UGD ainsi que les CLPA impliqués dans les pêcheries de cette espèce. Le schéma ci-dessous (fig. 3 et 4), montre les principales zones de nourriceries ainsi que la trajectoire de migration des deux espèces de sardinelles exploitées au Sénégal.

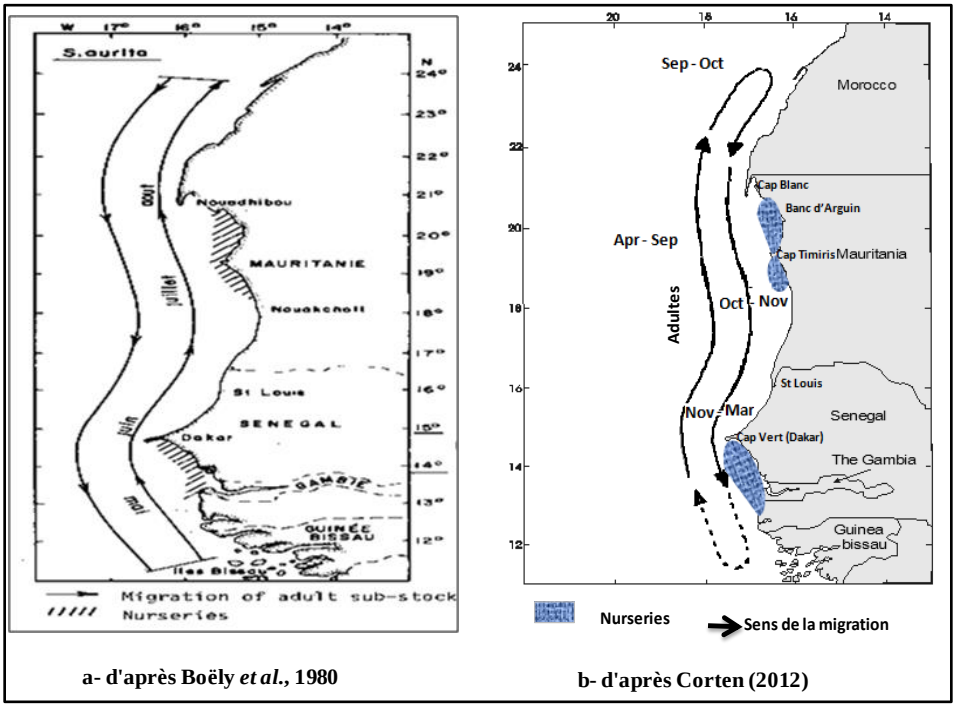

a- d'après Boëly *et al.*, 1980 b- d'après Corten (2012)

Figure 3. ***Cycle migratoire de Sardinella maderensis (d'après Fréon, 1986***

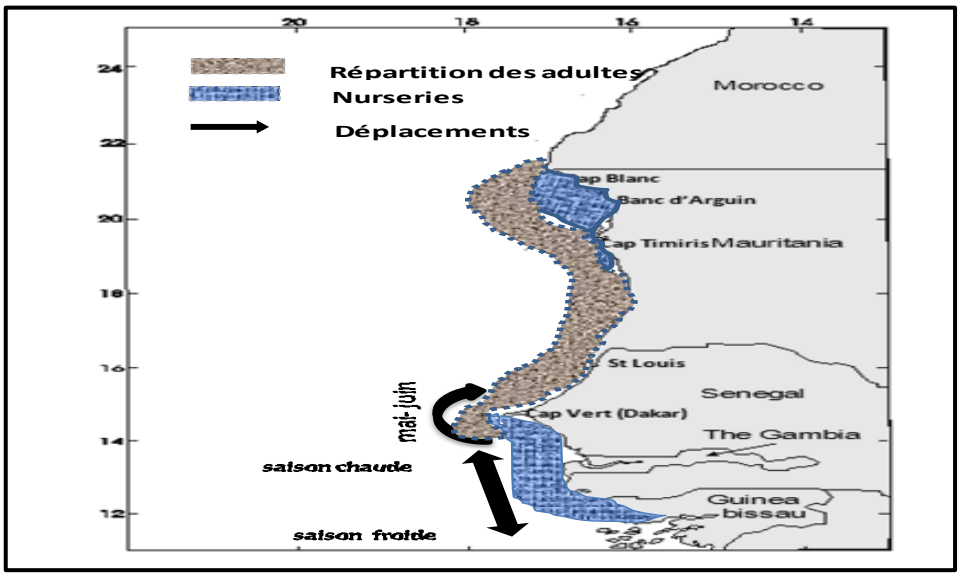

Figures : 4 Zones de nourriceries des sardinelles

1.5 CREATION D'UNITES DE GESTION DURABLE : LE CONCEPT DEVELOPPE PAR LE PROJET USAID/COMFISH DANS L'ELABORATION DES PLANS DE GESTION PARTICIPATIFS

La finalité du projet USAID/COMFISH est de mettre en place des plans d'aménagement participatifs des stocks prioritaires ciblés en utilisant le CLPA comme porte d'entrée du point de vue institutionnel, mais aussi et surtout en transformant cette entité juridique en une Unité de Gestion Durable (UGD). Cette initiative a pour objet d'intégrer les aspects institutionnels, administratifs, socio-économiques et environnementaux dans le processus de la mise en place d'une cogestion éco systémique durable des ressources halieutiques au Sénégal. Le processus de mise en place de l'UGD est représenté par le schéma ci-dessous (fig.5), décrivant les quatre éléments fondamentaux qui vont contribuer au processus de la création des UGD.

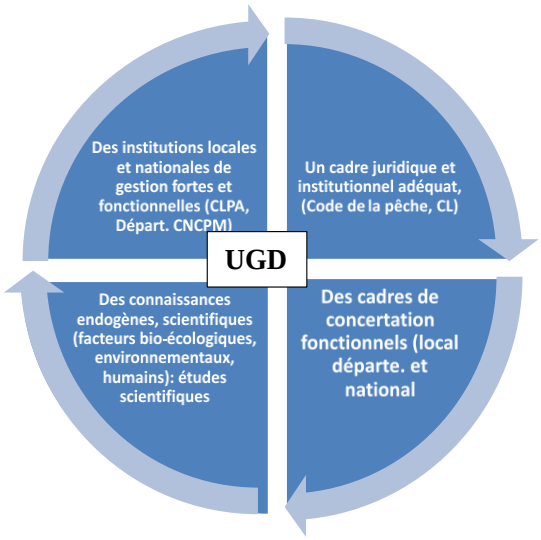

Figure 5. Schéma de l'UGD

Nécessité d'un cadre juridique et institutionnel adéquat. La loi 98 – 32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche et le décret 98 – 498 du 10 juin 1998 portant application de la loi sus-citée ont décrit le cadre juridique et institutionnel de la mise en pratique de la cogestion au Sénégal en instituant la création des Conseils Locaux de la Pêche Artisanale (CLPA) comme organe de cogestion incontournable et précisant leur répartition, leur rôle et fonction ainsi que la composition de leurs membres.

Ainsi durant les trois années d'activités, le projet s'est adossé sur les CLPA en tant que institution locale de cogestion pour mener à bien ses activités. En effet, le CLPA est une organisation professionnelle apolitique à but non lucratif regroupant les acteurs de la pêche artisanale d'une localité déterminée. Jouant le rôle de gouvernance locale, il peut mettre en place, valider et appliquer les règles de gestion de la ressource halieutique, faciliter l'interrelation entre acteurs d'une part et structures étatiques d'autre part.

Le CLPA a pour objectif principal de fédérer tous les acteurs autour de la gestion durable des ressources halieutiques. C'est l'institution qui devrait permettre de mettre en pratique de manière efficace, la cogestion des ressources halieutiques. Toutefois, non seulement les CLPA ne sont pas fonctionnels (manque de moyens techniques, institutionnels, et financiers), mais encore, ils ne couvrent pas souvent des zones vastes à l'échelle des stocks halieutiques unitaires, ce qui, du point de vue biologique, est déterminant pour la gestion durable des stocks halieutiques.

Ainsi, dans l'optique de rendre fonctionnel le CLPA pour lui permettre de sous-tendre de manière efficace le processus de mise en place des Unités de Gestion Durable, le projet *USAID/COMFISH* a utilisé la **Convention locale** comme outil juridique permettant la négociation de règles de gestion au niveau communautaire local. Ceci a permis au projet de créer les trois premières conventions locales validées et approuvées officiellement dans le domaine de la pêche maritime au Sénégal en 2012. L'élaboration des CL se poursuit dans les nouvelles zones d'extension du projet (CLPA des régions de Ziguinchor et Saint Louis), pour une meilleure négociation des règles de gestion en vue de changer le mauvais comportement des acteurs et de les initier aux bonnes pratiques de pêche. Dans les zones où les CLPA n'existent pas encore, il s'agira pour le projet d'appuyer la DPM à les mettre en place et à les rendre fonctionnels.

C'est ainsi que le projet va poursuivre le développement et la mise en œuvre des CL au niveau de ses zones d'intervention et la formalisation des relations inter-CLPA (cadres de concertation) à l'échelle du stock pour la mise en œuvre de plans de gestion participatifs.

Il faut rappeler que le processus d'élaboration de la CL démarre suite à une demande et manifestation des acteurs de leur désir de changer de comportement vis-à-vis des mauvaises pratiques de pêche existantes dans leurs zones. A la suite de cette demande, un encadrement leur est apporté par le projet pour établir et mettre en œuvre des règles de gestion durables axées sur une ou plusieurs ressources. Il faut aussi rappeler que le processus de mise en place de la convention locale comporte treize (13) étapes dont les plus importantes sont énumérées aux points ci-dessous:

- Informer les autorités administratives et locales au niveau des zones couvertes par les CLPA ciblés;
- Signer des protocoles de collaboration entre le projet *USAID/COMFISH* et les acteurs clés;
- Mettre en place un comité de pilotage sous la responsabilité du CLPA;

- Sélectionner et former des animateurs locaux «relais» désignés par le CLPA pour la convention locale;
- Faire l'état des lieux de la gestion des ressources halieutiques et élaboration de document de diagnostic (potentiel de pêche, recensement des acteurs, des unités et techniques de pêche et de transformation artisanale, etc.) par les Relais;
- Réactualiser des éléments de cartographie des pêcheries (cartographie des stocks et lieux de pêche) et du littoral à travers la cartographie participative;
- Elaborer des règles d'accès à la ressource à partir des contraintes identifiées au cours du diagnostic, au niveau villages ou zones (règles de gestion, comités de coordination, organes de surveillance, etc.);
- Harmoniser et valider les règles de la convention locale ;
- Délibération et approbation de la convention locale par l'Instance de Coordination et de Conseil du CLPA et l'autorité administrative locale ;
- Vulgariser la Convention Locale;

Contribuer à la rédaction de plans de gestion sur les stocks prioritaires en vue de la mise en place de l'UGD.

Utilisation des Conventions locales pour renforcer les capacités des CLPA ciblés. L'opérationnalisation des CLPA ne pourra se faire qu'à travers la mise en œuvre des CL développées passant par la formalisation des structures des CLPA (mise en place des commissions de mise en œuvre) et le renforcement des capacités de ces structures (la formation des membres desdites commissions. L'ensemble des étapes du processus se résume aux points suivants:

- **la mise en place d'un comité de coordination dans le CLPA** qui est composé des acteurs « locaux » de la pêche dont le rôle est de coordonner le processus de mise en œuvre de la convention locale ;
- **la mise en place des organes de surveillance** pour veiller à la mise en œuvre de la convention locale et au règlement des conflits ;
- **la mise en place de la Commission Finance** qui devra assurer la collecte, le versement et la répartition des taxes/amendes communautaires. Les ressources financières tirées de l'application de la convention locale proviennent des taxes et amendes des infractions commisses à l'application de la convention locale. Toutefois, ces taxes et amendes doivent être en conformité avec le code de la pêche puisque la pêche n'est pas un domaine transféré. Ces sommes vont servir à financer les différentes activités entreprises par le CLPA ;
- **l'organisation de réunions d'évaluation annuelle** (technique et organisationnelle) de la Convention Locale par l'instance de coordination et de conseil du CLPA élargie aux personnes ressources et aux partenaires. Cette importante étape permettra aux acteurs d'apporter des corrections sur les activités en cours, mais aussi leur donnera l'opportunité de proposer au projet des activités en vue de préparer le prochain plan de travail.

Conventions locales : un préalable pour l'application des bonnes pratiques de pêche et un mécanisme de participation active des acteurs à l'élaboration des plans de gestion participatifs.
La démarche de mise en place et d'élaboration de la Convention Locale permet d'une part aux acteurs de faire un diagnostic des **potentialités et contraintes** de la pêche et de bénéficier de la part du projet, d'un apport important d'éléments scientifiques issus d'études réalisées par les institutions scientifiques partenaires. D'autre part, une bonne application des règles de gestion issues des Conventions Locales permettra aux acteurs de changer de comportement en faveur de l'adoption

des bonnes pratiques de pêche, éléments de base de ces CL. A cela s'ajoutent la structuration des CLPA ainsi que le renforcement des capacités des différentes commissions permettant ainsi aux acteurs de disposer d'organes de suivi, contrôle, d'autofinancement et de surveillance des règles de gestion mises en place. Ce processus va mener les CLPA vers l'autonomisation leur permettant de supporter le financement de leurs organes.
La CL apparait ainsi comme un outil devant permettre aux acteurs (1) d'identifier les activités cohérentes à mener dans chaque CLPA et dans l'ensemble des CLPA (couvrant la zone d'extension géographique et biologique d'un stock donné) pour une gestion durable dudit stock (2) de disposer d'éléments sur les **potentialités et contraintes** de la pêche au niveau de leurs zones, (3) et enfin de contribuer à la dynamisation des organes de gouvernance locaux à travers la structuration des CLPA, la mise en place d'organes de suivi, contrôle et surveillance et l'autonomisation financière des différents organes du CLPA.
Toute cette démarche fait que la CL fournit aux acteurs les mécanismes d'adoption de bonnes pratiques de pêche, l'une des conditions préalables à l'élaboration des plans de gestion participatifs.

Nécessité d'une planification participative à l'échelle du Stock. Le processus d'élaboration et de mise en place de plan de gestion basé à l'échelle du stock implique une connaissance du stock concerné et une maîtrise des taux de prélèvement exercés sur le stock en question. Ceci passe nécessairement par une implication effective de l'ensemble des acteurs exploitants ; un renforcement des capacités de ces derniers pour leur permettre de participer activement et efficacement dans les réflexions et diagnostics et une mise en place d'une base scientifique fiable accompagnant le processus. C'est cette démarche que le projet a entreprise dans le processus d'élaboration de plans de gestion participatifs des deux espèces de sardinelle (sardinelle aurita, sardinella maderensis) et l'ethmalose. Parallèlement, la mise en place d'une base scientifique, des synergies d'actions se poursuivent sur la crevette côtière (Penaeus notialis) et le thiof (Epinephelus aenus) pour appuyer le programme PRAO (Banque Mondiale) et consolider les acquis du projet COGEPAS (JICA) dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de gestion sur ces espèces.

Concernant la Sardinelle : Le processus d'élaboration du plan de gestion participatif à l'échelle du stock entamé par le projet *USAID/COMFISH* se poursuit de manière participative avec l'appui des partenaires scientifiques et techniques, à travers les 06 CLPA impliqués au démarrage du projet. Il s'agit des CLPA de Sindia Nord et Sindia Sud, de Mbour, Joal, Rufisque-Bargny, Yenne-Diallaw et Cayar. Toutefois tenant compte du caractère partagé du stock de sardinelle (entre les différents CLPA du projet et même au-delà) et de la stratégie du projet USAID/COMFISH qui consiste à mettre en œuvre l'approche de cogestion par la mise en place des UGD, les 03 CLPA de Dakar (Pikine, Yoff et Hann), ont été impliqués dans le processus, car les pêcheurs de ces zones fréquentent régulièrement les mêmes zones de pêche que les acteurs de la petite côte et exploitent le même stock. Ainsi en accord avec la DPM, le plan de gestion en élaboration va revêtir un caractère local et va s'intégrer dans le Plan National d'aménagement des Petits Pélagiques. Le processus va également s'étendre dans les régions de St-Louis et de Ziguinchor pour mieux prendre en compte l'ensemble de l'UGD sardinelle.

L'élaboration de ce plan comporte les principales étapes suivantes :

- La sensibilisation et information des acteurs;
- Le diagnostic/analyse de la situation de la ressource (collecte des données sur les contraintes de la pêche, validation études scientifique, cartographie, évaluation du stock..);
- les validations techniques des options stratégiques d'aménagement;
- La restitution auprès des acteurs,
- L'élaboration du draft de plan de gestion/validation du document avec les acteurs;

- La révision périodique (annuelle ou biennale).

Concernant l'Ethmalose : l'ethmalose est principalement exploité dans les régions de Fatick et Ziguinchor du fait de la présence d'un stock sénégambien, mais aussi de l'importante valeur ajoutée tirée de la filière sous régionale de cette espèce. L'élaboration de plan de gestion sur cette espèce intéressera 04 CLPA des régions de Fatick (Missirah, Niodior, Bassoul et Djirnda) et 02 CLPA de la région de Ziguinchor (Ziguinchor et Kafountine). Le processus d'élaboration sera le même que celui de la sardinelle, décrit un peu plus haut.

Les figures ci-dessous permettent de mieux visualiser le processus.

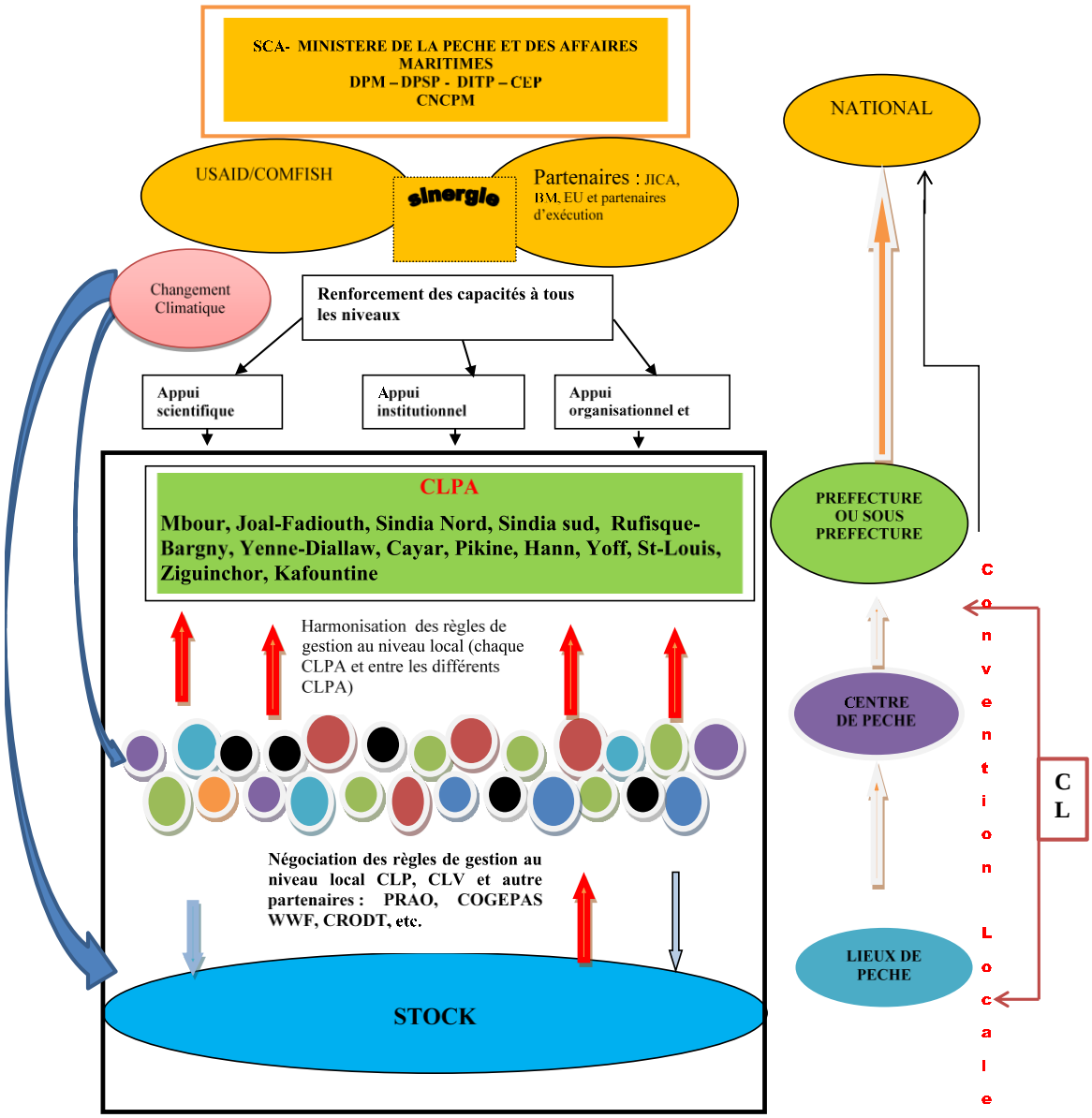

Figure 6 : Schéma UGD sardinelle et connexions des différents niveaux de gouvernance à travers les conventions locales

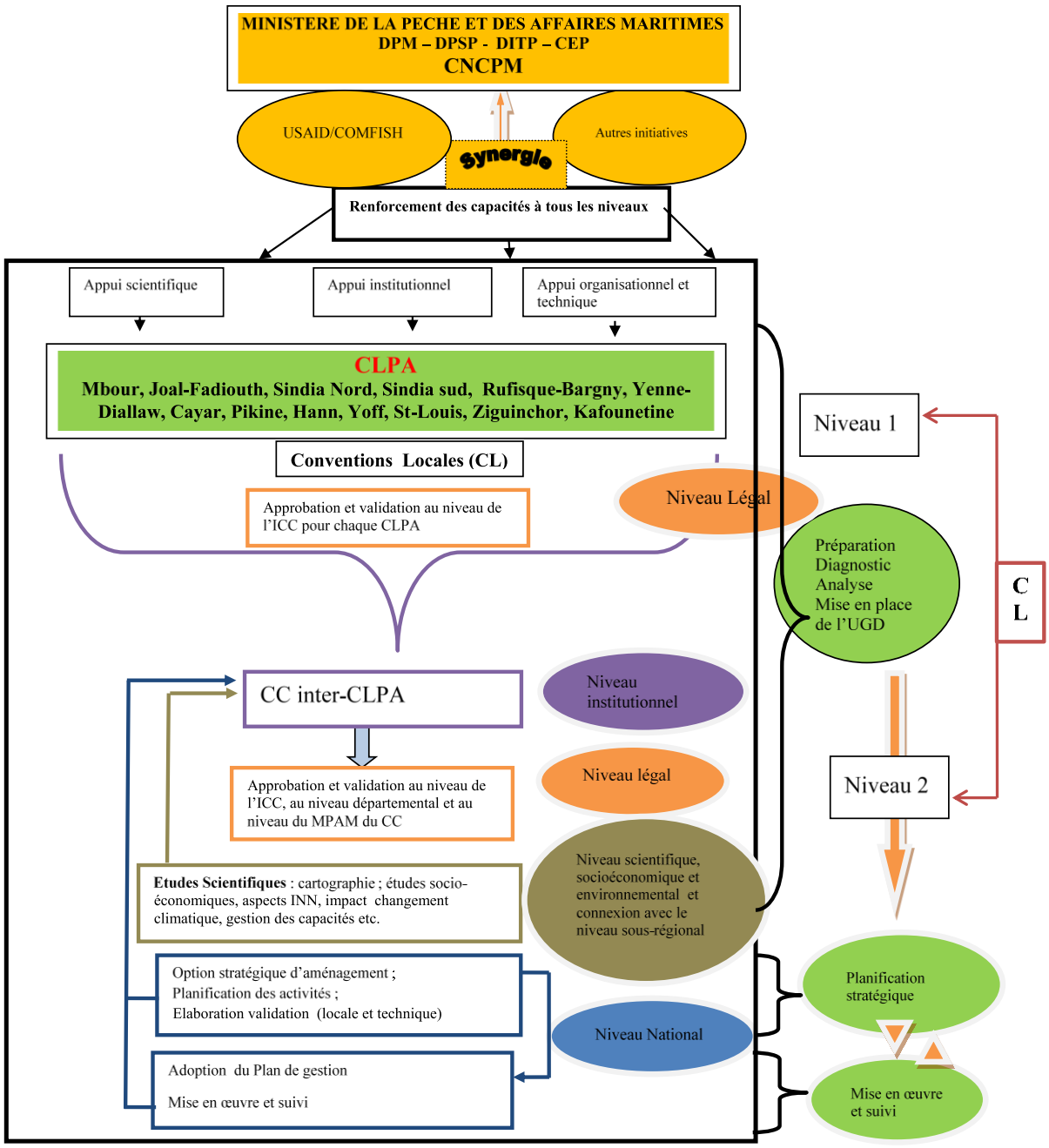

Figure 7. Description du processus de mise en place du plan d'aménagement pour l'UGD de la sardinelle

2. RESUME DES RESULTATS ATTEINTS

Pour la mise en place de plans de gestion participatifs sur les espèces prioritaires, la démarche du projet USAID/COMFISH est de mettre en place simultanément des conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance locale des pêcheries au Sénégal. Ce processus se fait à trois niveaux d'intervention:

Au niveau (local) des communautés de base : par le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place de cadres de concertation efficaces et fonctionnels. Ceci permet une meilleure prise en compte du niveau local dans le processus de planification et de prise de décision dans le domaine de la pêche;

Aux niveaux scientifique et technique: par le renforcement des capacités des techniciens de la pêche, des institutions de recherche et universitaires. Ceci pour une meilleure prise en compte des connaissances scientifiques et techniques dans le processus de planification et de mise en place de plans de gestion participatifs.

Aux niveaux stratégique et politique: En fournissant aux politiques les connaissances scientifiques et techniques indispensables à une prise de décision cohérente et éclairée.

Ainsi après trois années d'activités, les Résultats Intermédiaires (RI) atteints sont résumés autour des axes ci-dessous:

RI1. Le renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs pour l'application de la cogestion dans le cadre des UGD

Mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités des CLPA élaborée en deuxième année par le projet. Au niveau des institutions de Gouvernance locale, le projet a poursuivi les activités de renforcement de capacités à travers l'élaboration des Conventions Locales dans les nouvelles zones et la mise en œuvre des Conventions locales approuvées par les CLPA et les Préfets dans la perspective de la mise en place des UGD. La structuration des CLPA et leur dynamisation à travers l'organisation de rencontres entre les membres des Instances de Coordination et de Conseil (ICC), ont été les axes prioritaires pour le projet en matière de renforcement de capacité des institutions de gouvernance locale. A ce jour, les membres de 09 CLPA (Sindia sud, Sindia Nord, Mbour, Joal-Fadiouth, Cayar, Rufisque-Bargny, Yenne/Dialao, Pikine, Yoff, et Hann), ont vu leurs structures réorganisées et transformées en un cadre d'échange et de concertation sur les problèmes de gestion durables des pêcheries dans ces zones. La formation des membres de l'ICC et la mise en place des commissions dans les CLPA de Sindia, Mbour, et Joal-Fadiouth marquent le démarrage effectif de la mise en œuvre des premières conventions locales élaborées par le projet dans ces localités. Au niveau des acteurs, en plus des différentes sessions de formations qui ont été organisées dans le processus d'élaboration des CL et du plan de gestion de la sardinelle, des bonnes pratiques de cogestion ont été promues pour encourager les acteurs à adopter un comportement responsable pour une meilleure gestion des pêcheries.

Mise en œuvre des conventions locales élaborées. Concernant la mise en œuvre des CL approuvées en 2012, La vulgarisation des conventions locales qui est une activité continue durant tout le processus de mise en œuvre s'est poursuivie. Le processus d'organisation et la redynamisation des CLPA ont démarré occasionnant ainsi, la mise en place dans chacun de ces CLPA, des cinq commissions. Ainsi, le projet a consenti beaucoup d'efforts pour le renforcement de capacités organisationnelles pour une bonne application de la convention locale. Les cinq commissions mises en place sont les suivantes :

- La Commission de Surveillance et de Sécurité en mer (Brigade de Co-surveillance) ;
- La Commission de Sensibilisation, d'Information, de Formation et de Communication ;

- La Commission chargée du Règlement des Conflits et des Relations Extérieures ;
- La Commission Scientifique chargée de la Gestion des Ressources Halieutiques, de l'Environnement et de la Recherche Participative ;
- La Commission Finance et Partenariat chargée de la Gestion des Infrastructures et des Actions Sociales.

En termes de formation et d'appui, le focus a été mis particulièrement sur la commission chargée de la surveillance (formation des membres de la commission, appui pour les sorties de surveillance) au niveau des CLPA de Joal, Mbour et Sindia, en matière de surveillance participative pour une meilleure efficacité des Conventions Locales et en vue de leur permettre de jouer pleinement leurs missions.

Poursuite de la mise en place des nouvelles conventions locales : Pour compléter l'UGD de la sardinelle dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion participatif de ce stock, le projet poursuit le processus de mise en place de nouvelles Conventions Locales notamment dans les zones couvertes par les CLPA de Yenne/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar en 2013 et probablement dans les nouvelles zones d'extension du projet (Saint-Louis et Ziguinchor), en 2014. Conformément au processus, les étapes développées ont porté sur la signature des Protocoles d'accord entre les CLPA et le projet USAID/COMFISH, l'identification des acteurs et de leurs matériels pour l'élaboration de la situation de référence et l'organisation de focus group qui permettra de définir les règles d'accès aux ressources halieutiques, l'élaboration, la validation et l'approbation officielle des trois conventions par l'autorité compétente.

Au niveau des acteurs, leurs rôles et leurs missions pour appuyer les CLPA dans la pratique de la cogestion, sont renforcés. Le renforcement du cadre institutionnel de gouvernance et des moyens d'intervention (collèges, comités locaux, ICC, processus décisionnel et de participation des acteurs) a été réalisé à travers le processus de formation des relais du projet USAID/COMFISH (désignés par les CLPA parmi leurs membres). Ces formations sont menées au cours de l'élaboration des Conventions locales. Ces relais, au nombre de dix (10) en 2011 et huit (8) en 2012 pour l'ensemble des 6 CLPA visés, sont mis en place pour renforcer les capacités d'intervention du CLPA en appuyant le processus d'élaboration et de mise en œuvre des mesures de gestion initiées par ces CLPA. A cela s'ajoute le recrutement de quatre facilitateurs formés et d'un chargé de la gouvernance pour encadrer tout le processus de renforcement des capacités pour l'application efficace de la cogestion au niveau local. Il faut noter que ces relais apportent un appui considérable non seulement aux CLPA dont ils sont issus (en termes d'animation des réunions, de collecte de données de pêche, d'utilisation des fiches d'états des lieux, de prise de notes au cours des rencontres, de compte rendu de réunion, etc.), mais aussi aux services techniques en jouant un important rôle dans le processus de mise en place des Plans de Gestion Participatifs dans le cadre des UGD. En effet, dans le cadre du plan de gestion sardinelles, près d'une soixantaine de focus groupe a été organisée pour les acteurs des neuf CLPA de la région de Thiès et de Dakar.
La mise en place de relais des CLPA et le renforcement de leurs capacités en matière de collecte de données, de gestion durable des pêcheries et de prise en compte des aspects changement climatique ont été bien appréciés par les autorités administratives et les services techniques dans la mesure où la démarche va favoriser le renforcement des cadres de gestion mis en place au niveau local.

Promotion des Bonnes Pratiques de gestion. La restitution du processus et des ateliers Bonnes pratiques de pêche a été réalisée à Cayar, Foundiougne et Joal Fadiouth en 2013 et a regroupé les acteurs des CLPA, CLP et autres organisations des localités situées dans la zone du projet. Cette démarche vise à favoriser le brassage d'idées novatrices partagées entre acteurs de la pêche. Ceci

favorise un comportement et une éthique dans la manière d'exploiter et de gérer les ressources halieutiques. De telles prises de conscience contribueront considérablement au processus d'élaboration et à la mise en œuvre des Plans de Gestion Participatifs.

Le projet USAID/COMFISH accorde une importance particulière aux initiatives de renforcement des capacités pouvant soutenir un changement de comportement durable des acteurs à tous les niveaux de la gouvernance pour une gestion rationnelle et responsable des pêches. C'est la raison pour laquelle, la stratégie du projet intègre un volet important d'identification, de promotion et d'intégration des bonnes pratiques de gestion utilisées au niveau local dans le processus de mise en place des plans d'aménagement sur les stocks prioritaires. Ainsi il faut rappeler le processus de sélection des bonnes pratiques mené et au cours duquel les deux meilleures initiatives primées ainsi que toutes celles présentées ont fait l'objet d'un reportage du GREP (Groupe de journalistes spécialisés dans l'environnement) pour une vulgarisation de ces pratiques et leur distribution et partage à large échelle. En plus de cela il faut noter que les bonnes pratiques de pêche se sont également avérées très efficaces en apportant un appui collatéral au projet. Elles ont contribué à une meilleure visibilité du projet et ont suscité de l'engouement autour de la stratégie du projet.

Projet pilote sur les pêcheries de poulpe. Cette activité avait pour objectif, de tester un modèle de sensibilisation et de vulgarisation des acteurs pour un changement de comportement durable dans la gestion des ressources, pratiqué aux Etats-Unis et connu sous le nom d' *« Extension* ». Le modèle a été appliqué à la pêcherie de poulpe à Yoff. Dans ce cadre, des visites de sites ont été réalisées au village de pêche de Yoff. Ces visites ont permis d'échanger avec les acteurs, de collecter des informations sur les communautés locales, d'identifier les leaders locaux, les problèmes liés à la pêche du poulpe (par les pots à poulpe) au niveau local, ainsi que des besoins en termes de changement de comportement.

Cadre de concertation des acteurs instauré au niveau de la Petite Côte et sensibilisation sur les mesures de gestion mises en œuvre dans le département de Mbour : Pour une meilleure efficacité des mesures de gestion en vigueur sur les pêcheries de Poulpe et Cymbium, le projet *USAID/COMFISH*, en collaboration avec la FENAGIE, a appuyé l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de concertation à Mbour avec la participation de près de 130 acteurs représentant toutes les parties prenantes : professionnels de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices), autorités administratives et judiciaires (représentant du Directeur des pêches, Préfet de Mbour, Procureur de Mbour, Maire de Mbour, Agents des Pêches, Agents des Parcs Nationaux, etc.), y compris la presse. Ceci s'ajoute aux cadres de concertation et de dialogue instaurés au niveau des villages des CLPA de Sindia, Mbour et Joal, Rufisque-Bargny, Cayar, Yenne-Diallaw entre les acteurs de la cogestion pour une meilleure adhésion aux conventions locales en vue de la mise en place des plans de gestion sur la sardinelle qui a vu la participation de milliers d'acteurs.

Renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des pêches. Des représentants d'institutions de gestion (Directeur adjoint de la DPM) et d'institution de la recherche halieutique (Directeur du CRODT), d'organisations locales des acteurs et personnel du projet, ont participé au cours de leadership organisé par l'Université de Rhode Island « Fisheries Leadership Institute ». Ceci a permis aux différents participants de développer de nouvelles pistes de partenariat mais aussi d'apprendre des outils et principes nouveaux qui pourraient être adaptés et appliqués aux politiques de pêche pour une gestion durable des pêcheries au Sénégal.

Octroi de bourses. Deux bourses d'études supérieures pour une formation ont été octroyées au personnel impliqué dans la recherche et la gestion des pêches au niveau du ministère des Pêches et du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye. Ces deux bourses d'études dans le domaine de la gouvernance des pêches et de l'évaluation scientifique de ressources halieutiques

vont contribuer à l'élaboration et la continuation des plans de recherche et de cogestion durable au Sénégal. Il s'agira de revoir et d'étudier le système de gouvernance actuelle au Sénégal et le processus de fonctionnement du système américain dans le but d'en sortir des expériences réussies et qui peuvent être adaptées au système sénégalais.

Appui aux institutions de recherches et de formation. Cet appui s'est matérialisé par la contribution au renforcement du dispositif de collecte de données de pêche des institutions de recherches et de formation en matière de collecte et d'analyse des données de pêche du CRODT, IUPA, IRD/IFAN, ISE et CSE. En effet, le projet a apporté un appui considérable à ces institutions pour étendre leur dispositif de collecte de données dans sa zone d'intervention. Les résultats de ces interventions ont permis de finaliser trois mémoires de maitrise et 02 thèses de doctorat sur l'évaluation de stocks d'espèces ciblées par le projet USAID/COMFISH. Parallèlement et en collaboration avec l'Université de British Columbia (UBC), le projet a appuyé l'IUPA dans l'organisation d'un atelier de formation sur l'évaluation des stocks biologiques par un test du logiciel ELEFAN (Electronic LEngth Frequency ANalysis) qui a pour objectif principal d'initier les participants à l'usage de la nouvelle version du logiciel ELEFAN (ELEFAN in R), en s'appuyant sur les données biologiques collectées par l'IUPA et l'IFAN. Cette rencontre a regroupé une trentaine (30) de participants représentants des structures partenaires du projet (DPM, Ministère de la pêche, institutions déconcentrées de la pêche, CEP, CSRP, PRAO, CCLME, CRODT, WWF, IUPA, IFAN, UGP, USAID/COMFISH) et a permis aux participants de prendre connaissance de tous les éléments nécessaires à l'usage du logiciel ELEFAN pour déterminer les paramètres de croissance des espèces étudiées à partir de leurs fréquences de taille. Les résultats de ce travail seront intégrés dans le processus des plans de gestion des espèces concernées.

Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche élaborée en 2012. L'intervention du projet USAID/COMFISH intègre l'approche genre. C'est ainsi que pour renforcer les capacités des femmes actives dans le secteur de la pêche à mieux défendre leurs intérêts dans le processus de prise de décision, une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche a été élaborée ainsi qu'un plan d'action soumis à la DPM et aux autres partenaires du projet. En plus de la vulgarisation de la ***Déclaration des femmes*** qui avait accompagné cette stratégie, un certain nombre d'activités du plan d'action de la stratégie sont mises en œuvre par le projet USAID/COMFISH à travers le plaidoyer pour le renforcement de la participation des femmes et de la prise en compte de leurs intérêts dans le processus décisionnel au niveau local (CLPA) et au niveau national. C'est dans ce cadre que le projet a développé tout un programme de formation en alphabétisation, en hygiène et qualité, en normalisation, changement climatique, etc. pour permettre aux femmes d'acquérir les capacités leur permettant de mieux défendre leurs intérêts dans le secteur. La mise en place de l'Unité de transformation artisanale de Cayar à travers l'élaboration de code de bonne conduite, l'accompagnement des femmes dans le processus de développement d'énergie renouvelable (biogaz), les formations en leadership réalisées en collaboration avec le bureau genre de la DPM, qui en plus des femmes de Cayar, a vu la participation des femmes leaders des CLPA, constituent l'un des résultats phares du projet.

Des approches innovantes pour le renforcement des capacités des femmes : Des outils pédagogiques adaptés au niveau d'instruction des femmes (chants, danses, « tama », « cora » images et documents traduits en wolof), ont été utilisés pour mieux faciliter l'assimilation des présentations faites par les consultants et les discussions. Cette méthodologie parfaitement innovante a permis de travailler dans une ambiance conviviale, adaptée à la situation et aux réalités des cibles (femmes actives dans la pêche) et de produire (en un temps record) des femmes leaders capables de comprendre et de mettre en œuvre des stratégies et des outils qui jadis, étaient

réservés aux experts et aux intellectuels. Le projet continue à développer des synergies avec des partenaires (Enda GRAF, WWF, MPAM, APTE) dans la recherche de financement pour mettre en œuvre les activités de la stratégie qui ne pourront pas être prises en charge par le projet USAID/COMFISH.

RI 2. L'identification, le test et l'application de stratégies, bonnes pratiques et politiques de pêche pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité.

La mise en place des UGD sur les espèces prioritaires se poursuit avec la mise en place d'une base scientifique pour une meilleure connaissance du potentiel de pêche. Ainsi, durant les trois premières années d'intervention, le projet a eu à renforcer les connaissances scientifiques sur les espèces/stocks prioritaires dans plusieurs domaines. Les points suivants résument les résultats atteints par le projet:

Mise en place de la base scientifique devant accompagner le processus du plan de gestion de la sardinelle.

Des connaissances biologiques et écologiques sur les deux espèces sardinelles (Sardinella aurita et Sardinella maderensis) sont produites à partir d'études confiées au Centre de Recherches Océanographiques (CRODT). Ceci permet une meilleure compréhension de:

- La dynamique des populations de sardinelles dans la zone nord-ouest africaine;
- Des facteurs environnementaux clés qui influencent la dynamique des stocks de sardinelles exploités en Afrique de l'Ouest ;
- La variabilité spatio-temporelle de la ressource dans l'environnement côtier ouest africain ;
- L'évaluation de l'état biologique des stocks et de la capacité de pêche;
- L'évaluation socio-économique des pêcheries nationales ;
- L'évaluation de l'effort de pêche et des débarquements des pirogues Sénégalaises pêchant dans la sous-région. Les documents ont fait l'objet de restitution auprès des autorités qui définiront une stratégie relative à la valorisation des documents et recommandations issues de cette étude;

La mise en place d'un système de collecte participative de données biologiques (croissance, taille, etc.) de pêche, est en cours avec l'IUPA et l'IRD/IFAN pour renforcer les capacités des acteurs, ONG et institutions collectant les données et d'améliorer le système d'information scientifique, de partage et de communication sur la pêche. Cette action ayant permis la production de 03 mémoires de maitrise au niveau de l'IUPA, contribuera aux processus de mise place des plans de gestion participatifs des pêcheries.

Les données relatives à la prise en compte de la pêche illégale Non déclarée et Non réglementée (INN) ont été analysées. Un rapport a été produit et un comité technique mis en place par le Ministère des pêches. Ce comité aura pour mission de valider la méthodologie proposée et les résultats en vue de la prise en compte de la pêche INN dans les plans de gestion durables des pêcheries au Sénégal.

La mise en place d'un groupe de travail pour élaborer un plan d'action sur la gestion de la capacité de pêche au Sénégal est effective; ce groupe va utiliser le plan développé pour concilier les objectifs

contradictoires en matière de capacités des flottes grâce à des critères objectifs et quantitatifs. Le projet va appuyer le fonctionnement de ce groupe de travail.

Appui scientifique aux plans de gestion en cours au niveau de la DPM (y compris la sardinelle)

Des études socioéconomiques pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement sur la crevette côtière initiés par la Direction des Pêches dans le cadre du projet PRAO, sont en cours de finalisation ;

L'appui aux CLPA à réaliser la cartographie participative des zones et lieux de pêche pour une meilleure connaissance de la répartition des stocks et des espaces halieutiques, en vue d'une meilleure définition de l'accès à la ressource dans le cadre des Conventions Locales, sont réactualisées avec les communautés des pêcheurs des sites concernés;

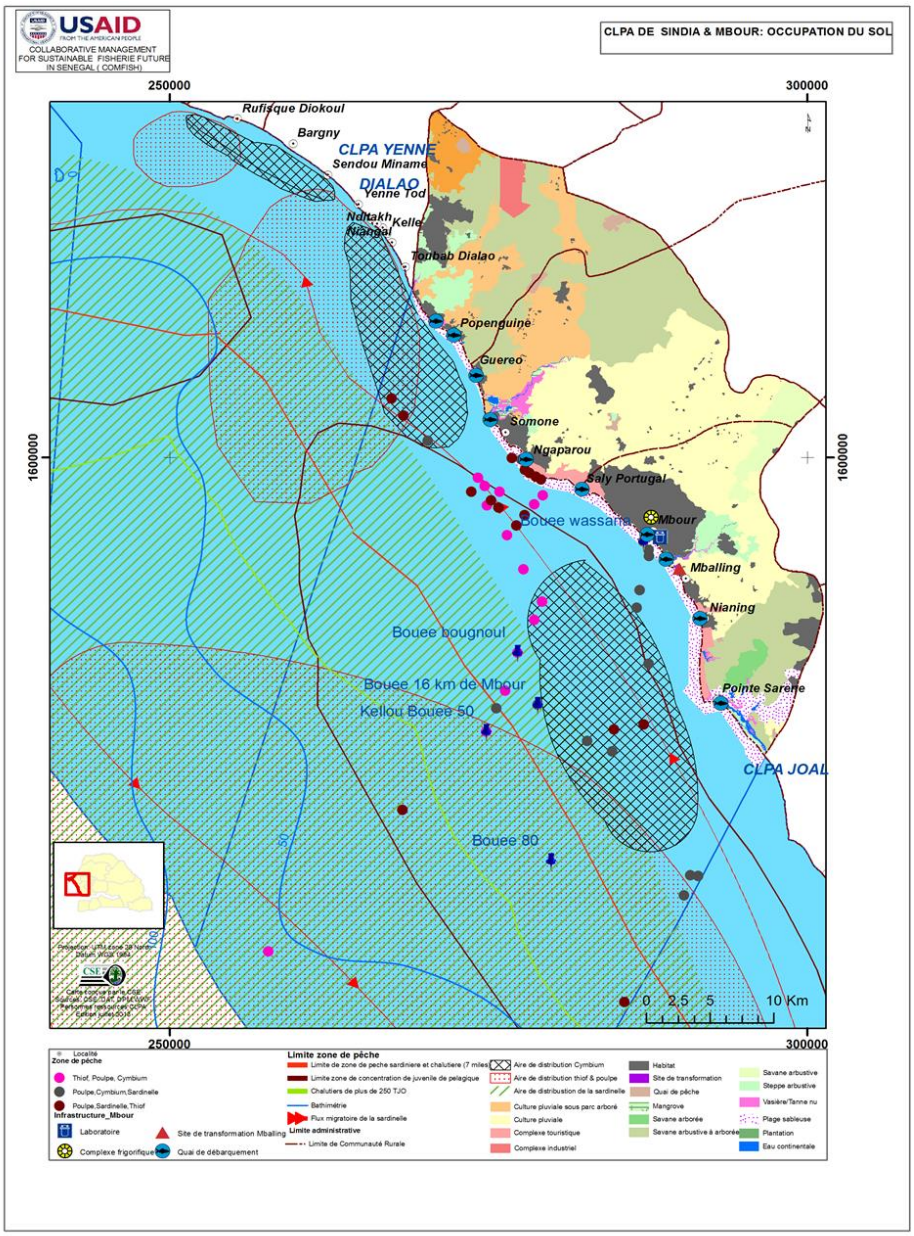

Figure 8 : Carte d'occupation du sol des CLPA de Mbour et Sindia (Source CSE)

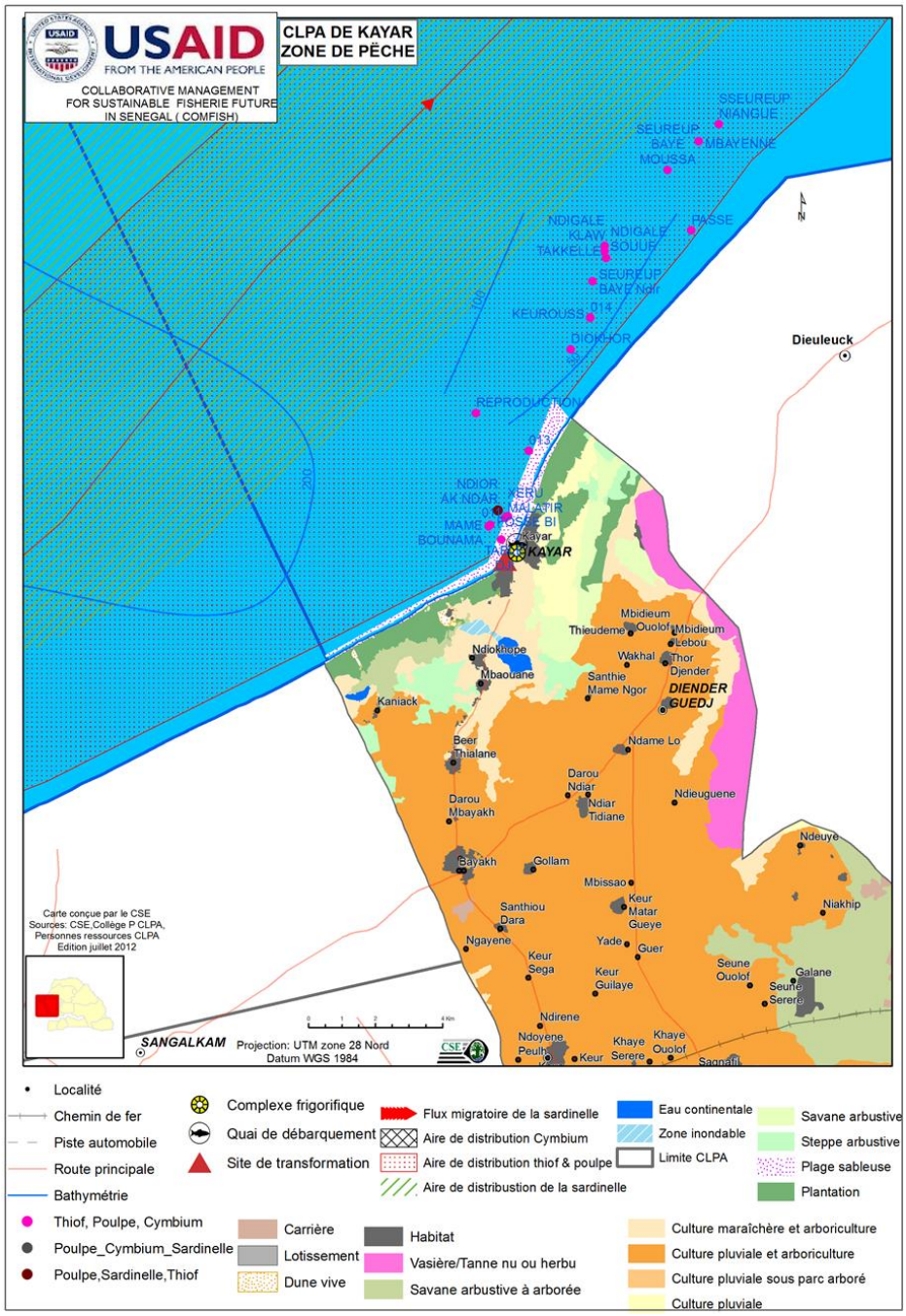

Figure 9 : Carte d'occupation du sol du CLPA de Cayar (Source CSE)

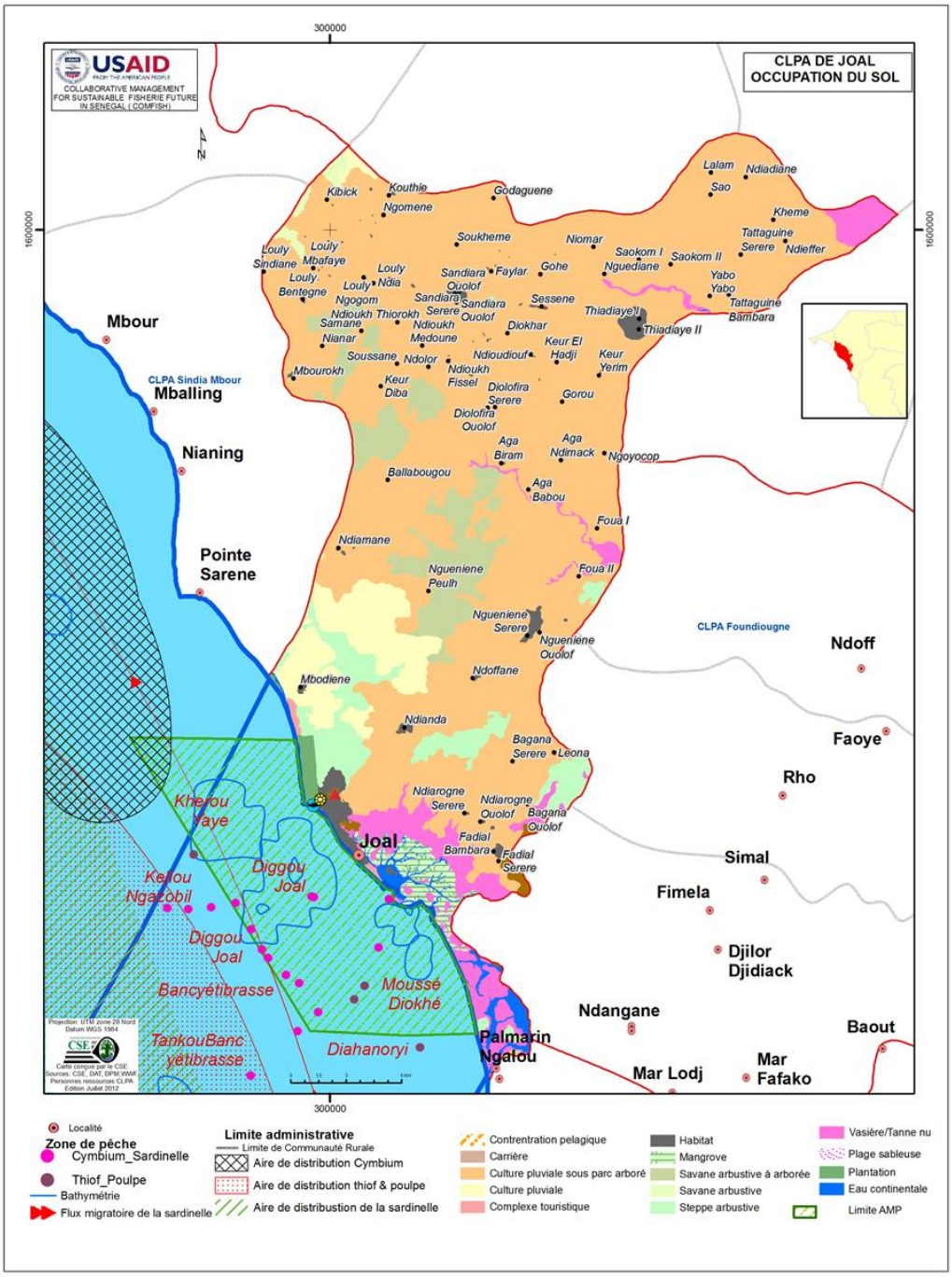

Figure 10 : Carte d'occupation du sol du CLPA de Joal (Source : CSE)

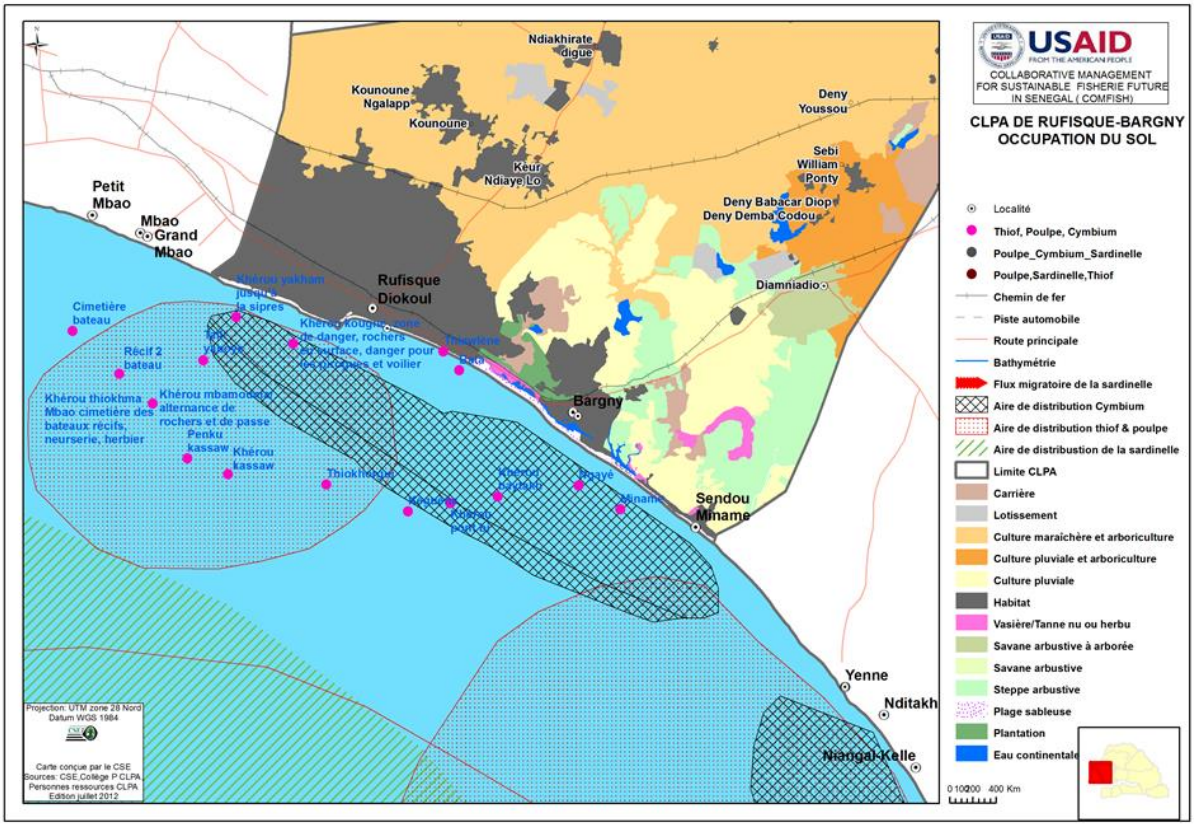

Figure 11 : Carte d'occupation du sol du CLPA de Rufisque/Bargny (source CSE)

Dans le domaine de la conservation de la biodiversité : Une stratégie nationale sur les AMP est en cours de validation. La mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie a démarré. Parmi les activités déjà mises en œuvre, on peut noter l'appui aux activités éco touristiques comme activités alternatives de soutien à la gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth ; la participation du projet à l'équipement du bureau d'accueil et d'information du syndicat d'initiative et du tourisme de Joal Fadiouth. Ceci a permis d'appuyer le recyclage et la reconversion des pêcheurs sortis de l'AMP en éco-guides.

Le projet a permis aussi la participation des partenaires (WWF et agents de la Direction des Parcs Nationaux) à un atelier de formation/renforcement de capacités des agents des AMP du Sénégal (en Afrique du Sud). Ceci a pour but de certifier des gestionnaires des AMP et de faire leur promotion par un encouragement dans le renforcement des capacités. L'implication de l'URI en collaboration avec le WWF dans ce domaine, est de plus en plus significative avec la visite d'un de leurs experts dans les sites des AMP de Cayar, Joal et l'organisation d'un atelier à Dakar (avec la participation de l'ensemble des gestionnaires de AMP du Sénégal), sur le processus de mise en place d'un plan d'évaluation de la performance des agents de ces AMPs en vue de la prise en compte de ces aspects dans le plan de travail 2014.

En outre, en partenariat avec le WWF, le balisage de l'AMP de Cayar (une des AMP de la zone d'intervention du projet), a été effectué.

L'étude des lacunes et contraintes de la gouvernance des AMP de Joal-Fadiouth, Cayar et Bamboung a été finalisée cette année. Cette étude a pour objectifs d'identifier les faiblesses/insuffisances dans le système actuel de gestion des AMP notamment à Cayar, Joal Fadiouth et Bamboung, de proposer des esquisses de recommandations et solutions appropriées pour chaque site, d'établir une analyse

détaillée du mode de gestion de chaque AMP et les améliorations/mesures correctives à apporter pour une meilleure efficacité de gestion. Les prochaines étapes consisteront à mettre en œuvre les recommandations de l'étude.

RI 3: L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques sont menés

La prise en compte des changements climatiques est indispensable pour asseoir une gestion durable des pêcheries au Sénégal. C'est dans ce contexte que le Projet USAID/COMFISH a mis en place un ensemble d'activités visant à renforcer la capacité des communautés des pêcheurs et des institutions à s'adapter aux impacts des changements climatiques. Il s'agit essentiellement du renforcement de capacités des acteurs par des formations, de l'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières et l'élaboration de stratégies d'adaptation durables et enfin de la relance de la concertation entre les structures étatiques, les institutions de recherche-action et les partenaires au développement. Le projet a également travaillé à mettre en place et à alimenter une base de données scientifique pour appuyer les plans d'aménagement des pêcheries. Ainsi, durant les trois dernières années, les activités ci-dessous ont été menées :

Le renforcement de la concertation entre institutions dans le domaine climatique : Différentes institutions, se sont réunies en mai 2013 sous l'impulsion du projet pour la mise en place d'un ***comité de pilotage*** pour instaurer des concertations sur les changements climatiques, dans le domaine de la pêche. Il s'agit de la DPM, DEEC, COMNAC, FENAGIE pêche, CSE, REPAO, CRODT et USAID/COMFISH. Au cours de la rencontre, il a été proposé d'élargir ce comité aux institutions d'enseignement et de recherche travaillant sur les changements climatiques et la pêche. Cette concertation permettra une meilleure prise en compte du changement climatique dans les politiques sectorielles à travers la création de synergies dans les interventions en cours dans le domaine.

Concernant le renforcement des capacités des acteurs et institutions pour une meilleure prise en compte de cette problématique, toute une série de formations sur les questions de changements climatiques a été déroulée durant ces trois dernières années du projet visant divers types d'acteurs. Ainsi, le personnel du projet, les partenaires d'exécution, les membres des ICC de 09 CLPA ciblés par le projet, les femmes transformatrices de Cayar, les acteurs à la base des CLPA de Joal/Fadiouth, Sindia, et Rufisque/Bargny, ont bénéficié de formations sur les concepts relatifs aux changements climatiques, ses manifestations, ses impacts sur les moyens d'existence, les habitats et les ressources naturelles, les facteurs structurants et l'identification de stratégies d'adaptation durables. Au total, 1 229 acteurs ont été formés afin qu'ils puissent envisager et planifier des actions d'adaptation durables face aux impacts des changements climatiques. Il faut également signaler la participation de personnels du projet et de la DPM au cours organisé par l'Université de Rhode Island (URI) sur le Programme Population, Santé et Environnement (PHE) aux Etats-Unis.

Le processus d'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières et de la planification de stratégies d'adaptation, démarré durant l'année 2 en partenariat avec l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE), a porté sur trois CLPA (Joal/Fadiouth, Sindia, et Rufisque/Bargny) qui ont été identifiés comme étant les plus vulnérables des sites du projet. Ainsi, trois plans d'adaptation participatifs ont été élaborés avec les communautés. Ces plans ont fait l'objet d'une restitution technique et seront validés en vue de leur mise en œuvre en année 4 du projet.

Des initiatives facilitant l'accès à l'information scientifique pour appuyer les plans de gestion (études scientifiques sur les trait de côte, répartition spatio-temporelle des stocks, cartographie SIG), sont en cours. L'ensemble de ces résultats sont intégrés au processus de mise en place des

plans d'aménagement afin d'aider le Sénégal à une meilleure prise en compte des impacts des changements climatiques dans la gestion durable de ces pêcheries et de l'environnement côtier et marin.

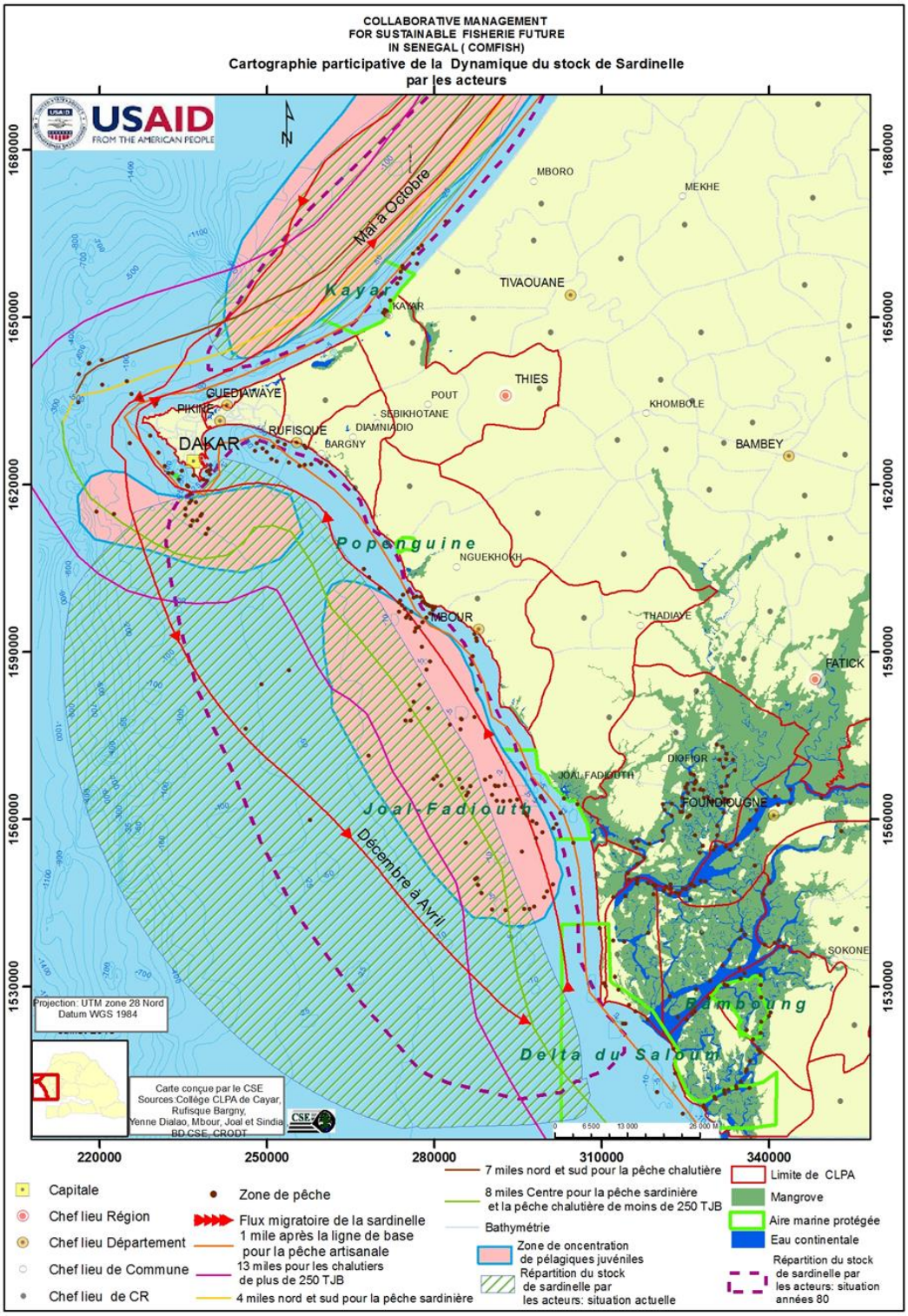

Figure 12 : cartographie de la dynamique du stock de sardinelle par les acteurs (Source CSE)

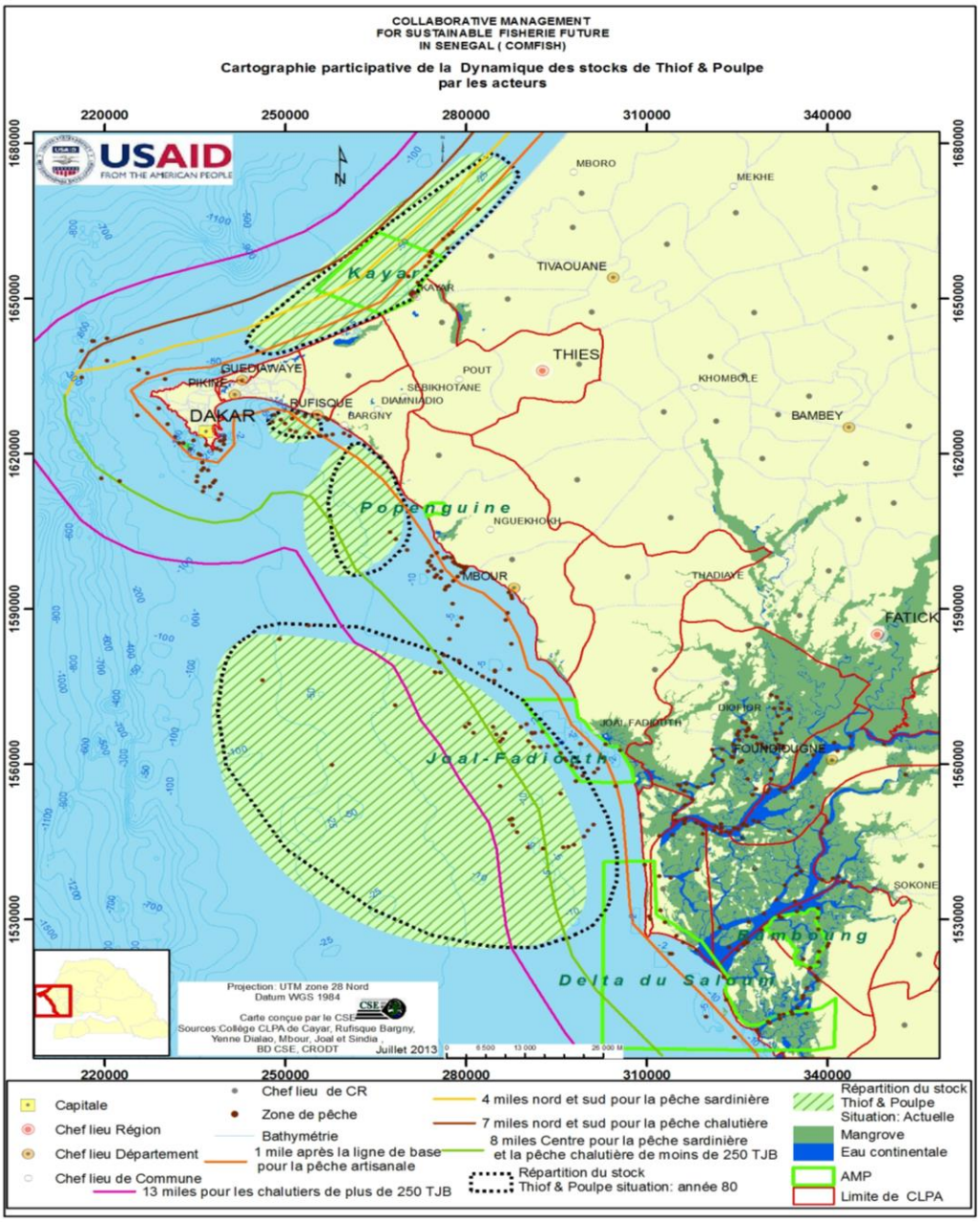

Figure 13: Dynamique des stocks de poulpe et de thiof par les acteurs

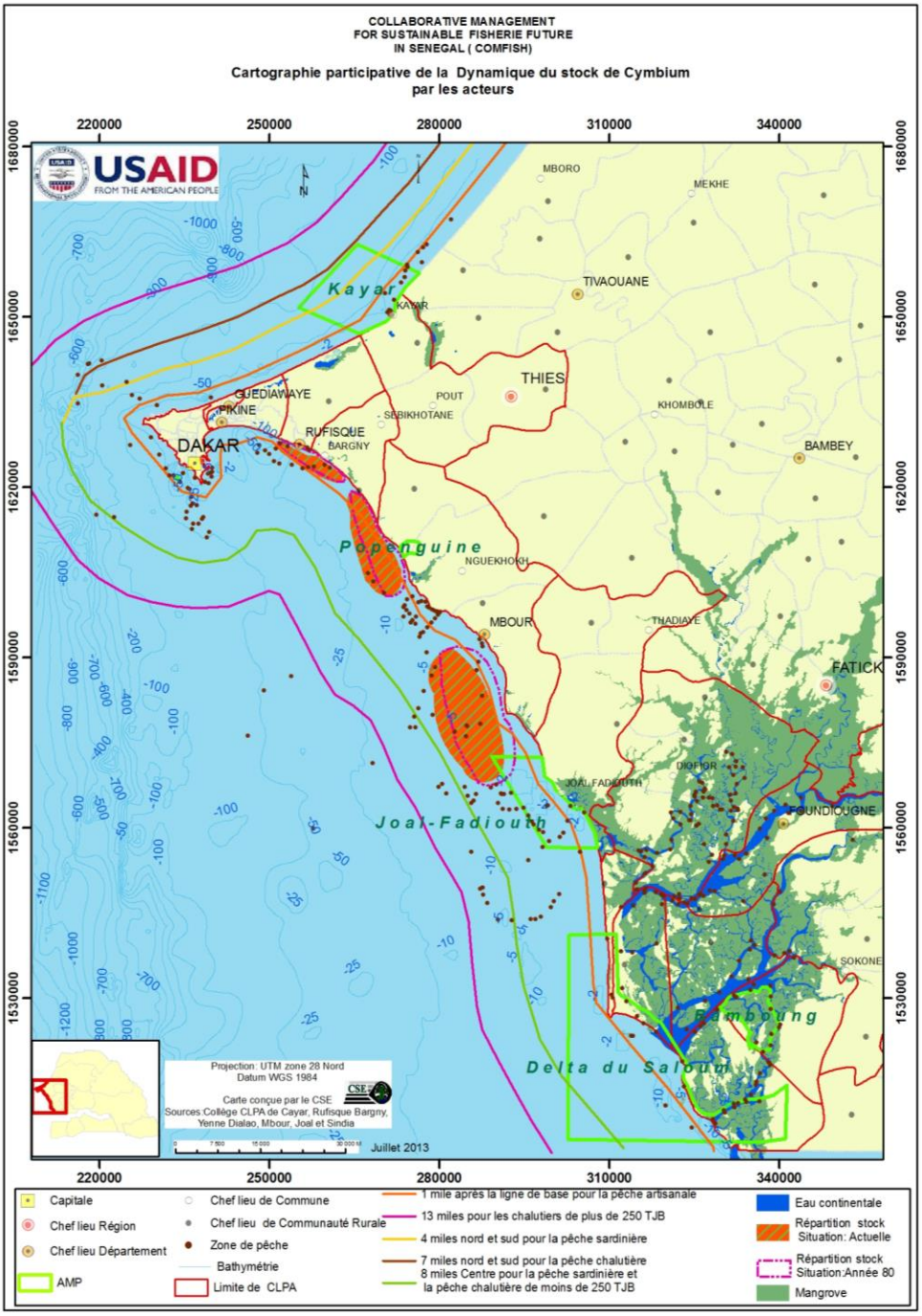

Figure 14: Dynamique du stock de Cymbium

RI4 L'augmentation de bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés des pêcheurs et de leur résilience au changement climatique

Un état de référence sur le bien-être socio-économique des acteurs est réalisé. Pour mesurer la performance du projet par rapport à l'amélioration du bien-être social et économique des acteurs vivant dans les sites, le projet a développé un état de référence intégrant des indicateurs d'évaluation et de suivi de la performance du projet. Ainsi sur la base de ces critères, une première évaluation sera menée au cours de l'année quatre pour renseigner cet indicateur du projet.

Un processus de mise en place d'un label local est enclenché pour la transformation artisanale. Dans le but d'aider les femmes transformatrices à moderniser leurs outils de travail, d'augmenter leur capacité de production, d'améliorer leurs conditions de travail et d'augmenter les profits tirés de leurs activités, le projet *USAID/COMFISH* a démarré un processus d'***Amélioration des techniques de traitement et de conservation artisanale des produits halieutiques à Cayar.*** L'activité phare de cette initiative est la mise en place d'une unité moderne de transformation artisanale du poisson qui aidera à la mise en place d'un label local pour les produits de Cayar issus de la transformation artisanale du poisson (principalement la sardinelle braisée salée séchée ou « *keccax* »). Les activités ont démarré par un diagnostic sur les contraintes liées aux bonnes pratiques de transformation et à la mise en place d'un plan d'action visant l'amélioration des techniques. Les résultats suivants ont été atteints dans le cadre de la mise en œuvre du dit plan d'action:

- la réalisation d'un audit des infrastructures de transformation à Cayar; pour avoir une situation de référence permettant de mesurer les interventions du projet en termes d'aménagement pour une meilleure fonctionnalité du site.
- La réalisation d'analyses microbiologiques sur les produits transformés (*le keccax).* Les résultats de ces études ont permis d'identifier les contraintes liées aux pratiques de transformations et des recommandations ont été formulées pour leur application. En seconde année d'exécution, des actions ont été réalisées sur les conditions de conservation du keccax, l'élaboration et l'application d'un code de conduite consensuel sur les bonnes pratiques de transformation et la redynamisation et la fonctionnalité du comité de salubrité.
- Organisation de sessions de formation. Dans la perspective d'une meilleure gestion de l'unité de transformation mais également d'amélioration de leurs conditions de travail et d'augmentation de leurs revenus, un renforcement des capacités en hygiène, qualité et standardisation des pratiques de transformation, des cours d'alphabétisation (conception de modules sur les thématiques du projet) des formations en leadership, en normalisation des unités, en veille environnementale, en gestion des infrastructures et microfinance, en informatique, conditionnement et énergies renouvelables sont réalisées en continu. Un code de bonne conduite a été élaboré et validé, des plans d'action sont formulés après chaque formation. Des synergies sont créées avec d'autres bailleurs, projets et programmes (IUCN, Fondation Nicols Hulot, FONDEF), pour la mise en œuvre de ces plans d'action. Différents consultants ont ainsi été engagés pour les étapes de pré-constructions (plan d'aménagement conformes aux normes, plans architecturaux).

Tout ce travail réalisé autour du processus de réaménagement de l'unité de transformation artisanale de poisson de Cayar, selon les normes requises avec l'appui et l'implication des universités (UCAD), des instituts de recherche (ITA) et des autorités (de la DITP, de la Direction de l'Environnement, du Service des pêches de Cayar, de la Mairie, etc.) va faire de cette initiative, l'un des résultats phares et un exemple que le projet USAID/COMFISH compte utiliser (en tant que centre d'expérimentation), pour pousser et appuyer les autorités sénégalaises dans la mise en place des unités de transformation artisanale répondant aux normes et standards requis. Ceci va contribuer à une meilleure valorisation de ce métier et une augmentation des bénéfices socio-économiques au profit des acteurs qui s'activent dans ce secteur, principalement les femmes transformatrices. A ce jour, les travaux d'aménagement et d'équipement sont en train d'être finalisés à hauteur de 90%. Un comité de suivi technique a été mis en place pour superviser les travaux.

3. ACTIVITES DE LA QUATRIEME ANNEE

3.1. INTRODUCTION

L'objectif du projet *USAID/COMFISH* est de mettre en place des plans d'aménagement des pêcheries à travers un processus de mise en place d'Unités de Gestion Durable (UGD) pour les stocks prioritaires ciblés. Dans cette perspective, les deux premières années du projet se sont focalisées sur la mise en place du niveau 1 du processus représenté par la *figure 7* qui passe par la réalisation du processus représenté en *figure 6*. Cette première phase appelée phase de Diagnostic et d'Analyse qui s'est poursuivie jusqu'en troisième année, est indispensable dans la démarche éco systémique pour une cogestion durable des pêcheries. Elle permet de comprendre, à travers un diagnostic et une analyse participative, la dynamique et les interactions complexes des différents facteurs (institutionnels, juridiques, socio-économiques, culturels, biologiques, environnementaux), à prendre en compte dans le processus. Ceci a permis de définir des stratégies et synergies d'intervention cohérentes et efficaces au niveau local, politique et stratégique. Ainsi cette démarche a permis de mettre en place des plans d'action et des stratégies à intégrer dans le processus d'aménagement des stocks ciblés.

L'année trois du projet s'est focalisée sur la réalisation du processus du niveau 2 représenté par la *figure 7*. Il s'est agi surtout du démarrage de la mise en œuvre des différentes stratégies identifiées et/ou élaborées lors des années précédentes mais aussi de l'analyse des résultats des études scientifiques à intégrer dans la mise place de l'UGD de la sardinelle et des autres stocks prioritaires et du démarrage de l'élaboration du plan de gestion de la sardinelle. L'année trois a été une année charnière car elle nous a permis d'avoir une maîtrise totale de l'ensemble du processus complexe des UGD et de nous focaliser sur les priorités. Elle aura aussi permis de comptabiliser les premiers résultats phares des activités menées sur le terrain hissant ainsi le projet USAID/COMFISH parmi les projets les plus importants du secteur, en trois années seulement d'intervention.

L'année quatre va poursuivre la réalisation du niveau 2 de la figure 7. Il s'agira d'une part, de continuer la mise en œuvre des différentes politiques, stratégies et plans développés pendant les années précédentes dans le cadre de la mise en place des plans de gestions participatifs de la sardinelle, de l'ethmalose, et d'autre part, de se focaliser sur l'extension du projet dans les nouvelles zones prioritaires en vue de compléter les UGD des espèces sus-mentionnées.

Ainsi, l'ensemble des autres axes stratégiques développés dans le processus n'ont pour objectif que de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion à l'échelle du stock (UGD). Il s'agit : de la mise en place de bases de données scientifiques, du renforcement des capacités des institutions et acteurs dans la gouvernance à travers de outils et approches nouveaux inspirés par l'Université de Rhode Island des Etats-Unis, du renforcement de la concertation entre acteurs à tous les niveaux de la gouvernance des pêcheries, du développement de synergies entre les programmes impliqués dans la gestion des pêches, du renforcement de la résilience des communautés de pêcheurs aux changements climatiques et du renforcement des moyens de subsistance des acteurs et de la prise en compte de la dimension genre à travers les études sur la chaîne des valeurs et la mise en place d'un label local pour une meilleure valorisation des produits halieutiques transformés.

3.2. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LA QUATRIEME ANNEE

3.2.1. Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcées pour l'augmentation de leur résilience au changement climatique et l'application de la cogestion dans le cadre des UGD:

Les institutions de gestion, les Organisations professionnelles (OP) de la pêche, les organisations de recherche et de formation, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les partenaires au développement, jouent un rôle prépondérant dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent dans le secteur de la pêche. En collaboration avec les acteurs, ils doivent ainsi prendre de plus en plus d'initiatives pour aider l'Etat dans l'application de la cogestion pour une exploitation durable des ressources halieutiques. Toutefois les capacités de ces institutions et acteurs doivent être renforcées et le projet USAID/COMFISH s'y attèle depuis près de 03 années déjà.

Comme pour les autres années le renforcement des capacités cible encore quatre niveaux d'intervention qui sont : les CLPA y compris les organisations de pêcheurs dans la zone d'intervention du projet, les organisations professionnelles actives dans le secteur de la pêche, les femmes transformatrices et les gestionnaires des pêches ainsi que les institutions de formation et de recherche actives dans la pêche.

Appui à la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités des CLPA y compris des organisations de pêcheurs dans les Zones d'intervention du projet. Afin de permettre aux CLPA de jouer pleinement leurs rôles dans l'aménagement et la gestion locale des pêcheries, le projet envisage de poursuivre le renforcement de leurs capacités pour aider à résoudre les contraintes qui freinent le fonctionnement de ces structures. Ces problèmes sont d'ordre organisationnel, matériel, technique, managérial et de gestion financière (la mobilisation des ressources, etc.). Ainsi, les activités prévues cette année viseront la fonctionnalité des CLPA en finalisant leur restructuration mais aussi en leur dotant d'outils nécessaires leur permettant de résoudre les problèmes liés à l'autonomisation financière pour la bonne conduite de leurs activités. Ainsi, en vue du renforcement des capacités des CLPA, le projet *USAID/COMFISH* appuiera cette année les principales actions ci-dessous :

- Appuyer la poursuite de la réflexion sur les mécanismes de financement des CLPA, et les autres structures de gestion à mettre en place des mécanismes internes de financement durable pour mener à bien leurs mandats ;
- Renforcer l'implication des Collectivités Locales dans le financement des CLPA ;
- Accompagner les représentants des CLPA dans l'exercice de restitution des formations sur l'organisation du CLPA et le métier de Conseil ;
- Appuyer les nouveaux CLPA à mieux caractériser l'effort de pêche en procédant au recensement des acteurs des CLPA de Dakar Ouest, Hann, Thiaroye et de leurs moyens d'exploitation ;
- Appuyer les cadres de concertation inter-CLPA de chaque département dans l'évaluation et la préparation des activités de gestion des ressources halieutiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en place d'un système conjoint de suivi participatif des pêcheries (CLPA, recherche et DPM) pour évaluer l'impact des plans de gestion et des conventions locales ;
- Renforcer les moyens de fonctionnement des services des pêches pour assurer le secrétariat du CLPA (équipement et fourniture de bureau ; achat de cartouches à remettre aux SG) ;
- Appuyer l'équipement de la maison des acteurs du CLPA de Joal Fadiouth en synergie avec l'Ambassade du Japon.

Les résultats attendus de ces activités sont:

- Les connaissances des acteurs en termes de cogestion sont renforcées;
- Les CLPA sont structurés et fonctionnels dans les nouvelles zones d'intervention du projet ;
- Une meilleure communication est développée entre les Instances de Coordination et de Conseil (ICC) des CLPA et les acteurs à travers l'accompagnement des représentants des CLPA dans l'exercice de restitution des formations et des rencontres des ICC ;
- Des cadres de concertation fonctionnels existent pour la négociation de règles de gestion des stocks ciblés ;
- Les CLPA Joal et Mbour disposent de sièges fonctionnels et d'équipements pour mener à bien leurs fonctions;
- Les besoins et les sources de financement possibles pour la fonctionnalité du CLPA sont identifiées;
- Au moins un CLPA est équipé.

Personnes responsables au niveau du projet: Amadou Niane, Amadou Ngaido, Vaque Ndiaye,

Institutions partenaires: WWF, les CLPA ciblés par le projet, la DPM, les consultants, la JICA, les collectivités locales des sites du projet

Activités et Chronogramme:

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Accompagner les représentants des CLPA dans l'exercice de restitution des formations sur l'organisation du CLPA et le métier de Conseil	X	X	X	X
Appuyer les CLPA et autres structures de gestion à mettre en place des mécanismes internes de financement durable pour mener à bien leurs mandats	**X**	**X**	**X**	**X**
Renforcer l'implication des Collectivités Locales dans le financement des CLPA	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer les cadres de concertation inter-CLPA de chaque département dans l'évaluation et préparation des activités de gestion des ressources halieutiques	X	X	X	X
Appuyer les cadres de concertation inter CLPA de chaque département pour la fixation des prix	X	X	X	X
Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en place d'un système conjoint de suivi participatif des pêcheries (CLPA, recherche et DPM) pour évaluer l'impact des plans de gestion conventions locales	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer les conseils locaux de pêche à acquérir ou à disposer de locaux fonctionnels pour mieux remplir leur mission	X	X	X	X
Appuyer le fonctionnement des CLPA dans les nouvelles zones d'intervention du projet (ziguinchor, Kafountine et Saint Louis)	X			
Renforcer les moyens de fonctionnement des services des pêches pour assurer le secrétariat du CLPA (équipement et fourniture de bureau, achat de cartouches à remettre aux SG)	X	X	X	X
Appuyer l'équipement de la maison des acteurs du CLPA de Joal Fadiouth	**X**	**X**		

Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation sur la pêche et des comités de surveillances mis en place dans le cadre du projet USAID/Woula Nafaa pour une meilleure gestion des ressources halieutiques (cobos et crevettes) dans la zone du boudié/Balantacounda (région de Sédhiou)	**X**	**X**	**X**	**X**

Produits

- Rapports sur différentes activités de renforcement des capacités des organes de gouvernance locale et des acteurs ;
- Rapports sur la mise en place des cadres de concertation fonctionnels ;
- Les CLPA disposent de sièges fonctionnels et d'équipements pour mener à bien leur fonction ;
- Rapports et plans d'action sur les activités d'identification des sources de financement possibles des CLPA à travers les collectivités locales des sites du projet ;

Renforcement des capacités des organisations et appuyer la mise en œuvre de la stratégie des femmes. Le projet USAID/COMFISH s'est orienté durant ces trois dernières années dans l'amélioration de la gouvernance des pêcheries en impliquant tous les acteurs concernés par la gestion des ressources halieutiques, y compris les femmes. Ces actions en direction des acteurs vont être renforcées par la conduite d'actions prioritaires à savoir :

- Le renforcement des capacités des organisations professionnelles en matière de leadership ;
- Le recensement des femmes actives dans la pêche, l'évaluation de leur contribution dans le secteur et la restitution des résultats de cette étude ;
- L'organisation dans les 7 CLPA des formations sur les droits de la femme, les valeurs et principes que doivent avoir les leaders ;

Les résultats attendus de ces activités

- Les capacités des organisations en particulier des femmes actives dans la pêche en leadership, sont renforcées ;
- Le poids des femmes ainsi que leur contribution dans le secteur est connu et pris en compte dans le processus décisionnel

Personnes responsables au niveau du projet: Khady Sané Diouf, Najih Lazar, Karen Kent, Amadou ngaido, Frédéric Bambara

Institutions partenaires: APTE, WWF, les CLPA dans zone du projet, ENDA GRAF, COMHAFAT, le MPAM, les consultants, la DPM

Activités et Chronogramme:

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Renforcer les capacités des organisations professionnelles en matière de leadership	**X**	**X**	**X**	**X**
Recenser les femmes actives dans la pêche, évaluer leur contribution dans le secteur et restituer les résultats de cette étude	**X**			
Organiser dans les 7 CLPA des formations sur les droits de la femme, les valeurs et principes que doivent avoir les leaders	**X**	**X**	**X**	**X**

Produits:

- Un rapport d'étude sur le recensement des femmes actives dans la pêche et leur poids sur la pêche ;
- Un rapport de formation sur le leadership

Renforcement des capacités des structures nationales de gestion des pêches, de la recherche, de formation, des ONG et des acteurs pour améliorer le système d'information, de partage et de communication sur la pêche. Cette activité vise à tester et à mettre en pratique des approches et outils nouveaux importés des USA et conçus pour améliorer les capacités des institutions impliquées dans la vulgarisation de la recherche et la formation scientifique à mieux collaborer pour fournir des résultats efficaces et utiles dans le processus d'aménagement des pêcheries. Ainsi, à travers le « Sea Grant Program », le projet *USAID/COMFISH* envisage de renforcement des structures nationales de gestion, de recherche et de formation ainsi que des ONG et des acteurs pour améliorer le système d'information sur les pêches, mettre en place des cadres de concertation adéquats et développer un partenariat efficace dans le domaine de la recherche scientifique pour une gestion durable des ressources halieutiques. Les activités à développer sont décrites ci-dessous:

- Faire une évaluation des moyens et des ressources engagés dans la vulgarisation et la formation dans le domaine de la pêche en vue d'établir un partenariat entre les structures responsables de la recherche et de gestion des pêches ;
- Appuyer la collecte participative des données biologiques sur les petits pélagiques pour combler les lacunes observées dans les échantillonnages en cours (pour l'utilisation de ELEFAN) ;
- Restituer les résultats des études et de la collecte participative des données auprès des pêcheurs pour contribuer à une meilleure sensibilisation des acteurs ;
- Renforcer les capacités des agents techniques des pêches et étudiants de l'IUPA par l'octroi de bourses ;
- Envoyer quatre personnes (sénégalais) aux USA (URI) dans le cadre d'une visite d'étude du programme « SeaGrant » ;
- Produire un document de capitalisation des programmes de vulgarisation déroulés à travers le monde;
- Organiser un atelier d'une journée au Sénégal pour examiner et restituer le document de capitalisation et développer un projet pilot.

D'autres activités sont aussi déroulées pour renforcer les capacités des structures nationales stratégiques dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de gestion participatifs. Il s'agit de:

- la redynamisation du CNCPM à travers l'organisation de réunions,
- l'appui et le suivi des ateliers avec la SCA sur les conditions préalables pour une bonne gouvernance de la pêche (atelier de suivi sur la mise en œuvre des engagements),
- l'appui et la mise en place ainsi que le fonctionnement du réseau des CLPA et de celui des initiatives liées aux conventions locales/UGD.

Les résultats attendus de ces actions sont:

- une évaluation des moyens et ressources engagés dans la vulgarisation et la formation dans le domaine de la pêche en vue d'établir un partenariat entre les structures responsables de la recherche et de gestion des pêches est faite ;
- les capacités des structures nationales stratégiques de gestion des pêches sont renforcées.

Personnes responsables au niveau du projet: Khady, Najih, Vaque Kathy, amadou Ngaido

Institutions partenaires: IUPA, ISRA/CRODT, DPM, IRD/IFAN, WWF, SCA CNCPM, CLPA, URI etc.

Activités et Chronogramme:

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Faire une évaluation des moyens et des ressources engagés dans la vulgarisation et la formation dans le domaine de la pêche en vue d'établir un partenariat entre les structures responsables de la recherche et de gestion des pêches.	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer la collecte participative des données biologiques sur les petits pélagiques pour combler les lacunes observées dans les échantillonnages en cours (pour l'utilisation de « ELEFAN »)	**X**	**X**	**X**	**X**
Restitution les résultats des études et de la collecte participative des données auprès des pêcheurs pour contribuer à une meilleure sensibilisation des acteurs.	**X**	**X**	**X**	**X**
Renforcer les capacités des agents technique des pêches et étudiants de l'IUPA par l'octroi de bourses	X	X	X	X
Envoyer quatre personnes (sénégalais), aux USA (IUR) dans le cadre d'une visite d'étude du programme « SeaGrant » ;				
Produire un document de capitalisation des programmes de vulgarisation déroulés à travers le monde;	**X**	**X**		
Organiser un atelier d'une journée au Sénégal pour examiner et restituer le document de capitalisation et développer un projet pilot ;		**X**		
Réunions pour redynamiser le CNCPM	**X**	**X**	**X**	**X**
Suivi de l'atelier sur les conditions préalables pour une bonne gouvernance de la pêche avec la SCA (atelier de suivi sur la mise en œuvre des engagements)				
Appuyer le comité technique de gestion des capacités (dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite (INN) artisanale	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer la création et le fonctionnement du réseau des CLPA et de celui des initiatives liées aux conventions locales/UGD	**X**	**X**	**X**	**X**

Produits:

- Différents rapports relatifs à la capacitation des institutions sont produits ainsi que des mémoires ou thèses appuyés par le projet,
- Rapport sur l'évaluation des moyens et ressources engagés dans la vulgarisation et la formation dans le domaine de la pêche;
- Rapport de l'atelier sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier sur les conditions préalables
- Rapports de réunion sur les activités du comité technique (INN)

3.2.2. L'identification, le test et l'application de stratégies, bonnes pratiques et politiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité

La mise en place de stratégies efficaces permettant de faire face aux mauvaises pratiques a démarré par l'élaboration et la mise en œuvre de Conventions Locales au niveau de la zone du projet. Ces conventions constituent un ensemble de règles important permettant aux acteurs de changer de comportements en faveur des bonnes pratiques de pêche et aux CLPA de disposer d'éléments de diagnostic de leurs pêcheries en vue de l'élaboration des plans de gestions locaux. L'évaluation et la promotion des bonnes pratiques de pêche et de conservation dans les zones ciblées par le projet ont été déjà abordées. Les données scientifiques produites par les partenaires stratégiques (pêche INN et dans les zones hors ZEE Sénégalaise, la gestion de la capacité de pêche, les études sur les croissances et taille des espèces cibles) feront l'objet d'analyse en vue de leur utilisation dans l'élaboration des plans de gestion.

Dans les nouvelles zones (régions de Ziguinchor et Saint Louis), des études scientifiques complémentaires seront réalisées par nos partenaires, particulièrement sur les sardinelles, l'ethmalose, ainsi que la cartographie de leurs zones de répartitions et de pêche. Des conventions locales seront aussi élaborées pour fournir aux acteurs de ces zones les éléments de base nécessaires pour une meilleure connaissance des contraintes de la pêche dans leur zone, dans la perspective de la mise en place des plans de gestion sur les espèces ciblées. L'ensemble de ces actions seront consolidées dans le présent Plan de travail. Ces interventions produiraient beaucoup plus d'impacts si elles sont coordonnées et basées sur une stratégie beaucoup plus cohérente. C'est ainsi que cette année encore, le projet va poursuivre le développement de synergies avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de certaines actions particulièrement la JICA, le projet PRAO (BM), l'UCAD, le WWF, les projets USAID/Yajeende etc.

Les thèmes et activités abordés dans cette composante pour cette quatrième année tourneront autour des axes suivants:

- La mise en place des stratégies de collaboration et de synergie avec les programmes et partenaires,
- La vulgarisation des Bonnes Pratiques de Pêche (BPP),
- La poursuite de la mise en place de la base de données scientifique pour l'élaboration des plans de gestion participatifs des stocks ciblés,
- L'élaboration de nouvelles Conventions Locales dans les zones d'extension du projet,
- La mise en œuvre des conventions locales dans les anciennes zones du projet (des CLPA Joal, Mbour, Sindia Sud et Sindia Nord, Yene/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar),
- La finalisation du processus d'élaboration du plan de gestion sur la sardinelle et le démarrage du processus d'élaboration du plan de gestion sur l'ethmalose,
- L'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des AMP.

Mettre en place des stratégies de collaboration et de synergie avec les programmes et partenaires. Les synergies portent cette année sur la poursuite des actions démarrées avec le projet APL (Ambassade du Japon), la protection et gestion durable des pêcheries du poulpe, les activités développées avec « l'Alliance pour la pêche durable au Sénégal », et celles en vue avec Enda GRAF, APTE, UE (PNUD/WWF) et avec les autres projets de l'USAID intervenant dans les mêmes domaines (USAID/Yajeende et USAID/ERA etc. Cette intervention en synergie tourne autour des activités suivantes :

- **Construction de la maison des pêcheurs de Joal**. L'ambassade du Japon a invité le projet *USAID/COMFISH* à appuyer leur initiative de construction d'une maison des pêcheurs à Joal à travers leurs programmes (APL). L'appui du projet USAID/COMFISH va consister à participer dans l'équipement de la maison des pêcheurs en vue de la rendre fonctionnelle.
- **Appui au processus de mise en place des plans d'aménagement des poulpes, du *Thiof sardinelle et ethmalose*** : Le projet *USAID/COMFISH* va continuer à contribuer à l'achat et l'immersion des pots de poulpe au profit des CLPA. Par rapport à la gestion du Thiof entamé par le projet COGEPAS, l'initiative sera mieux discutée et poursuivie avec les CLPA concernés. Parallèlement, le projet est en train de créer des synergies avec le projet « Gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest » financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le PNUD/WWF, dans le cadre des activités relatives à l'élaboration des plans de gestion participatifs (sardinelle et ethmalose), le bon fonctionnement de « l'alliance » ; la conservation de la biodiversité à travers l'appui au fonctionnement des APM etc ;
- **Utilisation de l'Alliance pour une pêche durable** pour une meilleure vulgarisation des activités du projet *USAID/COMFISH* et de ses partenaires au niveau local et stratégique ;
- **Appui au projet « Gouvernance participative, valorisation des ressources en coquillages, amélioration des moyens d'existence et réduction de la pauvreté des femmes transformatrices de Fadiouth »** exécuté par APTE dans le cadre de l'appui aux populations de Joal-Fadiouth pour une meilleure résilience au changement climatique ;
- **Appui aux étudiants et techniciens des pêches pour la finalisation de leurs masters ou thèses de doctorats** dans le cadre de la gouvernance participative des pêches au Sénégal. Le projet *USAID/COMFISH* avait appuyé trois étudiants de l'IUPA dans le cadre de leurs masters en 2013. Il s'agira cette année de discuter avec l'USAID/ERA et de voir dans quelles mesures ce projet pourra octroyer des bourses à ces derniers leur permettant de faire leurs doctorats.
- **Création de synergie avec le projet USAID/Yajeende** dans le cadre du processus de la mise aux normes de l'unité de transformation artisanale des poissons de Cayar et de l'étude sur la chaine de valeur de la sardinelle qui sera faite cette année par le CRODT**.**

Les résultats attendus sont:

- L'utilisation des ressources financières et humaines à travers une complémentarité dans les interventions en vue de la mise en place de plans de gestion, est efficiente ;
- La mise en œuvre du plan d'action de l'Alliance pour une pêche durable est appuyée ;
- Une mutualisation des fonds et des efforts avec l'ensemble des initiatives en cours pour une meilleure gestion des ressources engagées.

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Vaque Ndiaye, Khady Sané DIOUF, Amadou ngaido

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: JICA, le projet PRAO (BM), l'UCAD, le WWF, APTE, DPM, USAID/Yajeende, USAID/ERA, CCLME etc.

Activités et Chronogramme:

Activités	Exercice 2013/2014

	T1	T2	T3	T4
Élaborer et valider un plan d'action avec les services techniques intervenant dans les zones ciblées par Comfish pour des activités de la COGEPAS sur les pêcheries du thiof et du cymbium	**X**			
Appuyer les activités des partenaires actifs dans la gestion durable des pêcheries (Pots de poulpe)	**X**			
Capitalisation et suivi des autres activités de synergie avec les autres partenaires (Yajende, ERA, WWF/PNUD etc.	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer la mise en œuvre du plan d'action de l'Alliance pour une gestion durable	**X**	**X**	**X**	**X**
Mettre en place des mécanismes de collaboration avec la commission sous régionale des pêches et le projet CCLME dans le cadre du plan de gestion de la sardinelle	**X**	**X**	**X**	**X**
Octroi de bourses à quatre étudiants dans le cadre de leurs doctorats (3 de l'IUPA et 1 de l'UGB de Saint-Louis)	X	X	X	X

Produits :

- Achat de 2000 pots à poulpe pour contribuer aux mesures de gestion initiées sur cette espèce;
- Les rapports d'activité de l'Alliance ;
- MOU et autres rapports relatifs à la synergie avec partenaires en particulier dans le plan de gestion des petits pélagiques (WWF/PNUD, APTE, ERA, Yayeende, CCLME, CSRP etc.) ;
- Nombre de bourses octroyés aux étudiants pour leurs doctorats

Bonnes Pratiques de Pêche (BPP). Les activités relatives aux bonnes pratiques de pêche seront développées au niveau national et il est prévu cette année de mettre en place un dispositif de suivi de l'intégration des bonnes pratiques dans le processus de mise en place des plans de gestion en collaboration avec le WWF à travers le projet « Gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest » (UE/PNUD/WWF).

Les résultats attendus sont:

- Les bonnes pratiques de la pêche artisanale sont promues;
- Un dispositif de suivi de l'intégration des bonnes pratiques dans le processus de mise en place des plans de gestion, est mis en place ;

Personnes responsables au niveau du projet: Kathy et Najih

Institutions partenaires: WWF, IUPA, FENAGIE, CLPA, DPM etc.

Activités et Chronogramme

Activités	Exercice 2013/2014			
	T1	T2	T3	T4
Appuyer l'instauration d'un prix national des initiatives novatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'activités génératrices de revenus (cofinancement avec WWF)	**X**	**X**	**X**	**X**
Mettre en place un dispositif de suivi de l'intégration des bonnes pratiques dans le processus de mise en place des plans de gestion	**X**	**X**	**X**	**X**

Améliorer la base de données scientifique pour le démarrage de l'élaboration des plans d'aménagement participatifs des stocks ciblés. Le projet poursuivra encore cette année les études scientifiques de base pour renforcer sa base de données scientifique en vue d'élaborer des plans de gestion participatifs. Ainsi, la mise à jour des cartes SIG à partir de bases de données sur les informations relatives aux stocks, aux engins, aux acteurs de la pêche, aux CPUE, et aux débarquements des principales espèces dans les CLPA appuyés par le projet USAID/COMFISH va se poursuivre avec le CSE qui envisage aussi dans le présent plan de travail, d'organiser un atelier national de restitution des données techniques produites par le CSE depuis le démarrage du projet *USAID/COMFISH.*

Compte tenu de l'extension du projet, la cartographie des lieux de pêche, stock et infrastructures dans les nouvelles zones d'intervention du projet se fera ainsi que celle des nouvelles superficies sous gestion améliorée et des zones biologiquement significatives couvertes par ces nouveaux CLPA (Zone nord et sud).

Du point de vue des espèces ciblées, le CRODT réalisera avec l'appui du CSE, une étude sur les variations de la ressource en fonction des paramètres climatiques et sur les variations des captures et l'effort de pêche dans les nouvelles zones d'intervention (les 10 principales espèces sur les 10 dernières années). Compte tenu de la mise en place prochaine de plans de gestion sur les pêcheries d'ethmalose, des études de diagnostic (bio socio-économiques et sur la sélectivité des engins de pêche) sur cette pêcherie seront aussi envisagées.

Sur la sardinelle, le projet va conduire cette année, une étude sur la chaine de valeur sur cette espèce en appui au processus du plan de gestion en cours en partenariat avec le projet USAID/Yajeende et le CRODT.

Les résultats attendus sont :

Une consolidation de la base de données scientifique mise en place par le projet pour accompagner le processus des plans de gestion participatifs en cours.

Personnes responsables au niveau du projet : Vaque Ndiaye, Najih Lazar, Khady Sané DIOUF

Institutions partenaires: CRODT, MPAM, CSE, CLPA, DPSP, IUPA, Yajeende.

Activités et Chronogramme:

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Mettre à jour la réalisation des cartes SIG à partir de base de données sur les informations relatives aux stocks, aux engins, aux acteurs de la pêche, aux CPUE, et aux débarquements des principales espèces dans les CLPA appuyés par le projet USAID/COMFISH	**X**	**X**	**X**	
Organiser avec le CSE un atelier national de restitution des données techniques produites par le CSE depuis le démarrage du projet *USAID/COMFISH*	**X**			
Faire la cartographie lieux de pêche stock et infrastructures dans les nouvelles zones d'intervention du projet (Saint Louis, Ziguinchor et Sédhiou) et définir les nouvelles superficies des zones de pêche sous gestion améliorée et zones biologiquement significatifs couvertes par les nouvelles zones d'intervention du projet	**X**	**X**	**X**	
Faire avec le CRODT et le CSE une étude sur les variations de la ressource en fonction des paramètres climatiques (mettre dans les TDR du CRODT)	**X**	**X**	**X**	

Mener des études sur les Captures et l'Effort de Pêche dans les nouvelles zones d'intervention (les 10 principales espèces sur les 10 dernières années)	**X**			
Mener des études bio socio-économiques sur les stocks et pêcheries d'Ethmalose en vue d'appuyer l'élaboration du plan de gestion sur cette espèce y compris dans la région de Sédhiou	X			
Faire une étude sur la sélectivité des engins de pêche au Cobo (Ethmalose)	X	X		
Mener une étude sur la chaine des valeurs des sardinelles				

Produits

- la cartographie des zones de pêche et des stocks au niveau des régions Nord et Sud
- la mise à jour des cartes sur les stocks prioritaires;
- 03 rapports scientifiques produits par le CRODT sur les variations de la ressource en fonction des paramètres climatiques, les Captures et l'Effort de Pêche dans les nouvelles zones d'intervention, des études bio socio-économiques sur les stocks et pêcheries d'Ethmalose,
- Rapport sur la sélectivité des engins de pêche au *Cobo*
- Rapport de l'étude sur la chaine des valeurs des sardinelles

Appuyer l'élaboration de conventions locales dans les nouvelles zones d'intervention. Pour couvrir l'UGD sardinelle au niveau du Sénégal afin de préparer l'élaboration de plan de gestion à l'échelle Nationale, le projet réalisera de nouvelles conventions locales au niveau des CLPA de Saint-Louis, Ziguinchor et Kafountine. La convention locale sera réalisée sur les modèles précédents avec les activités suivantes:

- Procéder au recrutement du personnel de terrain complémentaire pour démarrer la mise en œuvre des Conventions Locales ;
- Renforcer les capacités des relais et des facilitateurs pour une mise en œuvre efficace des Conventions Locales ;
- Informer les autorités administratives et locales au niveau des CLPA de Saint-Louis, Ziguinchor et Kafountine ;
- Signer des protocoles de collaboration entre le projet *USAID/COMFISH* et les CLPAs;
- Sélectionner et former des relais communautaires pour la convention locale;
- Appuyer les CLPA dans l'élaboration des conventions locales (prise en charge des relais) ;
- Faire l'état des lieux de la gestion des ressources halieutiques et élaboration de document ;
- Organiser des journées de restitution des résultats de l'état des lieux ;
- Appuyer le traitement et l'analyse des données et l'élaboration des règles de gestion pour la convention locale ;
- Délibérer et approuver les Conventions Locales

Résultats attendus de ces activités :

- Les acteurs sont informés et sensibilisés sur le processus d'élaboration de la convention locale ;
- Un protocole d'accord est signé et approuvé, définissant les rôles et responsabilités des CLPA et le programme pour l'élaboration de la convention locale ;
- Un état des lieux de la gestion des ressources halieutiques est réalisé au niveau des CLPA concernées ;

- Des mesures et règles formelles locales sont adoptées pour une gestion rationnelle des pêcheries des sites concernés.

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Vaque Ndiaye, Amadou Mactar Niane, Saloum Cissokho, Frédéric Bambara, Amadou Ngaïdo

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: CLPA, DPM, CSE, WWF, collectivités locales

Activités et Chronogramme:

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Recruter 02 nouveaux facilitateurs dans les nouvelles zones d'intervention	**X**			
Former les facilitateurs				
Informer les autorités administratives et locales	**X**			
Signer des protocoles de collaboration entre *USAID/COMFISH* et les CLPA et sélection des relais	**X**			
Former les relais pour l'élaboration de la Convention Locale	**X**			
Appuyer les CLPA dans l'élaboration des conventions locales (prise en charge des relais et secrétaires CLPA) (06)		**X**	**X**	**X**
Faire l'état des lieux de la gestion des ressources halieutiques et élaboration de document		**X**		
Organiser des journées de restitution des résultats de l'état des lieux			**X**	
Appuyer le traitement et l'analyse des données et l'élaboration des règles de gestion pour la convention locale				**X**
Organiser des réunions de suivi sur le processus d'élaboration de la convention locale en collaboration avec le CRODT et DPM		**X**	**X**	**X**
Délibération et approbation des Conventions Locales				**X**

Produits attendus :

- Rapports/liste de présence des réunions d'information sur l'élaboration de la convention locale ;
- Rapports sur l'état des lieux de la gestion des ressources halieutiques des sites concernés;
- Les conventions locales des CLPA concernés validées par les ICC et approuvées par les autorités administratives.

Poursuivre la mise en œuvre des conventions locales des CLPA Joal, Mbour, Sindia Sud et Sindia Nord. Les Conventions Locales des CLPA de Sindia, Mbour et Joal Fadiouth ayant été validées par les Instances de Coordination et de Conseil (ICC) des différents CLPA, il s'agit de poursuivre à présent les activités visant à mettre en œuvre de manière effective les règles et mesures adoptées. Pour cela, l'accent sera mis sur le suivi de l'application des mesures et règles de gestion. Ainsi, des efforts seront consentis pour la poursuite des activités de renforcement des capacités des organes de gestion mis en place par les CLPA et l'information et la sensibilisation des acteurs sur les mesures et règles de gestion des conventions locales. Un appui sera également apporté aux organisations des acteurs notamment les groupements de femmes pour faciliter les conditions de mise en œuvre des conventions locales en relation avec leurs activités de production. La poursuite de la mise en œuvre des CL, se fera à travers la mise en œuvre d'activités mentionnées ci-dessous :

- Poursuivre la vulgarisation des règles et mesures adoptées;
- Poursuivre le renforcement de capacité des organes de gestion de la convention locale :
    - ✓ Gestion administrative et financière
    - ✓ Mobilisation interne de fonds
    - ✓ Elaboration de plan d'action annuel
- Appuyer les CLPA dans la gestion de la salubrité dans les aires de débarquement et les sites de transformation ;
- Appuyer la surveillance participative ;
- Appuyer l'organisation des évaluations des conventions locales ;
- Organiser des réunions de suivi sur le processus de mise en œuvre des conventions locales en collaboration avec les services techniques ;
- Appuyer les femmes transformatrices pour le respect des règles et mesures de gestion des conventions locale ;
- Appuyer les CLPA dans la poursuite de la mise en œuvre des conventions locales par les relais

Résultats attendus de ces activités :

- Les organes de gestion de la convention locale des CLPA (notamment les commissions de surveillance) fonctionnent et mènent un suivi et contrôle de l'application de la convention locale ;
- Les CLPA ont démarré une mobilisation interne de fonds pour le financement des activités de surveillance de la convention locale ;
- Les CLPA sont équipés en matériels pour la gestion de la salubrité dans les aires de débarquement ;
- Des groupements de femmes ont été équipés pour le respect des règles et mesures de gestion des conventions locales ;

Démarrer la mise en œuvre des conventions locales des CLPA Rufisque/Bargny, Cayar et Yène/Dialaw. Avec la validation des conventions locales par les Instances de Conseil et de Coordination des CLPA de Yène/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar, le programme a fini de couvrir l'essentiel de l'unité de gestion de la pêcherie des sardinelles sur la petite côte. Cette étape, définie comme préalable à l'élaboration du plan de gestion sardinelle a permis de mieux sensibiliser les acteurs sur la nécessité de gérer de manière durable les ressources et d'avoir une meilleure compréhension de leurs rôles et responsabilités, de faire un diagnostic participatif des problèmes liés à la gestion durable des ressources halieutiques et surtout l'adoption de règles et mesures consensuelles pour éliminer les pratiques néfastes de gestion des ressources. Pour démarrer la mise en œuvre de ces conventions locales, les activités ci-dessous seront exécutées :

- Vulgariser les règles de la convention locale ;
- Mettre en place ou redynamiser les organes de gestion de la convention locale ;
- Renforcer les capacités des organes de gestion de la convention locale ;
- Appuyer la surveillance participative ;
- Appuyer l'organisation des évaluations des conventions locales ;
- Organiser des réunions de suivi sur le processus de mise en œuvre des conventions locales en collaboration avec les services techniques ;
- Appuyer les femmes transformatrices pour le respect des règles et mesure de gestion des conventions locale ;

- Appuyer les CLPA dans le démarrage de la mise en œuvre des conventions locales (motivation des relais).

Résultats attendus de ces activités :

- Les acteurs sont informés et sensibilisés sur les mesures et règles de gestion définies par les conventions locales ;
- Les organes de gestion de la convention locale ont été mis en place et bien formés pour mener un suivi et contrôle de l'application de la convention locale ;
- Des groupements de femmes transformatrices sont équipés pour le respect des règles et mesures de gestion des conventions locale ;
- Des réunions d'évaluation de la convention locale sont tenues (deux au moins) ;

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Vaque Ndiaye, Amadou Mactar Niane, Saloum Cissokho, Frédéric Bambara, Amadou Ngaïdo et facilitateurs

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: CLPA, DPM, DEEC, WWF, collectivités locales

Activités et Chronogramme:

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Appuyer les CLPA dans la poursuite de la mise en œuvre des conventions locales (prise en charge)	**X**	**X**	**X**	**X**
Poursuivre la vulgarisation des règles	**X**	**X**	**X**	**X**
Poursuivre le renforcement de capacité des organes de gestion de la convention locale : – Gestion administrative et financière – Mobilisation interne de fonds – Elaboration de plan d'action annuel	**X**			
Appuyer les CLPA dans la gestion de la salubrité dans les aires de débarquement et les sites de transformation			**X**	
Appuyer la surveillance participative	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer l'organisation des évaluations des conventions locales				**X**
Organiser des réunions de suivi sur le processus de mise en œuvre des conventions locales en collaboration avec les services techniques		**X**	**X**	**X**
Réunion de coordination avec les facilitateurs				
Appuyer les femmes transformatrices pour le respect des règles et mesures de gestion des conventions locales	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer les CLPA dans le démarrage de la mise en œuvre des conventions locales (prise en charge des relais)	**X**	**X**	**X**	**X**
Vulgarisation des règles	**X**	**X**	**X**	**X**
Mettre en place ou redynamiser les organes de gestion de la convention locale		**X**		
Renforcer les capacités des organes de gestion de la convention locale : GAF (gestion administrative et financier)			**X**	
Appuyer la surveillance participative : Former sur la surveillance participative et organiser des patrouilles			**X**	**X**

Appuyer l'organisation des évaluations des conventions locales				**X**
Organiser des réunions de suivi sur le processus de mise en œuvre des conventions locales en collaboration avec les services techniques		**X**	**X**	**X**

Produits

- Rapports /listes de présence des réunions de sensibilisation sur les mesures et règles de gestion définies par les conventions locales ;
- Arrêtés préfectoraux ou sous-préfectoraux de validation des choix des membres des organes de gestion de la convention locale ;
- Arrêtés préfectoraux des Convention Locales de Saint-Louis, Ziguinchor et Kafountine;
- Mise en place de cadres de concertation inter CLPA ;

Elaboration de plans de gestion

Sardinelles : Le processus d'élaboration se poursuit cette année par la formalisation des cadres de concertation mises en place l'année dernière en vue de valider le plan de gestion participatif, élaboré par les CLPA de Joal Fadiouth, Mbour, Sindia Nord, Sindia Sud, Yenne/Dialaw, Rufisque/Bargny, Pikine, Hann et Dakar Ouest. Afin de faciliter la prise en compte des mesures de gestion de la sardinelle au niveau national, des activités seront prévues pour mieux opérationnaliser l'équipe technique de travail du projet USAID/COMFISH (crée par la DPM pour appuyer le processus), le Comité National Petits Pélagique et le Comité National Consultatif des Pêches Maritimes.

Dans les nouveaux sites du projet, des études diagnostics seront appuyées par le CRODT, ainsi que le démarrage de l'élaboration du plan de gestion participatif sur les pêcheries de sardinelles avec l'appui d'un consultant. Il s'agira particulièrement des CLPA de Saint Louis et Kafountine. Pour le site de Kafountine, l'installation du CLPA de cette localité reste un préalable indispensable au démarrage des activités.

Ehmalose : Les activités sur les pêcheries d'ethmalose seront envisagées cette année au niveau de la région naturelle du Sine Saloum (CLPA de Niodior, Bassoul, Djirnda et Missirah) et de Casamance (CLPA de Ziguinchor et Kafountine). Il s'agira dans ces sites de démarrer l'élaboration de plans de gestion à travers les études diagnostic et les activités de sensibilisation et d'informations sur les pêcheries de cette espèce.

Crevettes : Les études socio-économiques effectuées depuis 2004 par l'USAID en collaboration avec L'IUCN ont été reprises par le projet *USAID/COMFISH* en 2011 - 2012. Après une identification des acteurs, du matériel et infrastructures d'appui à la pêche, un suivi socioéconomique des pêcheries d'une année (2012 - 2013) a été effectué. Les données collectées ont été analysées et un draft de rapport a été produit. Il s'agira pour les prochaines étapes de:

- Finaliser et restituer l'étude socioéconomique sur les pêcheries de crevettière au Sine Saloum avec les services techniques ;
- Organiser un atelier de restitution des résultats de l'étude socioéconomique sur la crevette en vue de la validation avec les CLPA.

L'ensemble de ces résultats sera mis à la disposition de la DPM en vue d'appuyer le processus du plan de gestion en cours entamé par le projet PRAO.

Résultats attendus de ces activités :

- Validation par les acteurs des régions de Thiès et Dakar des plans de gestion participatifs sur les sardinelles au niveau des cadres de concertation des départements de Dakar, Thiès et Mbour mis en place à cet effet ;
- Démarrage du processus d'élaboration de plan de gestion participatif sur les sardinelles dans les régions de Ziguinchor et Saint Louis ;
- Démarrage du processus d'élaboration de plan de gestion participatif sur les ethmaloses dans les régions de Fatick et Ziguinchor ;
- Le rapport sur le suivi des pêcheries crevettières du Sine Saloum est finalisé
- La validation technique du document effectuée,

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Vaque Ndiaye, Amadou Mactar Niane, Amadou ngaido, Saloum Cissokho et facilitateurs

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: CLPA, DPM, WWF, FENAGIE, collectivités locales

Activités et Chronogramme:

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Finaliser l'élaboration du plan de gestion sur les pêcheries de sardinelle sur la petite côte, Cap vert et Cayar: Validation par les acteurs à la base au niveau des cadres de concertation	**X**	**X**		
Valider par le comité national petit pélagique le plan de gestion sur les pêcheries de sardinelle sur la petite côte, Cap vert et Cayar			**X**	
Valider par le CNCPM le plan de gestion participatif sur les pêcheries de sardinelle sur la petite côte, Cap vert et Cayar			**X**	
Approuver le plan de gestion sur les pêcheries de sardinelle sur la petite côte, Cap vert et Cayar (par le Ministre)				**X**
Démarrer l'élaboration des nouveaux plans de gestion participatifs sur la sardinelle dans les zones nord et sud	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer la participation de l'Equipe de travail technique à l'élaboration du Plan de Gestion Participatif sur la sardinelle dans les zones nord et sud	**X**	**X**	**X**	**X**
Faire une synthèse bibliographique sur les pêcheries de sardinelles dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Participatif sur la sardinelle dans les zones nord et sud	**X**			
Mener des concertations avec les acteurs dans les zones nord et sud sur les contraintes et solutions des pêcheries de sardinelles dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Participatif sur la sardinelle dans les zones nord et sud		**X**	**X**	
Organiser une rencontre de validation technique des études diagnostic et synthèse bibliographique dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Participatif sur la sardinelle dans les zones nord et sud			**X**	
Organiser une rencontre de validation par les acteurs des études diagnostic et synthèse bibliographique dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Participatif sur la sardinelle dans les zones nord et sud			**X**	**X**
Elaborer et restituer avec techniciens des scénario/options d'aménagement dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Participatif sur la sardinelle dans les zones nord et sud			**X**	

Valider avec les acteurs les scénario/options d'aménagement dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Participatif sur la sardinelle dans les zones nord et sud			**X**	
Démarre la rédaction du draft de plan de gestion participatif sur la sardinelle dans les zones nord et sud				**X**
Mener des concertations avec les acteurs dans les zones de Fatick et de Casamance sur les contraintes et solutions des pêcheries d'ethmalose dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Participatif sur l'ethmalose	**X**	**X**	**X**	**X**
Finaliser et restituer l'étude socioéconomique sur les pêcheries de crevettière au Sine Saloum avec les services techniques	**X**			

Produits attendus :

- Plans de gestion participatifs validés par les acteurs des régions de Thiès et Dakar ;
- Documents de diagnostics sur les pêcheries de sardinelles validés par les acteurs des régions de Ziguinchor et Saint Louis ;
- Documents de diagnostics sur les pêcheries d'ethmalose validés par les acteurs des régions de Ziguinchor et Saint Louis ;
- Rapport technique validé sur les pêcheries de crevettes.

Appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des AMP.Pour contribuer à la conservation de la biodiversité dans le processus de mise en place des UGD et plans de gestion des stocks ciblés, le projet *USAID/COMFISH* a intégré des initiatives de gestion et protection des écosystèmes marins et côtiers fragiles et/ou d'intérêt bioécologique prioritaire, localisés au niveau de ses sites d'intervention. La quasi-totalité de ces actions est appuyée et mises en œuvre par le WWF ;

Les résultats attendus sont:

- Le renforcement du dispositif de surveillance participative dans les CLPA/ AMP
- la validation de la stratégie nationale sur les AMP ;
- le démarrage du processus de mise en place de zones de pêche protégées dans la zone d'intervention du projet (Rufisque et Mbour) ;
- le renforcement des capacités des agents des AMP/ZPP dans le cadre du processus de la certification professionnelle entamé ;

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH : Najih, Khady, Glenn, Karen

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: WWF, DEEC, DAMCP, DPM, MPAM, URI

Activités et Chronogramme:

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Renforcer le dispositif de surveillance participative dans les CLPA/ AMP	**X**	**X**	**X**	**X**
Mettre en œuvre les actions correctives dans les AMP et les zones de pêches ciblées par le projet	**X**	**X**	**X**	**X**
Faire un plaidoyer pour la validation de la stratégie nationale sur les AMP	**X**	**X**	**X**	**X**

Appuyer la mise en place de zones de pêche protégées dans la zone d'intervention du projet (Rufisque et Mbour)	**X**	**X**	**X**	**X**
Renforcement des capacités des agents des AMP/ZPP dans le cadre de la certification professionnelle	**X**	**X**	**X**	**X**
Suivre et évaluer les effets (impacts) des AMP sur la base d'indicateurs biologiques, socio-économique et de gouvernance	**X**	**X**	**X**	**X**

Produits :

- le dispositif de surveillance participative dans les CLPA/ AMP mis en place ;
- la stratégie nationale sur les AMP validée ;
- rapports sur le processus de renforcement des capacités des agents des AMP/ZPP dans le cadre de la certification professionnelle ;

3.2.3. L'Evaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières à s'adapter aux impacts des changements climatiques

Les activités mises en œuvre dans cette composante ont pour objectif d'augmenter la résilience des communautés de base, des écosystèmes marins et côtiers et de institutions aux effets du changement climatique par la mise en place de stratégies d'adaptation durables et efficaces. Ainsi ces activités accompagnent la mise en place des plans d'aménagement pour une gestion durable des pêcheries. Ces interventions se font aux niveaux local et national. Après avoir mis l'accent sur le renforcement de capacité de l'ensemble des acteurs sur les risques liés aux changements climatiques dans le secteur de la pêche et de l'environnement côtier et marin durant les deux premières années, il a été procédé à l'évaluation de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et l'élaboration de plans d'adaptation dans les CLPA de Joal/Fadiouth, Sindia, et Rufisque/Bargny, la troisième année. De même durant l'année écoulée, une étude sur l'amélioration des connaissances des impacts des changements climatiques sur la pêche dans les zones côtières du Sénégal et de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), a été menée. Ces activités ont permis d'asseoir les conditions préalables pour mettre en œuvre des stratégies d'adaptation durables identifiées de manière participative. La quatrième année sera donc essentiellement consacrée à une mise en œuvre d'actions impactant positivement la capacité d'adaptation des populations et des institutions. Ces interventions tournent autour de trois axes :

Concertation pour une prise en compte de la problématique du changement climatique dans la définition des politiques de pêches au Sénégal. Ce volet a pour but d'améliorer la résilience des institutions et de favoriser la prise en charge des impacts des changements climatiques dans les documents stratégiques de la pêche et de l'environnement côtier et marin. Ainsi, suite aux recommandations issues de la première rencontre pour la relance de la concertation et après plusieurs discussions avec les principales institutions en charge de ces préoccupations (DPM, DEEC, CSE, REPAO et COMNACC), un comité de pilotage a été créé avec l'appui du projet. Ce comité est constitué des représentants de la DPM, de la DEEC, du COMNACC, du CSE, de la Fénagie pêche, de USAID/COMFISH et secondairement du CRODT, DAMPC et de l'ANAMS. Ainsi la stratégie proposée et qui va être mise en œuvre pendant l'année 4 du projet, est de mettre en place une plateforme pêche rattachée à la sous-commission *«vulnérabilité/adaptation»* du Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) qui, créé par décret présidentiel et avec un ancrage institutionnel bien défini, constitue un espace adéquat pour mener cette concertation de manière durable et influencer les politiques et les orientations dans ce secteur. Ainsi, les activités décrites dans le tableau ci-après, vont être menées durant l'année 4.

Les résultats attendus sont :

- une plateforme pêche rattachée à la sous-commission *«vulnérabilité/adaptation»* du Comité National sur les Changements Climatiques, est mise en place ;
- Une relance de la concertation entre les structures étatiques, les institutions de recherche, les acteurs, les ONG et les partenaires au développement en charge de la pêche, de l'environnement et des changements climatiques, est faite ;
- Une meilleure prise en compte de la problématique du changement climatique dans les documents de politique sectorielle et à tous les niveaux de prise de décision de la pêche, est effective ;
- Un consensus et une synergie autour des mesures d'adaptation mises en œuvre sur le terrain pour une meilleure prise en charge des impacts du changement climatique, existe.

- **Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH:** Véronique Faye, Vaque Ndiaye, Amadou Niane, Amadou Ngaido

- **Institutions partenaires et membres du personnel impliqués:** DPM, DEEC, DAMPC, COMNACC, CSE, CRODT, CLPA, WWF, APTE

Activités et Chronogrammes

Activités	T1	T2	T3	T4
Atelier de restitution et validation des résultats de l'étude diagnostique des cadres de concertation, et mise en place de la plateforme de concertation pêche/changement climatique	X			
Appuyer la mise en place, le fonctionnement de la plateforme de concertation pêche/changement climatique et son insertion dans le Comité National sur le Changement Climatique (COMNACC)	X	X	X	X
Appuyer l'organisation de 4 ateliers de renforcement de capacité, partage et sensibilisation sur la vulnérabilité de la pêche et des populations côtières face au changement climatique avec les institutions étatiques, particulièrement l'Assemblée nationale, le Conseil Economique, Social et Environnemental, le Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes et Association des Elus locaux du Sénégal	X	X	X	X
Créer des synergies sur les initiatives en termes d'adaptation au changement climatique avec la DEEC, la DPM, les partenaires au développement et les autres institutions intervenant dans le domaine	X	X	X	X

Evaluation de la vulnérabilité des communautés côtières et la formulation de stratégies d'adaptation durable. Les activités déroulées dans cette rubrique ont pour but d'augmenter la résilience des communautés côtières et de manière indirecte, des écosystèmes marins et côtiers aux effets du changement climatique. Après le renforcement de capacité des acteurs par des formations durant les années 2 et 3, l'évaluation de la vulnérabilité des communautés et l'élaboration participative de plans d'adaptation pendant l'année 3 pour les CLPA de Joal/Fadiouth, Sindia Nord, Sindia Sud et Rufisque/Mbargny, il sera procédé cette année essentiellement à la dissémination des résultats obtenus et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation identifiées et approuvées par les populations. Il faut cependant noter qu'une mise en œuvre efficiente de ces stratégies, nécessite beaucoup de moyens, une bonne communication et concertation au niveau locale, l'adhésion de tous les acteurs (administration décentralisée, collectivités locales, partenaires au développement, pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, prestataires de services…) et des interventions à plusieurs niveaux (politiques, stratégique scientifique etc.). Ainsi le projet va se focaliser sur la mise en œuvre

des activités des plans dans la limite de ses possibilités (à travers la mise en œuvre de CL, des plans de gestion participatifs et la promotion des bonnes pratiques de pêches identifiées). Le projet travaillera aussi en synergie avec tous les partenaires dans les sites d'intervention et mènera des actions de plaidoyer auprès des autorités politiques pour favoriser une meilleure prise en charge (financière et technique) des actions d'adaptation qui ne pourraient pas être financées par le projet. Ceci afin d'optimiser les impacts des stratégies mises en œuvre, sur les communautés.

Les résultats attendus sont:

- Des plans d'adaptations sont mis en œuvre dans trois sites d'intervention du projet (Rufisque, Sindia Nord, Sindia Sud et Joal) et la résilience des acteurs est améliorée ;
- Des synergies/partenariats sont créé(e)s avec les partenaires au développement dans la mise en œuvre des plans d'adaptation pour améliorer la résilience des communautés de base ;
- La résilience des femmes évoluant dans le secteur de la pêche, couche vulnérable, est améliorée ;
- La vulnérabilité des communautés des sites d'intervention du projet face aux changements climatiques est connue (Foundiougne, Mbour, Djirnda, Cayar, Missirah, Bassoul et Niodior, Yenne/Dialaw) ;
- Des plans d'adaptation sont élaborés et validés en relation avec les communautés locale (Foundiougne, Mbour, Djirnda, Cayar, Missirah, Bassoul et Niodior, Yenne/Dialaw).

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Véronique Faye, Vaque Ndiaye, Amadou Niane, Amadou Ngaido

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: DPM, DEEC, DAMPC, COMNACC, CSE, CRODT, CLPA, WWF, APTE

Activités et Chronogramme

Activités	T1	T2	T3	T4
Mettre en œuvre les 3 plans d'adaptation en collaboration avec les collectivités locales dans les CLPA de Rufisque, Sindia Nord, Sindia Sud et Joal	X	X	X	X
Mettre en place un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre des 3 plans d'adaptation à travers des indicateurs	X	X	X	X
Créer des synergies pour la prise en compte du genre afin de mettre en place des stratégies d'adaptation efficaces	X	X	X	X
Renforcer les capacités des acteurs des CLPA touchés par le plan de gestion durable sardinelle et n'ayant pas reçu de formation en terme de changement climatique (400 acteurs)	X	X	X	X
Renforcer les capacités des facilitateurs (10 PERS) en CC et démultiplication au niveau des acteurs pour la dissémination des résultats et sensibilisation	X	X		
Evaluer la vulnérabilité et renforcer les capacités des acteurs au niveau des sites de Foundiougne, Mbour, Djirnda, Cayar, Yenne/Dialaw	X	X	X	X
Elaborer et valider les plans d'adaptation des sites de Foundiougne, Mbour, Djirnda, Cayar, Yenne/Dialaw	X	X	X	X
Capitaliser les résultats du projet USAID/COMFISH et de ses partenaires d'exécution en termes de stratégies d'adaptation au changement climatiques dans le secteur de la pêche et de l'environnement marin et côtier			X	X

Améliorer la base de données scientifique pour appuyer les prises de décisions politiques et les plans d'actions. Le renforcement des capacités des communautés côtières dans les sites de Joal/Fadiouth, Foundiougne, Mbour, Sindia, Rufisque/Bargny, Yenne/Dialaw et Cayar mais également des institutions, en facilitant surtout l'accès à l'information, constitue un enjeu majeur pour améliorer leur résilience. Les activités à conduire visent à mettre à la disposition des acteurs et des partenaires des données scientifiques nécessaires pour appuyer les prises de décisions politiques et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation durables par les communautés. Les activités à mener dans ce cadre cette année sont énumérées dans le tableau ci-après.

Les résultats attendus sont :

- L'impact des changements climatiques sur la distribution spatio-temporelle des stocks est connue surtout en ce qui concerne la sardinelle;
- La dynamique globale de la ligne de rivage de Cayar au Sine-Saloum est connue ;

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Véronique Faye, Vaque Ndaiye, Amadou Ngaïdo, Amadou Niane

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: DPM, DEEC, DAMPC, COMNACC, CSE, CRODT, CLPA, WWF, APTE

Activités et Chronogramme

Activités	T1	T2	T3	T4
Etudier de l'évolution de la ligne de rivage de Cayar au Sine-Saloum (érosion et submersion)	X	X	X	
Analyse spatio-temporelle de la dynamique des indices d'upwelling sur les côtes sénégalaises et corrélation à la migration et distribution spatiale des stocks de Sardinelles ronde et plate	X	X	X	X

Produits attendus pour la composante

- Rapport d'évaluation de la vulgarisation ;
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de plans d'adaptation dans les CLPA de Rufisque/Mbargny, Joal/Fadiouth, Sindia Nord et Sindia Sud ;
- Rapport de fonctionnement de la plateforme de concertation pêche/Changement climatique ;
- Rapport sur la vulnérabilité des communautés de la zone du projet face aux changements climatiques ;
- Stratégies d'adaptation et Plans d'action ;
- Rapport de l'étude de l'évolution de la ligne de rivage de Cayar au Sine-Saloum ;
- Rapport de l'analyse spatio-temporelle de la dynamique des indices d'upwelling.

3.2.4. L'augmentation de bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés des pêcheurs et de leur résilience au changement climatique

Deux aspects seront pris en charge dans cette composante: il s'agit de l'analyse de la chaine des valeurs et de l'amélioration des techniques de traitement et de conservation des produits halieutiques dans les sites d'intervention du projet.

Analyse de la chaines des valeurs: L'analyse des chaines de valeur permet d'identifier les points d'entrée et les possibilités d'augmentation des profits et l'équité sur tout le long de la chaine des

valeurs (du point de débarquement du poisson aux sites de transformation, le transport, aux sites de ventes). Le projet USAID/COMFISH mettra particulièrement l'accent sur l'augmentation de la valeur ajoutée de la pêche à petite échelle et des femmes transformatrices traditionnelles. Le but de l'étude est de procéder à l'analyse approfondie de la chaîne de valeur des principaux produits de la pêche artisanale dans la zone d'intervention du projet (Petite Côte, le Saloum et la zone de Cayar en particulier). Cette étude sera faite en partenariat avec le projet USAID/Yajeende, APTE, le CRODT et va cibler la sardinelle pour alimenter le plan de gestion en cours sur cette espèce.

L'étude intégrera les problèmes liés à la pêcherie de sardinelle, sa transformation, sa commercialisation, la saisonnalité de la pêche. Les aspects genre ainsi que les spécificités des produits de la pêche par apport aux secteurs de l'économie seront pris en compte.

Amélioration des techniques de transformation artisanale. Dans le but d'aider les femmes transformatrices à moderniser leurs outils de travail, d'augmenter leur capacité de production, d'améliorer leurs conditions de travail et d'augmenter les profits tirés de leurs activités, le projet USAID/COMFISH avait démarré depuis sa première année, un processus d'amélioration des techniques de traitement et de conservation artisanale des produits halieutiques à Cayar. L'activité phare de cette initiative est la mise en place d'une unité moderne de transformation artisanale du poisson (la sardinelle) qui aidera à la mise en place d'un label local pour les produits de Cayar issus de la transformation artisanale du poisson. Les activités ont démarré par un diagnostic sur les contraintes liées aux bonnes pratiques de transformation et à la mise en place d'un plan d'action visant l'amélioration des techniques. Les activités à réaliser cette année pour finaliser la mise en place de l'unité de transformation moderne de Cayar tournent autour des points suivants:

- Rendre fonctionnelle l'unité moderne de transformation ;
- Renforcer les capacités des femmes en gestion de l'unité moderne de transformation ;
- Appuyer la commercialisation des produits et développer une stratégie de marketing
- Promouvoir des activités d'adaptation aux changements climatiques (biogaz et énergie éolienne).

Résultats attendus

- Une étude sur la chaine de valeur sardinelle est menée ;
- Le réaménagement de L'unité de transformation est finalisé et l'unité inaugurée ;
- L'unité est fonctionnelle ;
- Le processus de labellisation est poursuivi ;
- Le renforcement des capacités des femmes est poursuivi en vue d'une gestion adéquate de l'unité ;
- Des sources nouvelles d'énergies renouvelables sont identifiées pour augmenter la résilience des femmes au changement climatique.

Personnes responsables de l'activité au niveau du projet USAID/COMFISH: Khady Sané DIOUF, Karen Kent, Amadou Ngaido, Frédéric Bambara

Institutions partenaires et membres du personnel impliqués: APTE, UCAD, ITA, DITP, CLPA, Femmes transformatrices, DPM, consultants

Activités et Chronogramme

Faire une étude sur la chaine de valeur de la sardinelle	**X**	**X**		
Finaliser les travaux de l'unité moderne de transformation	**X**			
Appuyer l'équipement de l'unité moderne de transformation	**X**	**X**		

Appuyer le suivi technique de l'unité moderne de transformation	**X**	**X**	**X**	**X**
Réaliser des analyses microbiologiques sur les produits traités dans l'unité		**X**		
Organiser des sessions de formations en HACCEP (Techniques de contrôle de qualité)		**X**		
Organiser des sessions de formation en gestion et comptabilité		**X**		
Organiser des sessions de formation en alphabétisation	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer la mise en place de comités de gestion de l'unité	**X**	**X**		
Appuyer le fonctionnement du comité de salubrité	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer le fonctionnement du crédit revolving	**X**	**X**	**X**	**X**
Organiser des visites d'exploration de marchés au niveau national		**X**	**X**	
Elaborer une stratégie de marketing		**X**	**X**	
Appuyer la participation à une foire agroalimentaire			**X**	**X**
Appuyer la mise en place d'un système de biogaz	**X**	**X**	**X**	**X**
Appuyer la mise en place d'un système d'énergie éolienne	**X**	**X**	**X**	**X**

Produit attendu :

- Des rapports sur le processus de l'aménagement de l'unité
- Des rapports sur les sessions de formation menées
- Le rapport d'étude sur la chaine de valeur de la sardinelle

3.2.5. Les activités de communication du projet

Le volet communication du projet USAID/COMFISH vise principalement à appuyer la mise en place des plans de gestion participatifs pour une pêche durable au Sénégal en contribuant à la sensibilisation et au changement de comportement des acteurs à la base à travers divers canaux dont les radio communautaires, à communiquer avec les partenaires clés et autres parties prenantes à travers les média et autres canaux de communication, et à accroître la visibilité du projet par le biais d'outils variés.

Pour ce faire, le projet a eu, au cours des trois premières années, à travailler respectivement à la définition d'une stratégie de communication, au lancement officiel du projet, à la mise en place de supports de communication pour la visibilité du projet (panneaux signalétiques, flyers, kakemono, banderoles, vidéos, etc.) et à la vulgarisation des conventions locales et autres problématiques majeures de la pêche via des radios communautaires dans les CLPA de Joal, Mbour et Sindia.

Dans le cadre des objectifs ci-dessus énumérés et conformément aux priorités identifiées dans la stratégie de communication du projet, les activités de communication pour la quatrième année seront principalement axées sur la poursuite et le renforcement de la communication avec les acteurs à la base en vue de :

- l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de gestion participatifs,
- l'amélioration de la visibilité des activités majeures et des résultats phares du projet,
- sur la poursuite du renforcement des capacités des acteurs clés du projet en communication.

En outre, des activités statutaires classiques du projet seront poursuivies à travers notamment la publication des bi-weeklies, de success-stories, de productions audiovisuelles sur les activités phares du projet (vidéos), et la visibilité du projet via Internet à travers la page Web du projet sur usaid.gov, le site Web de CRC/URI et via les réseaux sociaux (Facebook, You tube...).

Appui à la mise en place des plans de gestion. Dans le souci de démarrer et/ou de poursuivre l'appui à la vulgarisation des conventions locales et à la mise en place des plans de gestion participatifs, la communication avec les acteurs à la base sera poursuivie et/ou renforcée via les radios communautaires dans les CLPA de Joal, Mbour , Sindia (nord et sud), Rufisque Bargny, Yenne Dialaw, et Cayar. Pour ce faire, les protocoles d'accord signés en année 3 avec les radios communautaires *: La Cotière* (Joal), *Dunya* (Mbour), *Kondaf*é (Ndayanne/Sindia), seront renouvelés en année 4. Par ailleurs, de nouveaux protocoles seront signés avec d'autres radios communautaires à Rufisque Bargny et Yenne/Dialaw (*Djoko FM*) et à Cayar où une nouvelle radio communautaire est en train d'être mise en place avec l'aide du WWF.

En outre, 3 à 4 réseaux parallèles (chaînes de télé privées locales) dont RDV *Dunya* de Mbour seront utilisés pour renforcer la communication avec les acteurs au cours de l'année 4 conformément aux recommandations faites par les acteurs lors de l'évaluation en juin 2013 des protocoles d'accord signés avec les trois premières radios communautaires précitées.
Il est également prévu, au deuxième et quatrième trimestre de 2014, 02 évaluations de la mise en œuvre des protocoles avec les radios et réseaux parallèles. L'objectif de cette évaluation est, d'une part, de vérifier la mise en œuvre effective des protocoles d'accords par les parties contractantes (Projet USAID/COMFISH et radios partenaires) et d'autre part d'apprécier l'impact des émissions radio/télé sur le comportement des acteurs.

Par ailleurs, dans le souci d'améliorer la qualité de la communication via les radios communautaires et d'accroître leur impact éventuel sur le public cible, des sessions de formation sur les techniques d'animation des émissions radio seront organisées pour les relais/ animateurs radio du projet en collaboration avec les radios partenaires.

Vulgariser la déclaration des femmes actives dans la pêche*.* Comme au cours de la troisième année du projet, le projet travaillera avec les radios communautaires partenaires et d'autres média pour vulgariser la déclaration des femmes actives dans la pêche et contribuer ainsi à une prise en compte de leurs intérêts, préoccupations et droits dans le secteur et/ou dans les problématiques liées à la pêche. Aussi, des émissions spéciales sur la déclaration seront organisées avec ces radios partenaires et d'autres radios ayant une plus large couverture pour une meilleure vulgarisation de la déclaration. Par ailleurs, les femmes leaders seront occasionnellement sollicitées, au moins tous les deux mois, pour animer elles-mêmes des émissions sur la déclaration des femmes. Pour ce faire, il est prévu de les faire participer aux sessions de formation sur les techniques d'animation d'émissions qui seront organisées par les relais et animateurs radios du projet au cours de cette année.

Renforcement de la visibilité du projet. Dans l'optique de renforcer la visibilité et l'adhésion des partenaires du projet, le projet USAID/COMFISH entend, au cours de l'année 4 mettre l'accent sur l'amélioration de la présence du projet dans les médias au Sénégal, la production de diverses publications écrites et audiovisuelles pour documenter ses principales réalisations et succès ainsi que sa présence sur Internet et les réseaux sociaux.

Amélioration de la présence du projet dans les médias**.** Dans le but de contribuer à l'objectif ci-dessus, le projet prévoit de signer un protocole avec une chaine de télévision nationale (RTS/TFM ou RDV) pour couvrir les activités majeures du projet et ensuite réaliser et diffuser au moins 3 reportages qui seront remis au projet sous format DVD. En outre, un voyage de presse qui regroupera une vingtaine de journalistes de divers organes (radio, télé, presse écrite et en ligne…) de la presse nationale et locale, sera organisé au troisième ou quatrième trimestre de l'année 4. Ce voyage de presse serait aussi l'occasion d'accroître la visibilité du projet ou des problématiques majeures liées à la pêche. Dans cette même optique, des insertions médiatiques seront faites dans 2

journaux très lus de la place (*Le Soleil* et *Lobs*) pour montrer certaines réalisations clés du projet. En dehors des émissions avec les radios communautaires, d'autres émissions avec des radios nationales ou des chaînes de télévision seront organisées sur des problématiques majeures telles le changement climatiques. Cette problématique fera l'objet d'un reportage vidéo et d'au moins 6 émissions radios sur ses impacts et les stratégies d'adaptation des communautés côtières.

Publications et productions audio-visuelles. Outre l'utilisation des médias, des productions écrites et audiovisuelles seront initiées pour documenter les succès et autres problématiques clés du projet.

Les productions écrites portent d'une part sur la rédaction d'au moins 3 success stories visant à documenter les réalisations majeures du projet en année 4, et d'autre part, sur la réalisation d'une **brochure** et d'une **affiche** pour mieux présenter le projet auprès des partenaires réels et potentiels après plus de 3 ans de mise en œuvre. D'autres publications pourront également voir le jour en fonction des réalisations et de l'évolution du projet.

Quant aux productions audiovisuelles prévues cette année, elles porteront sur la réalisation d'au moins 3 vidéos sur les résultats, étapes ou problématiques clés du projet et sur la production d'un album photo touchant des questions diverses (engins de pêche, quai, espèces…). Par ailleurs, les productions écrites et/ou audiovisuelles ainsi que d'autres types d'informations (factsheet) seront utilisés sur la page web du projet en cours de construction **usaid.gov,** sur le site Web de CRC/URI et les réseaux sociaux (Facebook, You Tube…).

Renforcement des capacités en communication. Outre les activités de visibilité du projet et d'appui aux activités à la base, le projet USAID/COMFISH mettra l'accent sur le renforcement des capacités de son personnel et de ses partenaires en communication et sur le développement des compétences de son chargé de communication.

- **Renforcement des capacités du personnel en communication**. Dans le souci d'améliorer les capacités du personnel à communiquer sur le projet, 2 sessions de formation portant respectivement sur comment présenter le projet via PowerPoint et comment se prêter aux questions de la presse seront organisés au cours du deuxième trimestre de l'année 4 à l'intention du personnel du projet.
- **Respect des procédures de l'USAID en matière de communication** : Pour aider les partenaires à mieux respecter les procédures de l'USAID en matière de communication et faciliter ainsi la communication entre le projet, l'USAID et les partenaires, une session de formation/recyclage sera organisée à l'intention de l'ensemble des partenaires du projet au cours du deuxième trimestre de l'année 4.

Résultats attendus:

- 240 émissions radio sont réalisées ;
- 24 Emissions TV sont réalisées et diffusées avec les réseaux parallèles ;
- 4 émissions sur la déclaration des femmes sont réalisées ;
- 3 success stories ;
- Une brochure est réalisée ;
- Une affiche est réalisée ;
- 3 vidéos sont réalisées ;
- 18 émissions sur les changements climatiques sont réalisées avec les radios communautaires ;
- 1 vidéo sur les changements climatiques est réalisée ;

- 1 Page Facebook du projet est réalisée et à est mise à jour régulièrement
- La page Web du projet sur usaid.gov est à jour ;
- 1 reportage photo sur le projet est réalisé;
- 6 insertions sont faites dans 2 journaux ;
- 4 publications sont réalisées ;
- 6 émissions sont réalisées sur la vulgarisation du savoir endogène ;
- Des calendriers et des agendas sont confectionnés ;
- 12 membres du personnel sont formés en communication ;
- 12 partenaires sont formés en matière de procédures de communication de l'USAID

Personne responsable: Frédéric BAMBARA, Amadou Ngaïdo

Collègues impliquées dans la mise en œuvre des activités ci-dessous : Vaque NDIAYE, Niane, relais, Khady Sané Diouf, Saloum Cissoko, Facilitateurs

Institutions qui seront impliquées: GREP, CLPA, AMARC, DPM, WWF, Alliance, radios communautaires,

Activités et Chronogramme

Activités	**Exercice 2013/2014**			
	T1	**T2**	**T3**	**T4**
Signer ou renouveler et mettre en œuvre les contrats avec 6 radios communautaires pour concevoir et diffuser des émissions sur les problématiques clés du projet	**X**	**X**	**X**	**X**
Signer des protocoles avec 4 chaînes de télé locales pour filmer et diffuser des émissions sur les problématiques clés du projet	**X**	**X**	**X**	**X**
Organiser 2 sessions de formation des relais/CLPA en communication et animation radios		**X**		**X**
Organiser 2 missions d'évaluation de la mise en œuvre des protocoles avec les radios/Télé et de l'impact des émissions sur le comportement des acteurs		**X**		**X**
Poursuivre la vulgarisation de la déclaration des femmes via les média et en utilisant d'autres canaux de communication	**X**		**X**	
Rédiger et diffuser au moins 3 success stories sur le projet		**X**	**X**	**X**
Concevoir et produire au moins 02 brochures/affiches de présentation du projet	**X**		**X**	
Concevoir et diffuser au moins 3 vidéos sur les activités/résultats majeurs du projet	**X**		**X**	**X**
Signer un protocole avec une chaîne de télé nationale (RTS ou RDV) pour la couverture et la diffusion des activités phares du projet	**X**			
Reportage sur les impacts des CC et les stratégies d'adaptation dans les sites de vulnérabilité				
Organiser un voyage de presse sur les résultats/problématiques majeurs du projet			**X**	
Faciliter l'organisation d'au moins 2 émissions radio ou télé sur les problématiques majeures du projet avec des médias nationaux		**X**	**X**	
Produire un album photo sur les problématiques et activités majeures du projet		**X**	**X**	
Promouvoir les activités du projet sur les réseaux sociaux (Facebook, You Tube, Twitter)	**X**	**X**	**X**	**X**

Contribuer à la mise à jour de la page Web du projet sur USAID.GOV	**X**	**X**	**X**	**X**
Organiser une formation pour le personnel du projet sur comment présenter le projet (PowerPoint ou interviews)		**X**		
Organiser pour les partenaires clés du projet une session de recyclage sur les procédures de l'USAID en matière de branding et de marquage		**X**		
Organiser un stage de formation pour le Chargé de communication dans un des projets URI au Ghana ou en Gambie ou à URI sur les expériences réussies de ces projets			**X**	

Branding. Conformément à sa stratégie de branding et de marquage telle que approuvée par l'USAID/Sénégal, le Projet USAID/COMFISH fera usage de divers canaux pour communiquer avec ses différents publics cibles. Au nombre de ces canaux, on peut noter différents types de publications dont les matériels d'Information, d'Education et de Communication (IEC) : brochures, affiches, dépliants, factsheet, notes d'orientation, etc. mais également des présentations Powerpoint, des banderoles, des réunions d'information et de sensibilisation, des médias notamment les radios communautaires. Les principaux cibles visés sont les acteurs ou communautés locales actives dans la pêche, l'Administration locale et nationale des pêches, les décideurs nationaux, les ONG locales et les bailleurs.

En accord avec la stratégie branding, tous les supports de communication du projet mettront en exergue l'appui généreux du Peuple américain à travers l'USAID. Le partenariat et l'appui des Ministères des Affaires maritimes et des Pêches, de l'Environnement, l'Administration locale des pêches, les agences et les départements qui participent aux diverses activités du Projet seront également mis en exergue. Les publications à produire et le type d'inscription attendus sont indiqués dans le tableau suivant.

Synopsis des productions en communication de l'année 4 en conformité avec les procédures et règlements de l'USAID sur les inscriptions/Branding (ADS 320/AAPD 05-11)

Articles	**Type d'inscription de l'USAID**	**Code inscription**	**Emplacements affectés Explication pour tout ` U'**
Vidéo/film	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
Success-stories	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
Brochures	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite en priorité à l'endroit d'un public sénégalais
Communiqués de presse publiés lors des rencontres clés du projet	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite en priorité à l'endroit d'un public sénégalais
Rapports techniques	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
Rapports d'ateliers de communication	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite en priorité à l'endroit d'un public sénégalais
Banderoles	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite en priorité à l'endroit d'un public sénégalais
Articles Web	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais

Factsheet	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
Affiches	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais
DVD	Logo USAID (associé à un autre si nécessaire)	M	Communication faite à l'endroit d'un public sénégalais et non-sénégalais

Codes d'Inscription : M = Marquage, U=pas de marquage, PE = Exception Présumée, W=Dérogation

4. GESTION DU PROJET

4.1. PARTENAIRES STRATEGIQUES ET BENEFICIAIRES DU PROJET

Bien que l'Université de Rhode Island (URI) soit l'organe principal de mise en œuvre et de gestion du projet *USAID/COMFISH* et responsable du rapportage financier à l'USAID/Sénégal, les principaux clients du projet sont les organes de gouvernance de l'Etat, les institutions de recherche et de formation. Le seul moyen, d'assurer un succès à long terme et une durabilité des réformes de la pêche au Sénégal, est de faire en sorte que ces agences nationales et leurs démembrements au niveau local acquièrent les capacités pour pérenniser à la fin du projet, l'engagement et l'appui (politique, technique, et financier) à la mise en œuvre des réformes et des approches nouvelles apportées tout au long du projet. Le projet *USAID/COMFISH* continuera à renforcer ces structures et agences à travers l'approche d'apprentissage par la pratique. De même, le projet travaillera avec la société civile et le secteur privé qui constituent également un maillon clé pour la durabilité. D'autres organisations régionales, nationales et locales vont jouer aussi un rôle déterminant dans la recherche de partenariat pour la mise en œuvre des activités du projet. Les principaux partenaires de mise en œuvre du projet ainsi que leurs rôles dans les activités de la quatrième année sont décrits ci-dessous. La plupart de ces institutions recevront, des fonds en tant que partenaires d'exécution du projet USAID/COMFISH leur permettant d'exécuter un certain nombre d'activités mentionnées dans la description des activités du plan de travail ci-dessus.

Le Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes (MPAM) : le projet travaille avec le Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes (responsable de la gestion des ressources halieutiques au Sénégal) à travers ses Direction techniques :Particulièrement la Direction des Pêches Maritimes (DPM), qui est responsable de la mise en place de règles de gestion et des institutions locales de cogestion ; et au besoin la Direction des Industries de Transformation de Pêche (DITP), la Direction de la Protection des Pêches et de la Surveillance (DPSP), la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) qui, de par son rattachement direct au Cabinet occupe une position transversale.

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (ME) est responsable de la gestion des aires protégées y compris certains parcs côtiers et marins (la Direction des Parcs Nationaux), de la coordination des initiatives et réponses aux changements climatiques à travers la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Leur rôle dans ce projet est tout aussi important par rapport aux aspects de conservation marine et changement climatique. Si leur rôle a été déterminant durant les premières années d'exécution du projet dans la finalisation et l'adoption formelle de la stratégie nationale sur les AMP, cette institution sera un partenaire clé dans les activités relatives aux changements climatiques et à la conservation de la biodiversité durant cette quatrième année. Le WWF, le CSE et APTE vont coordonner étroitement avec ce Ministère dans le déroulement de ces activités. En outre la Direction des Aires Communautaires (DAMPC) (chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'aménagement, de gestion et de développement d'un réseau national intégré et cohérent d'aires

communautaires, d'aires marines protégées et de récifs artificiels) sera impliquée dans la plupart des activités relatives à la gestion des écosystèmes marins et côtiers.

L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA) : l'IUPA est un institut régional de formation et de recherche de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) qui se concentre sur les questions de la pêche et de l'aquiculture. Leur rôle dans le projet sera d'aider à l'application des stratégies de développement des ressources humaines, la recherche appliquée et les études techniques, ainsi que dans le développement et le pilotage d'un programme de recherche-action. Ce programme va impliquer la Recherche, l'Administration des pêches, l'Université, la société civile, les acteurs etc. Toutefois, l'IUPA sera impliqué dans la tenue d'un certain nombre de réunions importantes et dans le processus d'élaboration des plans de gestion participatifs.

Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) : La mission du Centre de Suivi Ecologique (CSE) est de collecter, traiter, analyser et diffuser des données et des informations sur les ressources naturelles d'un secteur à l'aide d'une technologie spatiale pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Le CSE sera impliqué dans le développement d'une base de données SIG et des cartes pour le projet; il sera aussi impliqué dans un certain nombre d'études techniques y compris l'intégration des connaissances écologiques locales dans la caractérisation des pêcheries sélectionnées pour le développement des plans de gestion, ainsi que sur certains aspects de l'évaluation de la vulnérabilité , la planification de l'adaptation au changement climatique et l'identification de zones ou d'effets d'importance biologique. Le CSE joue un rôle important dans la cartographie spatiale des principaux stocks du pays et des interventions des différents bailleurs sur la pêche, la localisation et les juridictions des CLPA existants et les administrations de gouvernance locale des zones d'intervention du projet.

Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) : Le CRODT est sous la tutelle de l'Institut de Recherche Agriculture du Sénégal (**ISRA**). Le CRODT fera une synthèse de la documentation relative au statut des stocks de poissons et d'ateliers afférents, une évaluation des systèmes de gestion de l'information sur les stocks de poissons et des besoins et interviendra également dans l'évaluation de la vulnérabilité des stocks de poissons tels que les sardinelles et les démersaux par rapport aux changements climatiques. Le CRODT, en collaboration avec la DPM et l'IUPA, le CSE, va former un noyau dur dans la mise en place de systèmes d'informations fiables et de gestion des capacités de pêche au Sénégal mais aussi dans la mise en place d'un programme sur le partenariat dans la recherche halieutique au Sénégal qui sera initié cette année par le projet.

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) : Le bureau Programme du WWF pour l'Ecorégion Marine de l'Afrique de l'Ouest promeut la gestion durable de ressources naturelles en Afrique de l'Ouest. Son programme de conservation est focalisé sur les acteurs, en s'assurant que toutes les interventions répondent aux besoins locaux et sont mises en œuvre avec une implication d'un large éventail d'acteurs allant de la base au niveau le plus élevé des décisions. Le WWF est un partenaire de mise en œuvre des initiatives de pêche du Programme Wula Nafaa de l'USAID et est le principal partenaire de mise en œuvre de l'Université de Rhode Island (URI) pour le Projet de l'USAID pour l'Afrique de l'Ouest Ba Nafaa, sur la pêche durable basé en Gambie. En collaboration avec la DPM, la DAC, le CRODT, ENDA et la société civile, il coordonnera la mise en œuvre des activités sur les Aires Marines Protégées et contribuera aux activités importantes de renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs. Le WWF va également aider dans l'élaboration de la stratégie sur les questions genre et des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles des CLPA.

La Fédération Nationale des GIE de Pêche (FENAGIE): Depuis 1990, la FENAGIE travaille dans le renforcement des capacités organisationnelles et des techniques de transformation des produits halieutiques en construisant des infrastructures et des unités de productions pour les femmes et

dans l'appui à la création de lignes de crédit, et l'amélioration des conditions de vie des professionnels de la pêche. La FENAGIE interviendra dans les activités de renforcement des capacités des organisations professionnelles en leadership, en alphabétisation et dans l'étude sur l'amélioration de la chaine des valeurs dans la transformation artisanale.

L'association Assainissement Pêche Tourisme Environnement (APTE) : regroupe des scientifiques œuvrant pour le développement durable à travers des actions sur l'assainissement, la pêche, le tourisme, l'environnement et l'approche genre. Le rôle de l'APTE sera d'aider à la mise en place de stratégies durables de renforcement du rôle des femmes dans les processus de prise de décision. L'APTE va également intervenir dans la valorisation artisanale des produits halieutiques, le renforcement des capacités des acteurs y compris celles de femmes en matière de leadership et dans les études sur l'efficacité des AMP dans la conservation de la biodiversité et l'appui au développement de l'éco-tourisme dans les AMP.

Les rôles et responsabilités des différents groupes mentionnés ci-dessus seront affinés au fur et à mesure que les activités du projet progressent. Ces rôles vont également évoluer en fonction des priorités identifiées et de l'efficacité requise dans la conduite des activités. Au fil du temps, des institutions locales supplémentaires pertinentes peuvent être identifiées et impliquées en tant que partenaires de mise en œuvre. Bien que le nombre de partenaires impliqués puisse sembler large, une approche inclusive bien gérée, produira de meilleurs résultats et fournira des expériences et des opportunités d'apprentissage.

4.2. STRUCTURE DU BUREAU, ORGANISATION DU PERSONNEL ET ORGANIGRAMME

Le projet est mis en œuvre par un personnel local sous la direction d'un Directeur de Programme, basé à Dakar à l'Unité de Coordination Nationale du Programme (UCNP). Le bureau de l'UNCP est une entité légale de l'Université de Rhode Island (URI), avec une gestion financière fortement décentralisée en ce qui concerne les transactions locales (achats et contractualisation) à l'exception des règles et procédures régissant les sous-contrats basés aux Etats-Unis et le personnel international. Les pouvoirs de coordination du programme sont également décentralisés. L'UCNP, à travers son Directeur, est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans annuels de Travail approuvés et de l'atteinte des indicateurs de performance. Il est le principal point de contact pour l'USAID. Il est également responsable de l'élaboration, des rapports de performance technique du projet, des termes de référence des consultants, des partenaires locaux, de la supervision et la gestion du personnel local. Comme l'URI est responsable de l'élaboration des rapports financiers et de l'atteinte des indicateurs de performance du projet, elle fournira un appui technique et administratif au besoin et supervisera l'équipe locale. Un bureau local est basé à Joal dans le but d'assurer un meilleur suivi et une bonne coordination des activités de terrain. Le site de Joal a été choisi pour deux raisons stratégiques :

- Sa position centrale par rapport aux sites d'intervention du projet (Cayar, petite côte, Foundiougne et Casamance).
- Le fait que Joal héberge l'Inspection Régionale des Pêches de Thiès, ce qui va permettre au projet de mieux collaborer avec les services techniques des pêches.

Les partenaires de mise en œuvre du projet sont formés de manière progressive en suivi de la performance, à l'outil de rapportage *TraiNet*, et aux règles et procédures de l'USAID sur l'utilisation des marques/logos et de la charte graphique de même sur les procédures environnementales de conformité. L'UCNP, sous la supervision du Centre des Ressources Côtières (CRC), soumettra les rapports du projet à l'USAID/Sénégal, pendant que l'URI soumettra les rapports financiers officiels. A la demande de l'USAID, l'équipe du projet fournit également les estimations des dépenses (accumulées) et des analyses budgétaires afférentes.

Le CRC/URI et les autres experts techniques étrangers rendent compte au Dr. James Tobey, qui est le coordinateur du projet *USAID/COMFISH* au niveau du Centre des Ressources Côtières (CRC). Les termes de références de ces experts seront élaborés en étroite consultation avec le Directeur du projet. Toutefois durant leurs missions dans le pays, ces experts étrangers travailleront sous la direction du Directeur de Projet. Les sous-contrats de plus de 250.000 dollars seront gérés financièrement à partir de l'URI et les plus petits contrats gérés par l'UCNP. Le Schéma ci-dessous fournit l'organigramme du projet.

L'USAID/Sénégal sera invité aux sessions de planification des plans de travail afin de contribuer à l'élaboration du plan annuel de travail et du plan de suivi de performance. Le Directeur du projet soumettra les plans de travail et les résultats annuels réalisés à l'Agent Représentant Technique du projet de l'Accord pour revue, commentaires et approbation. L'USAID sera également invité à certains événements majeurs et encouragé à faire des visites de terrain. Le Directeur du projet informera périodiquement l'USAID/Sénégal sur les progrès, les défis et les réalisations.

Une gestion régulière du projet et des activités annuelles de rapportage seront effectuées par l'équipe du Centre des Ressources Côtières (CRC) et l'équipe de coordination du projet *USAID/COMFISH*. Les prestations et les rapports suivants seront produits:

- Elaboration et soumission de trois rapports trimestriels d'activités et un rapport trimestriel/annuelle à l'Agent Représentant Technique de l'Accord (AOTR) de l'USAID/Sénégal. Ces rapports seront rédigés en français et anglais.
- Le quatrième rapport trimestriel (juillet-septembre) rapport trimestriel/annuel va intégrer les informations relatives audit trimestre mais également une session qui va résumer les résultats et les défis de l'année. Ce rapport du trimestre 4 correspondant au rapport annuel. Il fournira plus de détails sur les résultats atteints de l'année d'exécution et contiendra un tableau sur le degré d'atteinte des indicateurs annuels du plan de suivi des indicateurs et des cibles annuelles de l'année suivante.
- Collecte, analyse et rapportage des données à l'USAID sur les indicateurs et cibles pour le suivi de la performance du projet soumis dans les rapports trimestriels.
- Soumission par le Centre des Ressources Côtières du plan de travail annuel en français et en anglais pour approbation par l'USAID.
- Alimentation du système TraiNet de l'USAID par la production de données régulières et à temps sur toutes les formations faites par le projet.
- Envoi des rapports mensuels financiers par *l'USAID/COMFISH* au Centre des Ressources Côtières.
- Soumission à l'USAID des rapports des dépenses par le CRC/URI.

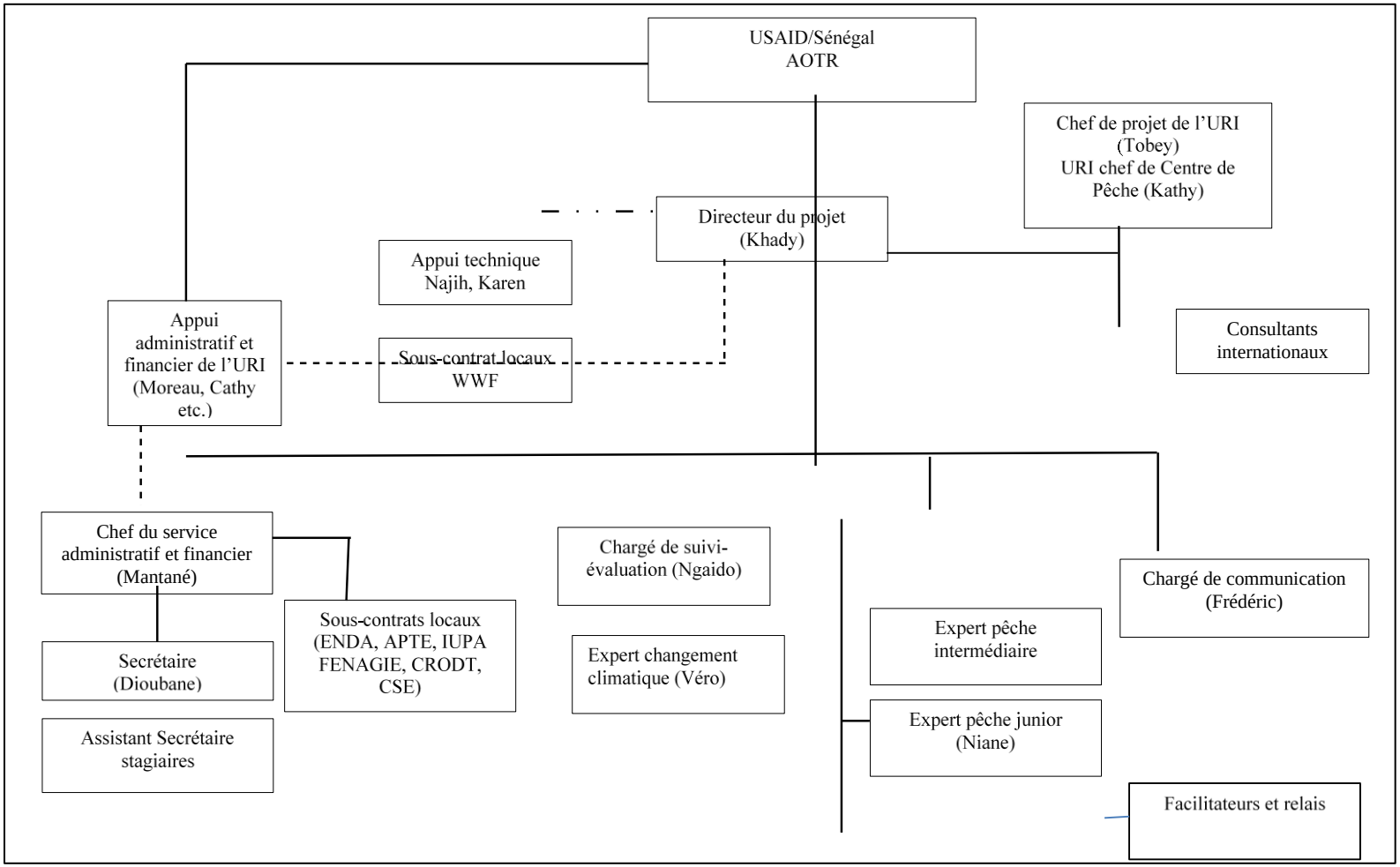

Figure 15 : Organigramme du projet USAID/COMFISH

4.3. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES: GESTION ET ADMINISTRATION DE ROUTINE

Activités	**2012**				**Personne responsable**
	T1	**T2**	**T3**	**T4**	
Reportage de routine					
Rapportage trimestriel et annuel à l'USAID	Jan.	Avril	Jul.	Oct.	KS/VN
Entrées des données sur les formations dans le système TraiNet de l'USAID					AN
Envoi du Plan de Travail annuel à l'USAID pour approbation				Sept.	JT
Gestion financière					
Rapports mensuels financiers d'USAID/COMFISH au CRC					MD/CD/CM
Rapports trimestriels de dépenses (accumulées) de CRC/URI à l'USAID					MD/CD/CM
Informations financières trimestrielles de SF 425 à AO et AOTR					MD/CM

KS - Khady Sané, AN: Amadou Ngaïdo; MD: Mantané Diop
JT-Jim Tobey (CRC), CD: Cathy D. CRC), CM – Cindy Moreau

4.4. BUDGET

FY14 Budget by Program Element	Requested	Cost Share	Total
Institutional Capacity Building	$470,819	$95,837	$566,655
Policies and Strategies	$571,278	$186,341	$757,619
Climate Change	$286,035	$5,775	$291,810
Socio-Economic Benefits	$90,663		$ 90,663
Communications	$133,442	$53,324	$186,767
Project management	$776,827		$776,827
Total	$2,329,063	$341,277	$2,670,340
FY14 Budget by Object Class Category			
URI Personnel	$193,484	$170,794	$364,278
URI Fringe	$102,321	$ 68,318	$170,639
In country staff and consultants	$656,164	$ 12,500	$668,664
Subcontracts	$275,001	$ 68,750	$343,751
Other direct costs	$175,904		$175,904
Travel	$502,336		$502,336
Total Direct Costs	$1,905,209	$320,362	$2,225,571
Indirect	$423,854	$20,914	$444,769
Total	$2,329,063	$341,277	$2,670,340

4.5. GESTION DE LA PERFORMANCE

Conformément au Guide ADS 203 de l'USAID, le Cadre des Résultats et le Plan de Suivi de la Performance (PSP) du projet doivent accompagner le plan de travail annuel. L'objectif du plan de suivi de la performance est d'évaluer et de mesurer l'efficacité et la probabilité des activités définies à contribuer à l'atteinte des résultats attendus. Le PSP sert de base pour l'évaluation continue de la performance et la gestion adaptative du projet et de sa mise en œuvre pour un apprentissage généralisé sur la gestion des écosystèmes et le rapportage des résultats à l'USAID. Pour suivre le degré d'atteinte de certains indicateurs du projet, tels que l'efficacité des outils de renforcement des capacités des CLPA et l'augmentation des bénéfices socio-économiques des communautés bénéficiant de l'appui du projet, des états de référence seront mis en place dès le début de la deuxième année.

Des réunions semi-annuelles des partenaires sont tenues dans le but de mieux coordonner les activités. Le projet tiendra également un atelier annuel de planification des activités. Pendant ces réunions, les partenaires discutent des principales réalisations, des défis, des expériences acquises et planifient les activités de l'année prochaine. Ces réunions constituent de bonnes opportunités pour les acteurs de recueillir et d'évaluer les progrès et le degré d'atteinte des résultats. La Directrice supervisera le chargé du suivi-évaluation sur le terrain. Celui-ci tiendra des registres et des fichiers/dossiers sur les preuves de l'atteinte des résultats et de la satisfaction des indicateurs de performance. Elle effectuera également un contrôle de qualité et de respect des procédures.

Chronogramme de suivi évaluation

Activités	**Année 2012**				**Partenaires locaux**
	T1	**T2**	**T3**	**T4**	
Atelier annuel de planification des activités du projet				X	Tous
Réunion semi-annuelle des partenaires, retraite d'apprentissage et planification annuelle des activités avec les partenaires de mise en œuvre, l'USAID et un certain nombre de bailleurs d'autres projets		X		X	Tous
Rapportage trimestrielle sur le suivi-évaluation à l'USAID	**X**	**X**	**X**	**X**	Tous
Organiser deux ateliers de formation des partenaires et staff du projet sur le suivi/évaluation		**X**	**X**	**X**	Tous
Recenser les acteurs des CLPA de Dakar Ouest, Hann, Thiaroye et de l'ensemble des sites couverts par l'UGD (Zones nord er zone sud)	**X**	**X**			Tous
Recenser les ménages des CLPA de Dakar Ouest, Hann, Thiaroye et de l'ensemble des sites couverts par l'UGD (Zones nord er zone sud)	**X**	**X**			Tous
Accompagner le staff et les acteurs sur le terrain à mener à bien les activités de suivi (mission mensuelle)	**X**	**X**	**X**	**X**	Tous
Suivi de la qualité des données avec les partenaires	**X**	**X**	**X**	**X**	Tous
Suivi permanent des activités du Work plan et renseignement des indicateurs	**X**	**X**	**X**	**X**	Tous
Evaluations périodiques du Work Plan	**X**	**X**	**X**	**X**	Tous

Participation du Staff de Joal fadiouth aux réunions de coordination mensuelle et Présentations des performances lors des réunions de coordination	**X**	**X**	**X**	**X**	Tous
Organiser un stage de formation pour le Chargé du suivi & évaluation dans un des projets URI financé par l'USAID			**X**		Tous
Organiser des réunions de coordination des facilitateurs	**X**	**X**	**X**	**X**	Tous

Responsable de la mise en œuvre : Amadou Ngaïdo

Personnes impliquées : Khady Sané Diouf, Jim Tobey, Vaque Ndiaye, Saloum Cissoko et Facilitateurs

En plus de ces activités, les résultats cadres et les indicateurs de projet pour chaque résultat sont fournis en ***Annexe 1,*** qui récapitule également le plan de gestion de la performance accompagnant ce plan de travail l'Année 4 et les cibles à atteindre durant tout le projet. Les résultats spécifiques, cibles et indicateurs à suivre seront revus annuellement pour déterminer si les cibles et/ou la stratégie du projet ont besoin d'un ajustement basé sur les expériences et leçons apprises pendant la mise en œuvre.

4.6. SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET DE CONFORMITE

Le plan de suivi environnemental a été approuvé par la mission au cours de l'année FY12 (Annexe 2). Ce document comporte un plan d'atténuation et de suivi environnemental des activités du projet. Vu que la plupart des activités du projet repose sur des activités de renforcement de capacités, ce plan n'aura pas besoin d'être révisé. En effet il s'agira pour cette année de poursuivre les activités entamées en année 3. Les rapports trimestriels et le rapport annuel intégreront un rapport d'atténuation et de suivi environnemental.

5. ANNEXES

ANNEXE 1: USAID/COMFISH RESULTS FRAMEWORK

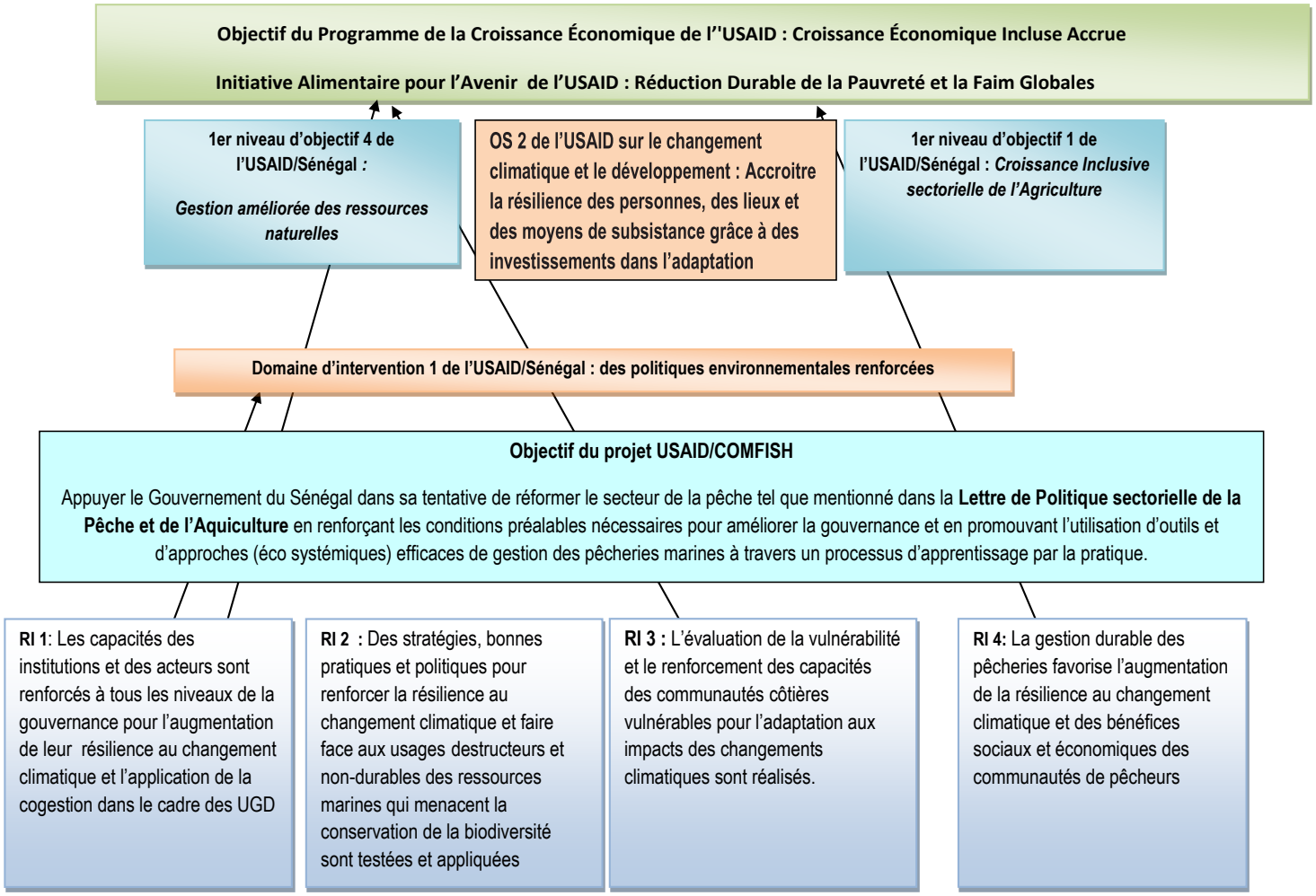

PMP baseline and target values

Indicator	LOP Target	FY 13 Target	FY 13 Actual	FY 14 Target	FY 15 Targets	Comments
Result 1: Institutional capacity strengthened at all levels of governance to implement an ecosystem-based, co-management approach to sustainable fisheries, to prevent overfishing, and to increase climate change resilience;						
1. Increase by 75% of the management effectiveness composite index score of CLPAs in USAID/COMFISH sites by 2016*	Increase of 75% (0.07)	NA	NA	Increase of 40% (0.056)	NA	Effectiveness criteria used by PRAO were added to the criteria developed by USAID/COMFISH
2. Number of individuals who have received USG supported short-term agricultural sector productivity or food security training (FTF 4.5.2-7)	4, 790	2, 090	1840	1, 900	100	
3. Number of written and/or audiovisual productions intended for capacity building of co-management institutions and fisheries actors *	23	9	9	10	2	
4. Number of research and educational organizations, government agencies, and NGOs who have strengthened their capacity as a result of USG assistance *	20	17	17	18	19	
Result 2: Strategies, policies and best practices identified, tested and applied to address both climate and non-climate stressors and their interactions in marine fisheries and biodiversity						
5. Number of action plans and/or projects developed to support the process of fisheries management *	13	7	6	6	0	
6. Number of scientific reports contributing to the management plans for Sustainable Management Units (UGD)*	11	11	10	5	0	
7. Number of lines of synergies created in the process of establishing Sustainable Management Units (UGD)*	9	4	3	3	1	
8. Number of policies/regulations/administrative procedures	48	13	13	18	4	

Indicator	LOP Target	FY 13 Target	FY 13 Actual	FY 14 Target	FY 15 Targets	Comments
analyzed (FTF 4.5.1-24) stage 1)						
9. Number of policies/regulations/administrative procedures drafted and presented for public/stakeholder consultation (FTF 4.5.1-24 stage 2)	22	6	10	9	2	
10. Number of policies/regulations/administrative procedures presented for legislation/decree (FTF 4.5.1-24 stage 3)	20	6	11	9	1	
11. Number of policies/regulations/administrative procedures prepared with USG assistance passed/approved (FTF 4.5.1-24 stage 4)	18	5	11	8	1	
12. Number of policies/regulations/administrative procedures passed for which implementation has begun (FTF 4.5.1-24 stage 5)	12	4	3	3	3	
13. Number of new technologies of fisheries management established *	12	4	3	4	3	
14. Number of fisheries actors who have established new concerted rules of fisheries resources management *	47, 940	15, 000	11, 663	10, 000	2, 000	Actors of Cayar, Rufisque/Bargny and Yenne/Dialaw's CLPAs Figure to review
15. Number of farmers and others who have applied new technologies or management practices as a result of USG assistance (FTF 4.5.2-5)	40, 000	20, 940	20, 940	32, 602	40, 000	Actors of Cayar, Rufisque/Bargny and Yenne/Dialaw's CLPAs Figure to review
16. Number of hectares of biological significance and/or natural resources under improved natural resource management (Biodiversity indicator 4.8.1-26)	827, 555 ha	327, 104 ha	497, 555 ha	395, 952 ha	330 000 ha	Area covered by the fishing zone of Mbour, Joal, Sindia, Rufisque, Yenne and Cayar CLPA
17. Number of hectares in areas of biological significance under improved management as a	413, 655 ha	34, 500 ha	41, 500 ha	62, 055ha	300, 000ha	FY 13 actual: Area covered by MPAs of Cayar, Joal and Bam-

Indicator	LOP Target	FY 13 Target	FY 13 Actual	FY 14 Target	FY 15 Targets	Comments
result of USG assistance						boung
Result 3: The vulnerability of coastal fishing communities are assessed and adaptation strategies are implemented to increase resilience to the impacts of climate change						
18. Number of people receiving training in global climate change as a result of USG assistance	2, 400	950	835	660	100	
19. Number of climate change vulnerability assessments conducted as a result of USG assistance	4	3	3	3	0	
20. Number of laws, policies, strategies, plans, agreements, or regulations addressing climate change (mitigation or adaptation) and/or biodiversity conservation officially proposed, adopted, or implemented as a result of USG assistance	11	3	3			
21. Number of stakeholders with increased capacity to adapt to the impacts of climate variability and change as a result of USG assistance	11, 290	2, 090	6, 723	8, 500	0	Beneficiaries of vulnerability assessments and adaptation plans to climate change
Result 4. Increased social and economic benefits to artisanal fishing communities provide incentives to a continued sustainable fisheries agenda and increase climate change resilience						
22. Number of food security private enterprises (for profit), producers organizations, water users associations, women's groups, trade and business associations, and community-based organizations (CBOs) receiving USG assistance	52	32	34	44	48	
23. Number of rural households benefiting directly from USG interventions	10, 331	5, 449	8, 363	10, 100	10, 331	Households of Mbour, Joal/Fadiouth, Sindia, Rufisque/Bargny and Yenne Dialaw's CLPAs beneficiaries of local conventions

Indicator	LOP Target	FY 13 Target	FY 13 Actual	FY 14 Target	FY 15 Targets	Comments
						In addition, households of Rufisque / Bargny, Yenne / Dialaw and Sindia's CLPAs are beneficiaries of vulnerability assessments and adaptation plans to climate change
24. Fishery sector stakeholders in the project sites perceive that their welfare is better off due to USG assistance (this is not an FTF indicator, but measures project impact)	NA	NA	Baseline	Survey	NA	Survey in FY 14 and in early FY 2016

ANNEXE 2: EMMP: MITIGATION PLAN

Category of Activity from Section 4 of EG IEE	**Describe specific environmental threats of your organization's activities (based on analysis in Section 4 of EG IEE)**	**Description of Mitigation Measures for these activities as required in Section 4 of the IEE**	**Who is responsible for monitoring**	**Sources of verification**	**Monitoring Method**	**Frequency of Monitoring**
1. Education, technical assistance, training, etc.	No environmental impacts anticipated as a result of these activities.	Education, technical assistance and training about activities that inherently affect the environment includes discussion of prevention and mitigation of potential negative environmental effects.	Deputy Project Manager	Education, technical assistance, training and other materials and reports	Review of materials	Quarterly
2. Reduce post harvest losses and improve product quality	Improved facilities could result in disturbance to critical resources and sensitive ecosystems, changing access to water by animals, people and vegetation, or degrading water resources, sedimentation of surface waters soil erosion, or contamination of groundwater and surface water	For improved small scale landing, processing and product marketing facilities, including rehabilitation of existing facilities, and for construction of facilities in which the total surface area disturbed is less than 10,000 square feet (1,000 sq meters), and no protected or other sensitive environmental areas could be affected, the condition is that these activities shall be conducted following principles for environmentally sound construction, as provided in the Small Scale Construction chapter of USAID EGSSAA *http://www.encapafrica.org/EGSSAA/Word_English/construction.doc*. For the construction of any facilities in which the total surface area disturbed exceeds 10,000 square feet (1,000 square meters), the program shall conduct a supplemental environmental review according to guidance in Annex G (www.encapafrica.org/EPTM/AnnexG_EPTM_Mar2005b.pdf) of the Africa Bureau Environmental Procedures Training Manual (EPTM) (http://www.encapafrica.org/eptm.htm). Construction will not begin until such a review is completed and approved by the Mission Environmental Officer. An illustrative list of environmentally sound construction principles includes: •The majority of materials used will be of local origin and will not contain any hazardous materials (e.g., asbestos or lead). •Investigate and use less toxic alternative products.	Deputy Project Manager	Construction plans/ designs and photos of all facilities constructed	Review of materials and site inspection	Quarterly

		•Excess construction material will be recycled wherever possible and disposal of unusable material will be done in an environmentally sound manner. •Construction will not require the use of heavy equipment, or in the unlikely event it does, proper safeguards will be taken to prevent destruction of vegetation and soil erosion (e.g., runoff from the construction site which may be high in suspended solids or which may cause disruption to local drainage patterns). •No lead-based paint will be used. When (lead-free) paint is used, it will be stored properly so as to avoid accidental spills or consumption by children; empty cans will be disposed of in a environmentally safe manner away from areas where contamination of water sources might occur; and the empty cans will be broken or punctured so that they cannot be reused as drinking or food containers.				
	Increased harvests and threat to overfishing due to increased demand from improved quality	For improved fish quality, reduced post-harvest losses, COMFISH will only support work in these areas on stocks or geographic regions where the COMFISH is also supporting sustainable management actions or where other initiatives are effectively supporting managed access to prevent overfishing.		Mgt. plan, MSC cert. or other evidence of measures to prevent overfishing	Review of materials	
	Potential impacts of water supply & sanitation activities include damages natural or sensitive ecosystems, depletion of freshwater resources, creation of stagnant water that could create breeding opportunities for water-borne disease vectors, contamination of	For small-scale water and sanitation activities: All water supply and sanitation activities should be conducted in a manner consistent with the good design and implementation practices described in EGSSAA Chapter 16: Water Supply and Sanitation. All construction activities will be conducted following principles for environmentally sound construction, as provided in Chapter 3: Small Scale Construction of the USAID Environmental Guidelines for Small-scale Activities in Africa, which can be found at www.encapafrica.org. • Microbiological contamination of improved wells can often be prevented by aquifer protection measures and proper well design and maintenance. • Water quality testing is essential for determining that the water from a constructed water source is safe to drink and to determine a baseline so that any future degradation can be detected. Among the water quality tests which must be performed are tests for the presence of arsenic. Any USAID-supported activity engaged in the provision of potable water must adhere to Guidance Cable State 98 108651, which requires		Construction plans/ designs and photos of all facilities constructed	Review of materials and site inspection	

	water sources causing increased human health risks Land use change, degradation of water quality, increased human health risks from contamination of water, soil, and food by human pathogens, degradation of estuarine and marine and surface shallow groundwater water quality adversely affecting both human and ecosystem health	arsenic testing. The standards and testing procedures described in "Guidelines for Determining the Arsenic Content of Ground Water in USAID-Sponsored Well Programs in Sub-Saharan Africa" must be followed for potable water. • Initial water quality testing is the responsibility of the COMFISH project to assure. The project should also set in place capacities and responsibilities to provide reasonable assurance that ongoing water quality monitoring occurs. The standards for initial and ongoing testing should follow any applicable USAID guidance, as well as local laws, regulations and policies. Furthermore, a response protocol should be established in the event that water quality testing detects contamination. Ensure latrines are sited far away from shallow wells, cisterns, spring sources, boreholes and wetlands. Latrine pits will be dug in the unsaturated zone above the water table, & latrine pits protected against flooding & overflow due to intense rainfall. Establish & train community water & sanitation committees to manage, repair and maintain all water points and the watersheds immediately surrounding the water points, and provide hygiene education to participating communities. Training in sanitation and hygiene for local water and sanitation committees is provided to: Ensure community mobilization and public awareness of human health risks associated with water-borne disease vectors To encourage the development of community responses that are environmentally sound, cost effective, and safe To ensure control over the management of the facilities and operations that COMFISH is supporting Relevant local community rules, best practices & procedures of promotion of better environmental health developed & adhered to. Verification through site visits & photos to assure practices are in accordance with local community rules and best practices. The implementing parties will be expected to: Follow best engineering practices with qualified professional expertise; including opportunities for energy and water efficiencies. Identify and mitigate any direct impacts on the existing physical environment or surrounding socio-economic environment caused by the construction of and presence of the water or sanitation system. These impacts relate to resource use, earthmoving and construction, soil compaction, and impacts on neighboring populations.				

		When feasible, the majority of materials used will be of local origin and will not contain any hazardous materials (e.g. asbestos or lead)				
3. Enhance fisheries value chains	Increasing the value of fish and product eco-labeling can give incentive to increase fishing effort and contribute to overfishing.	Value chain improvements must be implemented concurrent with activities that put management measures in place to ensure sustainability of harvests. COMFISH will only support value chain improvements or eco-labeling on stocks or geographic regions where the COMFISH is also supporting sustainable management actions or where other initiatives are effectively supporting development of management measures to prevent overfishing. A formal management plan does not have to be officially adopted prior to work on value chain improvements as long as a process is underway that is working towards adoption of formal management measures, or whereby rules are being informally implemented with similar sustainability aims. Since increased demand through export promotion of an eco-labeled product could increase harvests to unsustainable levels in the future, a management plan should be moving towards adoption and implementation. For eco-labeled products, to ensure the management plan meets adequate sustainability criteria, it should be geared towards obtaining international certification (e.g. MSC certification). Export promotion should be centered around the fact that the product is eco-labeled and meets international standards of sustainability.	Deputy Project Manager	Management plan, MSC certififcation or other evidence that measures are being taken to prevent overfishing	Review of materials	Quarterly
4. Improve fishing community resilience to climate change	Alteration of nearshore sediment patterns resulting in displaced or accelerated erosion of beachfronts from inappropriate construction Natural habitat destruction or degradation, degradation of marginal lands land water;	*Activity: beach and dune nourishment, use of hard structures to combat erosion from sea level rise:* Use of hard structures or beach or dune nourishment to combat sea level rise should not be approved without additional screening prior to implementation. Promotion of green coastal barriers to combat erosion or stabilize beaches is allowed without further screening. Institutions proposing hard structures and beach nourishment should be encouraged to identify alternative options including soft engineering solutions including abandonment of built structures at risk or retreat/movement landward of those that can be moved. Soft solutions include restoration of natural vegetation for erosion control. *Activity: small scale agricultural activities that promote and carry out sustainable agriculture activities including tilling, cultivation, fertilization, harvesting, etc.:* All agricultural activities will be conducted following principles and provided in Chapter 1: Small Scale Agricultural, Chapter 11: Livestock and Chapter 12: Integrated Pest Management of the USAID environmental guidelines for small-scale	Project Manager	TBD via env. screening	TBD via env. screening	Quarterly

	marine pollution from soil erosion or use of agricultural chemicals; reduced water availability from water storage or diversion for irrigation; bio-diversity loss from land fragmentation, conversion to agricultural use, or introduction of exotic species To be determined through environmental screening processes	activities in Africa, which can be found at www.encapafrica.org. Ensure that sensitive natural resources or ecosystems are protected from conversion to agricultural or livestock land uses in conjunction with productive water management activities. Maximize the promotion and use of water efficient technologies and approaches (e.g. drip irrigation). Maximize the promotion and use of soil and water conservation approaches and methods. Take measures to prevent groundwater or surface water contamination including: • Collecting agricultural wastewater from intensive livestock operations in holding lagoons • Implementing minimum setback limits for grazing and agriculture around water sources • Ensuring that well heads and springs are properly constructed an protected • Improving training of farmers in input use, especially chemicals • Revegitating critical watershed areas and applying soil and water conservation measures to upstream areas for better erosion control • Revegitating degraded and marginal areas to reduce runoff • Vegetating riparian areas to prevent erosion along stream banks • Maintaining existing condition of existing wetlands and constructing additional artificial wetlands for wastewater treatment if appropriate *Activity: Sub-grants:* Any sub-grants to support this project's activities must incorporate provisions that the activities to be undertaken will comply with the environmental determinations and recommendations of this IEE. This includes assurance that the activities conducted with USAID funds fit within those described in the approved IEE or IEE amendment and that any mitigating measures required for those activities be followed. In addition, environmental screening will be required. Environmental Screening Process: Implementing partners will take into consideration potential environmental impacts during the design and implementation process to achieve an environmentally-sound project design and to promote program sustainability. They will screen proposed activities according to the *Africa Bureau Environmental Report Form Review Process*, which is described in the **Bureau's Environmental Procedures Training Manual,** "*Annex G:*				

		Umbrella IEEs and Subgrant Environmental Screening," as well as in the **Africa Bureau Environmental Guidelines, Part III.** Both can be found at http://www.encapafrica.org/resources.htm (Attached to this IEE as Annex 1). As described there, the screening categories include the following: *Very low risk* - activities that would normally qualify for a categorical exclusion under Reg. 216; *Moderate risk or unknown risk* - activities that would normally qualify for a negative determination under Reg. 216; *High risk* - activities that have a clear potential for undesirable environmental impacts and typically under Reg. 216 require an Environmental Assessment; and *High risk – typically not funded* - activities that either USAID cannot fund or for which specific findings must be made in an Environmental Assessment prior to funding.				